VENDREDI 30 MAI 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1836
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



La mobilisation suspendue, mais la vigilance demeure



Actuagri/CS

La FNSEA et JA se sont retrouvés le 26 mai devant l'Assemblée nationale pour faire pression sur les députés, à quelques heures du débat sur la proposition de loi des sénateurs *« visant à lever les contraintes du métier d'agriculteur »*. Le jour même, une motion de rejet a été largement adoptée en séance publique, et ce dans le but de contourner la masse d'amendements. Le texte est dès lors considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale et fera désormais l'objet d'une commission mixte paritaire.

PAGE 03

Encart : mailing GLHD (sur certains cantons)



P.14
PRODUCTIONS *Cultures*
Avertisol // Couverts végétaux et changement climatique



P.22
RURALITÉ *Social*
Insertion professionnelle // 30 ans d'histoire aux Jardins de la Croisière



P.32
MAGAZINE
Course de C15 en Côte-d'Or // Un très bon délire…





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME: « STOP À LA TRAHISON »

.05 MANIFESTATION: RÉAFFIRMER LES SOUTIENS

.06 SYNDICALISME: « REPRENDRE LE CONTRÔLE SUR CE QUI M'ARRIVE »

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE: QUOI DE NEUF, PRÉSIDENT?

.08 SYNDICALISME: UN ESSAI À TRANSFORMER

.09 SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS: « ENCORE DU PAIN SUR LA PLANCHE »

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 LAIT: LAIT CRU ET RSE AU CŒUR DES ENJEUX DU LIAL

.11 OVINS: LE MOUTON CHAROLLAIS ENTRE INQUIÉTUDES ET ESPOIRS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 RACE BRUNE: ON FILE À CHÂTILLON

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 AVERTISOL: CHOISIR SES COUVERTS VÉGÉTAUX DANS LE CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

.17 RÉCOLTES 2025 : L'ESPOIR D'UNE BELLE MOISSON

PRODUCTIONS // VIGNE

.18 DOMAINE BARAT: « DÉGUSTER DANS TOUS LES COINS DE FRANCE »

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.19 ALIMENTATION LOCALE ET SOLIDAIRE: DEUXIÈME FORME DE COOPÉRATION

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL

.20 PRÉVENTION: EXERCICE DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT DANS LE JURA

.21 PRÉCARITÉ ET « BIEN MANGER »: CULTIVER « L'ÉQUITÉ ET LA JUSTICE »

.22 INSERTION PROFESSIONNELLE: 30 ANS D'HISTOIRE AUX JARDINS DE LA CROISIÈRE

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 CONCERTS À LA FERME: 25 DATES DANS 8 DÉPARTEMENTS

.32 COURSE DE C15 EN CÔTE-D'OR: UN TRÈS BON DÉLIRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Foncier Les prix 2024 en hausse pour les terres et prés, en baisse pour les vignes

Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 *« très contrastée »*, a indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. Cette évolution est plus sensible en zone d'élevage bovin, à 4 790 €/ha (+3,3 %), dans un contexte de prix à la production qui se stabilisent à des niveaux supérieurs aux moyennes. Les zones de grandes cultures grimpent à 7 820 €/ha (+1,4 %). Une deuxième hausse consécutive est observée pour les terres et prés loués, à 5 220 €/ha (+2 %). De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %). Mais des trajectoires s'opposent, entre une deuxième année de baisse pour trois bassins touchés par une crise profonde du vin rouge et pratiquant l'arrachage (Bordeaux-Aquitaine à -18,4 %, Sud-Ouest à -9,1 %, Languedoc-Roussillon à -5,1 %) et une hausse marquée en Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura (+11 %). Le recul du prix des vignes à eaux-de-vie AOP, amorcé en 2023 (-6,4 %), s'accentue en 2024 (- 9,8 %), dans un contexte économique incertain. Enfin les prix des vignes IGP et sans IG connaissent une deuxième année de baisse, à 13 800 €/ha (-7 %), tous les bassins subissant la même tendance, hormis la Corse.

Assurance prairies Le gouvernement veut *« davantage intégrer les données de terrain »*

Via un amendement à la proposition de loi (PPL) Entraves qui sera examinée à partir du 26 mai en séance publique, le gouvernement propose aux députés de *« davantage intégrer les données de terrain dans l'examen des recours »* liés à l'assurance des prairies. Depuis la réforme de la gestion des risques, cette assurance est basée sur un indice satellitaire aux résultats contestés par les représentants des éleveurs. L'exécutif ne précise pas quelles *« données de terrain »* seront prises en compte; elles pourraient être issues du réseau de fermes de référence existant. Mais il exclut explicitement le recours aux *« enquêtes de terrain ponctuelles »* demandées par les éleveurs et par les députés de la Coméco. Trop imprévisible, ce système *« aboutirait à ce que les assureurs et réassureurs se retirent »* de l'assurance des prairies. Dans le détail, l'amendement permet aux préfets de créer des *« comités départementaux de suivi des prairies »* (modalités par décret). Ces instances *« contribuent à l'analyse des recours »* et envoient un rapport au comité national d'analyse des indices ainsi qu'à la Codar. Se basant sur des *« données pertinentes, en particulier de terrain »*, le comité des indices peut saisir le fournisseur d'indice et l'assureur. En cas *« d'erreur manifeste »*, l'assureur *« verse l'indemnisation complémentaire dans le cadre de l'indemnisation de solidarité nationale et des garanties d'assurances lorsque souscrites »*.

Pac Le commissaire Hansen pousse les Vingt-sept à adopter au plus vite les simplifications

Le commissaire européen à l'Agriculture, Christophe Hansen, pousse les institutions européennes à adopter au plus vite son nouveau paquet de simplification de la Pac avec l'objectif qu'il entre en vigueur dès début 2026. « Je compte sur le Conseil de l'UE pour examiner ce paquet le plus rapidement », a-t-il indiqué le 22 mai lors de la réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture à Bruxelles. Il a aussi lancé « un appel » aux eurodéputés à ne pas « se perdre dans les méandres de la procédure ». Au Parlement européen, Christophe Hansen a pris contact avec les responsables des groupes politiques pour leur demander de faire adopter le texte selon la procédure d'urgence (c'est-à-dire sans qu'aucun amendement y soit apporté). Certains (le PPE en particulier) y seraient favorables, mais d'autres hésitent. Les ministres de l'Agriculture, eux, cherchent à garder la main sur le dossier, alors que, comme l'ensemble des règlements omnibus, le nouveau paquet est censé être examiné par le Conseil Affaires générales. Quelque seize ministres ont adressé une lettre à la présidence polonaise du Conseil en ce sens. Une demande réitérée par la quasi-intégralité du Conseil Agriculture lors de la réunion du 26 mai. Sur le fond, les Vingt-sept soutiennent les grandes lignes de la proposition de Bruxelles. Mais, a prévenu la ministre française Annie Genevard, il faudra « prendre le temps suffisant pour examiner cette proposition de manière approfondie ».

// EN CHIFFRES

Grandes cultures Des surfaces céréalières en augmentation de 2,1 %


iStock/Isaac74

Les surfaces céréalières devraient atteindre cette année 8,710 millions d'hectares (Mha) en augmentation de +2,1 % par rapport à 2024 (8,530 Mha), a indiqué Agreste dans une note de conjoncture publiée mi-mai. Les surfaces en blé tendre (hiver et printemps) affichent 4,595 Mha en hausse de +9,1 %, celles d'avoine (88 000 ha) +12 %, celles du seigle (31 000 ha) +6,1 % et celles de triticale (304 000 ha) +19 %. Le recul est plus sensible sur le blé dur (-7,3 %) dont les surfaces ne dépasseront pas 222 000 ha cette année. C'est un recul de 30 000 ha en cinq ans. La baisse est toute aussi importante pour le maïs qui perd -7,6 % pour atteindre 1,479 Mha (1,601 ha en 2024). « Contrairement à la campagne précédente, des conditions de semis plus clémentes pour les cultures d'hiver ont limité les reports vers les cultures de printemps », expliquent les statisticiens. Agreste note également que la culture de tournesol va baisser pour la troisième année consécutive. Seulement 670 000 ha devraient être emblavés cette année. Légèrement revue à la hausse, la superficie de colza estimée à 1,30 Mha reste cependant en repli de -2,3 % en comparaison de 2024. À noter aussi le recul du soja qui perd 3 000 ha: 150 000 ha pour 2025. Enfin, les surfaces des protéagineux (pois, fèves, féveroles, lupin) sont stables (+0,4 %) à 252 000 ha.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 125 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SYNDICALISME

FNSEA et JA mobilisés pour la PPL Duplomb

Comme ils l'avaient annoncé, la FNSEA et JA se sont retrouvés le 26 mai devant l'Assemblée nationale pour faire pression sur les députés, à quelques heures du débat sur la proposition de loi des sénateurs Duplomb et Menonville *« visant à lever les contraintes du métier d'agriculteur »*.

Une dizaine de tracteurs et une centaine d'agriculteurs venant de toute la France (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Grand Est, Ile-de-France…) se sont retrouvés devant les colonnes du Palais Bourbon, à l'entrée du pont de la Concorde (Paris XII[e]). Munis des drapeaux de leurs organisations, les manifestants se sont prêtés au jeu des questions/réponses face à des médias venus nombreux. Cette manifestation est prévue du 26 au 28 mai, de 8 heures à 21 heures avec une rotation de 150 agriculteurs. Mais tout devait dépendre en fait du vote ou non de la motion de rejet du texte. Si le rejet est adopté, la proposition de loi sera transmise à une commission mixte paritaire (sept députés et sept sénateurs) qui examinera le texte et proposera une nouvelle mouture au vote des deux Chambres.

Sur un podium au pied de l'édifice parlementaire, les responsables agricoles ont tour à tour expliqué l'objectif de ce rassemblement qui n'est que le point d'orgue de manifestations ayant déjà eu lieu en province. *« Nous sommes ici pour faire aboutir une loi qu'on nous a promise il y a 18 mois (…) La main sur le cœur et une caresse dans le dos, les députés nous ont promis leur soutien lors du dernier Salon de l'agriculture et aujourd'hui, tous se défilent »*, a lancé Quentin Le Guillous, secrétaire général de Jeunes Agriculteurs. Pestant contre les 3 500 amendements (dont 2 500 rien que pour les députés écologistes et La France insoumise), il a appelé les parlementaires à sortir de l'impasse et d'adopter ce texte. *« On ne demande pas le grand soir »* , a poursuivi Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA. Il réclame une simplification du métier d'agriculteur, et de produire à armes égales avec ses concurrents européens. *« À marché unique, règles uniques »*, a-t-il insisté.



Actuagri/CS

Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, réfute toute « interdiction sans solution ». Concernant l'acétamipride, *« on demande simplement une dérogation temporaire à cette interdiction le temps que la recherche trouve une solution alternative efficace »*.

Décidé à ne rien lâcher, le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau, a rappelé les promesses faites par l'exécutif après les manifestations de l'automne 2023 - hiver 2024 et dénoncé *« l'obstruction caractérisée »* des députés écologistes et LFI. En effet, l'examen des 3 500 amendements entraînerait irrémédiablement un allongement des débats devenu impossible avec le calendrier parlementaire. L'examen de la PPL Duplomb est prévu sur un maximum de cinq/six jours et non de trois semaines comme le nombre d'amendements l'y obligerait. *« Derrière le débat, on veut des solutions concrètes »*, a indiqué Arnaud Rousseau qui fait du slogan *« pas d'interdiction sans solution »*, plus qu'un principe. *« Arrêtons de faire peur aux Français. L'acétamipride a été homologué par l'Agence européenne de sécurité sanitaire et elle a reçu une autorisation de mise sur le marché (AMM) de la part de l'Anses[(1)] »*, a-t-il détaillé. *« La France est le pays qui consomme le plus d'anxiolytiques et d'antidépresseurs qui ont reçu des AMM et on interdit l'utilisation de l'acétamipride pour soigner les plantes! »*, a-t-il accusé. *« On demande simplement une dérogation temporaire à cette interdiction le temps que la recherche trouve une solution alternative efficace »*, a-t-il exposé. De même, a-t-il pointé l'incohérence de certains politiques qui s'opposent à la politique de stockage de l'eau. *« Le nord de la France a connu de graves inondations il y a un an et maintenant il connaît la sécheresse. N'aurait-il pas été intelligent de stocker de l'eau pendant cette période d'excédent ? »*, a-t-il interrogé, demandant d'avancer *« de manière pragmatique »* sur le sujet. On sentait cependant de l'agacement dans la voix du président de la FNSEA: *« On a été patients »*, a-t-il glissé, avant de demander aux parlementaires et aux politiques de prendre conscience que *« l'agriculture est une carte maîtresse pour la Nation »*.

Christophe Soulard

(1) Agence française de sécurité sanitaire.



Actuagri/CS

Les tracteurs ont pris place devant les colonnes du Palais Bourbon

Les députés ont adopté la motion de rejet

Comme annoncé la veille, le rapporteur Les Républicains (LR) Julien Dive a déposé, le 26 mai, une motion de rejet préalable de la proposition de loi Entraves, qui a été largement adoptée en séance publique (274 voix pour, 121 contre), dans le but de contourner la masse d'amendements écologistes et insoumis. À 15 heures, avant la séance, la conférence des présidents de l'Assemblée n'était pas parvenue à un accord pour que les débats se tiennent – Aurélie Trouvé (LFI) avait proposé un vote sur temps législatif programmé, notamment soutenu par M. Taupiac (Liot) et M. Fesneau (Modem), qui a été repoussé. Cosignée par les présidents des quatre principaux groupes du bloc central, Laurent Wauquiez (LR), Marc Fesneau (Modem), Gabriel Attal (Ensemble), et Paul Christophe (Horizons), la motion a reçu le soutien des députés Rassemblement national (RN), qui ont permis de dégager une majorité. Elle a été dénoncée par la gauche, y compris le Parti socialiste. Le texte est dès lors considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale sans examen dans l'hémicycle. Il fera désormais l'objet d'une commission mixte paritaire (CMP), qui pourrait se réunir la semaine du 10 juin, indique Julien Dive.



// SYNDICALISME

« Stop à la trahison »

Jeudi 22 mai, la FDSEA et les JA de l'Yonne ont décidé de réaliser une action devant la Préfecture pour lutter contre les entraves à la loi Duplomb. Retour sur la soirée.



Les agriculteurs JA-FD devant la préfecture de l'Yonne.



Les agriculteurs déversent du foin devant les portes de la préfecture.

Suite à l'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne, la FDSEA et les JA ont décidé de réaliser une action coup de poing devant la préfecture pour lutter contre les entraves à la loi Duplomb. Près de soixante-dix agriculteurs sont venus montrer leurs désaccords en mettant deux grosses banderoles « Stop à la trahison » et « Non aux entraves », et en mettant de la paille devant l'entrée de la préfecture. Damien Brayotel, président de la FDSEA a donc souhaité prendre la parole pour réaffirmer la position du syndicat sur cette loi. *« L'administration est capable d'empiler des normes sans jamais en enlever, ce qui fait qu'à un moment donné, nous avons des réglementations qui se croisent et qui se contredisent, et qui ne peuvent donc pas s'appliquer en même temps. Et donc, on a dit stop ! »*, déclare-t-il haut et fort.

C'est accompagné par Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA et Charles Baracco, président des JA de l'Yonne, que Damien Brayotel poursuit son discours. *« On se retrouve aujourd'hui avec l'Assemblée nationale qui refuse de valider les engagements qui ont été pris l'année dernière. Dans le monde agricole, ce n'est pas comme ça que cela marche. Nous, lorsque l'on prend des engagements, on les respecte et on s'y tient. On demande simplement que l'État fasse la même chose ! »*, ajoute-t-il. Le président de la FDSEA en profite également pour revenir sur le contexte actuel que subissent les agriculteurs. *« Nous, agriculteurs, on sert à quelque chose, puisque l'on produit l'alimentation des gens, mais pour ça, il faut que l'on ait les moyens de production. Si on veut pouvoir s'adapter, on a besoin de moyens et les députés veulent nous retirer ces moyens »*, affirme Damien Brayotel, avant de laisser la parole à son égal.

« Le combat syndical continue »

« Encore une fois, on se retrouve malheureusement ici, pour essayer de défendre notre métier et c'est quand même assez particulier : on se bat pour nourrir les gens. Moi, je suis passionné, je me suis installé hors cadre, mais ça me pose de plus en plus question. On se lève le matin et on a l'impression que l'on tire un bout de la corde et que le gouvernement tire de l'autre », soutient Charles Baracco, président des JA de l'Yonne. En tant que président des jeunes, il en profite pour mettre en avant les conséquences que ces entraves auraient sur la nouvelle génération. *« Cette après-midi, on nous a demandé d'essayer de positiver. Quand on cherche, on arrive toujours à trouver des bonnes nouvelles mais, quand on est jeune installé, qu'on a des fermes à reprendre, avec les aléas et les entraves du gouvernement, j'avoue que ce n'est pas évident d'avoir des perspectives d'avenir »*, confie-t-il. Et c'est le secrétaire général, Franck Pouillot qui clôture les prises de parole, en annonçant les événements de la semaine prochaine. *« La semaine prochaine va être cruciale : ce sont les discussions de la séance plénière qui vont se conclure par un vote. Le réseau JA-FDSEA a donc choisi de maintenir la pression, en montant la semaine prochaine à Paris devant le parlement. Nous BFC, nous sommes conviés à venir le mardi 27 mai et le vendredi 30 mai »*, affirme-t-il.



Les agriculteurs de l'Yonne mettent la banderole sur les murs de la préfecture.

Charlotte Sauvignac

// FAUNE SAUVAGE

Six nouveaux lieutenants de louveterie

Ce vendredi 23 mai, Pascal Jan, préfet de l'Yonne a présidé la cérémonie d'intronisation des nouveaux lieutenants de louveterie.



Pascal Jan, préfet de l'Yonne accompagné par les quatorze louvetiers de l'Yonne après la signature de la charte, à la préfecture.

« Les lieutenants de louveterie participent à un effort conséquent de régulation du gibier sur le territoire. Ils contribuent à la politique publique que l'État prône et essaie de promouvoir auprès des fédérations de chasseurs. Ce n'est pas sans difficulté, avec l'explosion des sangliers qui est un sujet majeur pour l'Yonne », déclare Pascal Jan, préfet de l'Yonne, en préambule de la cérémonie d'intronisation des nouveaux lieutenants de louveterie. Accompagné par Isabelle Pettazzoni, directrice départementale adjointe à la DDT, le préfet de l'Yonne met à l'honneur les louvetiers… les anciens comme les six nouveaux. *« Merci pour ces nombreuses années passées au service de l'intérêt public et pour la défense des intérêts agricoles. Pour soutenir ces équipes et pour faire face à la problématique que j'ai évoquée, j'ai souhaité renforcer l'équipe actuelle par de nouveaux lieutenants : Arnaud Tournaud, Didier Moisset, Jean-Pierre Pouteau, Désiré Paul, Julien Bouzonie et Régis Longuet », ajoute-t-il.*

Retour sur les préoccupations majeures

Éric Dupire, président des louvetiers de l'Yonne, dans son costume, regarde avec un rictus la cérémonie d'intronisation se dérouler. « *Cette année, nous serons quatorze, ce qui nous permettra d'intervenir plus facilement quant à la prolifération des sangliers. Les chasseurs prélèvent 18000 sangliers, et nous avons réalisé beaucoup de tirs de nuit et quelques battues administratives, soit à peu près 350 prélèvements de louvetiers sur une année civile »*, déclare-t-il avant de poursuivre. *« Nous commençons également à avoir un peu de surveillance loup dans certains secteurs notamment dans le sud du département »*, ajoute-t-il.

Les loups et les sangliers, ne sont pas, pour les louvetiers, les seules espèces nuisibles. *« On a de plus en plus d'arrêtés au niveau des blaireaux, c'est quelque chose de nouveau. Les blaireaux sont des espèces plus ou moins protégées, parce que là les périodes de chasse ont diminué. Que ce soit sur les bordures de parcelle ou sur des exploitations céréalières »*, conclut le secrétaire général, conscient que les loups, sangliers et blaireaux réalisent de nombreux dégâts sur les exploitations agricoles.

Charlotte Sauvignac

// MANIFESTATION

58 Réaffirmer les soutiens

Le 22 mai, la FDSEA 58 et les JA 58 lançaient un appel à manifestation à l'occasion d'une réunion publique de Perrine Goulet, député de la Nièvre, à Pouilly-sur-Loire.

Suite à l'adoption d'une série d'amendements passés en commission de développement durable de l'Assemblée nationale, la FDSEA 58 et les JA 58 lançaient un appel à mobilisation à Pouilly-sur-Loire, durant une réunion publique de la députée de la Nièvre, Perrine Goulet.

Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, explique : *« Nous avons besoin que Madame la députée réaffirme son soutien face aux attaques que notre métier subit. Des mesures totalement déconnectées du terrain ont été soutenues par le Nouveau Front populaire et une partie de la majorité présidentielle, dont fait partie Perrine Goulet. De ce fait, il nous semblait nécessaire de l'interpeller sur ces inepties et sur le danger qu'elles représentent pour l'avenir de la profession ».*

Ainsi, une vingtaine d'exploitants, actifs ou retraités, se sont rendus à la rencontre de Madame la députée. Dans une ambiance respectueuse, Emmanuel Bernard a dénoncé les points de tensions comme le retour du CSP obligatoire pour le certiphyto, la hausse de la RPD, les directives concernant les réserves d'eau ou encore l'utilisation de caméras piétons pour les agents de l'OFB, etc. Emmanuel Bernard insiste : *« La Nièvre dispose de nombreuses productions avec des terrains, et donc des problématiques différentes à chaque fois. L'adaptation doit être au centre de nos préoccupations, mais une adaptation empreinte de logique. Nous sommes tout à fait conscients qu'il est obligatoire d'évoluer sur certaines pratiques, car le changement climatique nous y force. Mais, il faut des alternatives et des soutiens de l'État si ce dernier souhaite maintenir une autosuffisance alimentaire, car n'oublions pas que nous nourrissons la population ! Nous sommes dans un moment très particulier, et il y a des postures de partis qui sont clairement contre nous, en déposant 2 500 amendements au moins ! ».*



Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, en discussion avec Perrine Goulet, députée de la Nièvre.



Une vingtaine d'exploitants actifs et retraités ont fait le déplacement suite à l'appel à mobilisation.

Réponses et positionnement

Suite à l'exposé d'Emmanuel Bernard, Perrine Goulet prit la parole, avec une inquiétude : *« le texte doit être travaillé lundi 26 mai, et je ne vois pas comment, face à la quantité d'amendements, ils pourront tous passer avant mercredi 28 mai à minuit. De plus, le bon tiers de l'Assemblée nationale ne veut pas de ce texte. Pour ma part, je ne peux pas dire exactement ce que je vais voter car j'attends de voir la contenance finale de ce texte avant de me positionner. Cela étant, à mon sens, tout rejeter n'est pas une solution ».* Après ces précisions, Perrine Goulet est revenue sur certains points : *« Pour l'article concernant la séparation de la vente et du conseil, nous reviendrons sur notre positionnement et nous proposerons le regroupement en un seul organisme du conseil Écophyto et du conseil stratégique. Nous demanderons également de pouvoir orienter les recherches en amont afin de pouvoir proposer des alternatives avant l'interdiction d'utilisation de certains produits, le tout en ciblant et en définissant les filières dans l'impasse. Pour les bassines, ou retenues d'eau, il est évident que nous soutiendrons cette proposition, car il faut pouvoir réutiliser la nature de manière intelligente en cas de besoin. Nous soutiendrons également la reprise de tutelle de l'OFB par le préfet, et la mise en place de caméras piétons pour les agents de l'OFB, car je suis persuadée que cela peut apaiser certaines situations ».* Emmanuel Bernard conclut : *« il faut remettre de l'intelligence de terrain dans des propositions qui sont hors sol. Nous sommes là pour défendre notre territoire car nous y vivons et qu'il nous tient à cœur, mais cela passe forcément par la défense de nos outils de productions agricoles ».*

Les échanges se sont clôturés sur l'objectif de continuer à travailler main dans la main en *« bonne intelligence »* précise Emmanuel Bernard.

Chloé Monget



La rencontre spontanée a été organisée devant la salle des fêtes de Pouilly-sur-Loire, lors d'une réunion publique.

// SALON DE L'HERBE ET DES FOURRAGES

58 Des Nivernais en visite !

Les visiteurs furent nombreux au Salon de l'herbe et des fourrages de Villefranche d'Allier (03) les 21 et 22 mai. Parmi eux, il fallait compter sur le Gaec des Aubus (Germenay), avec la présence de Véronique, Rodolphe et Perrine Clément de Givry. Ils expliquent : *« nous essayons de venir tous les six ans afin de découvrir les innovations en matière de matériel, et ce en situation réelle puisque des démonstrations sont proposées. Mais, la question du coût de ces outils reste un grand frein à leur acquisition. En parallèle, c'est aussi un moment propice pour appréhender les nouvelles variétés de semences ou les associations proposées. En effet, avec des conditions climatiques en changement, nous réfléchissons énormément à cette question, notamment pour trouver des solutions axées sur la résistance à la sécheresse. En plus, l'ambiance est toujours conviviale ! ».*

Chloé Monget



Véronique et Rodolphe Clément de Givry entourant leur fille Perrine, lors du Salon de l'herbe et des fourrages à Villefranche d'Allier (03).



// SYNDICALISME

« Reprendre le contrôle sur ce qui m'arrive »

Jeudi 22 mai, la FDSEA de l'Yonne a tenu son assemblée générale sur le thème de positiver sa vision du monde et de soi pour entreprendre.

« Après le temps de la déception, revient le temps de la perspective entrepreneuriale, ça peut paraître antinomique ce que je peux vous dire, mais le combat syndical ne doit pas faire oublier que nous sommes d'abord des entrepreneurs », déclare Sébastien Neveux, troisième vice-président de la FDSEA de l'Yonne, en débutant l'après-midi dédiée à la vision du monde et de soi pour entreprendre. Accompagné par Christophe Bondoux, membre du bureau de la FDSEA, il lance l'assemblée générale de la FDSEA, dans la salle des fêtes des Joinchères à Venoy, en invitant sur l'estrade, Eddy Fougier, expert en sociologie politique. *« Il est évident que les agriculteurs, en tant qu'entrepreneurs et en tant que citoyens baignent dans un bain de négativité. Quand on parle d'agriculture dans ce qu'on peut qualifier d'espace public, les médias nationaux, les réseaux sociaux, le débat politique, cela donne une connotation négative de l'agriculture. Et ça vaut aussi pour une partie du monde agricole. En 2024, les agriculteurs avaient un discours critique. La difficulté c'est que cela a un impact sur la perception que les agriculteurs ont de leur propre métier »*, débute-t-il. *« À titre individuel, il faut se reprogrammer, bien évidemment cela demande un travail sur soi »*, conclut-il.



De gauche à droite : Sébastien Neveux, troisième président de la FDSEA, Eddy Fougier, expert en sociologie politique, Jean-Luc Marx, formateur de « Bien dans ses bottes », Nicolas Poinsot, stagiaire de la formation, Catherine Faivre-Pierret, présidente de la commission des agricultrices et vice-présidente de la FNSEA, ainsi que Christophe Bondoux, membre du bureau de la FDSEA89.

« Chaque jour est un combat »

Eddy Fougier laisse sa place à Catherine Faivre-Pierret, présidente de la commission des agricultrices et vice-présidente de la FNSEA. *« J'ai eu un cancer du poumon et par la suite une ablation d'un poumon. J'ai donc eu la chance d'avoir une deuxième vie. Mais je me suis dit qu'il fallait en tirer une conclusion. Si je peux aider les personnes qui sont dans la souffrance, ce sera mon défi. En étant présidente de la commission des agricultrices, j'ai vu des agricultrices, vraiment mal à certains moments, et je me suis dit que si je pouvais leur redonner le sourire, et leur donner de la place dans ce milieu d'hommes, parce que ce dont, nous, les femmes, avons peur, c'est d'oser. Je me suis donc dit, qu'il fallait que l'on fasse le nécessaire »*, affirme-t-elle avec poigne. Agir et réagir en fonction de son vécu personnel, c'est ce pour quoi Jean-Luc Marx, agriculteur et formateur pour la session « Bien dans ses bottes », milite. *« Reprenez le lead sur ce que vous faites de votre vie, et vous verrez qu'elle sera beaucoup plus agréable après »*, déclare-t-il. Formateur depuis près de dix ans, il intervient auprès des agriculteurs pour leur permettre de régler les problématiques qui les empêchent d'avancer sereinement. *« Nous utilisons une méthode particulière, la PNL, la programmation neurolinguistique. Dès que vous vous lancez dans cette formation, vous mettez en place des changements concrets »*, ajoute-t-il avant de laisser la parole à l'un de ses anciens stagiaires, Nicolas Poinsot. *« Ma vision des choses a changé, c'est l'émotion que j'ai réussi à sortir. C'est un travail de fond, sur soi »*, témoigne-t-il. Avant de terminer l'AG, c'est au tour d'Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de s'exprimer. *« Je pense qu'on a cassé pas mal de préjugés, en espérant que l'intervention de Jean-Luc Marx et de Nicolas Poinsot aura fait son chemin, parce que prendre suffisamment de recul pour être bien dans ses bottes, dans sa vie familiale et de son entreprise, c'est primordial »*, déclare-t-il, avant de laisser la parole à Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs. *« Concernant l'élevage, j'ai beau positiver, la réintroduction du loup est une catastrophe, autant sur le plan économique que moral. Il y a encore eu des attaques hier. Et les attaques sur bovins ne font que croître. Le loup n'est donc pas adapté, comment faut-il le dire pour être compris ? »*, affirme-t-il.

Alerte, le président des JA, laisse le pupitre à Damien Brayotel, président de la FDSEA qui conclura cette après-midi. *« Depuis quelques années, notre profession est durement impactée par le changement climatique, à cela se sont ajoutées l'instabilité politique et la recrudescence des problèmes sanitaires en élevage. Dans ce contexte, le risque serait de laisser la place au déni ou au découragement. Choisissons plutôt la prise de recul, la remise en question, adoptons une réelle posture de chef d'entreprise. Soyons positifs et combatifs »*, conclut-il, avant de partir manifester.

Charlotte Sauvignac

// RENCONTRE

La place des femmes dans le syndicalisme

À l'occasion de l'assemblée générale de la FDSEA89, Catherine Faivre-Pierret, présidente de la commission des agricultrices a pris la parole sur la féminisation des élus.

« Depuis des années, la commission des agricultrices a travaillé sur la représentativité des femmes dans le syndicalisme agricole et personne n'a osé prendre le dossier. C'était un sujet un peu tabou. Les femmes disaient souvent qu'elles n'avaient pas besoin de ça pour faire leur place. Sauf qu'on se rend compte que sur le terrain ce n'est pas le cas. Il y a des endroits où c'est très compliqué. J'ai découvert qu'il y a des agricultrices que j'ai perdues au national parce que dans leurs syndicats, elles ne faisaient que le café, parce que ce sont des femmes, pourtant elles avaient les capacités voire plus qu'un homme, donc ça m'a perturbé deux trois fois », témoigne Catherine Faivre-Pierret, présidente de la commission des agricultrices et présidente de la FNSEA. Agricultrice engagée dans la parité homme femme, la présidente de la Commission des agricultrices ne s'est pas laissée démonter et a souhaité imposer au niveau national un pourcentage de femmes dans les conseils d'administration du syndicat. *« Nous avons voté que 25 % de femmes devraient intégrer le Conseil d'administration. On a donc repris l'histoire depuis le début. En ce qui concerne les FDSEA et les FRSEA, ce n'est pas imposé. Côté FNSEA c'est différent. C'est écrit dans la réglementation, c'est donc obligatoire »*, ajoute-t-elle fièrement, depuis son élocution au Congrès de la FNSEA à Grenoble en mars dernier. Une progression dans le syndicalisme agricole qui s'appliquera dès l'année prochaine, à l'occasion des élections.

Consciente que ce pourcentage ne fera pas tout, Catherine Faivre-Pierret s'engage pleinement dans la mobilisation des agricultrices au sein de la région BFC. *« Depuis ma mandature, lorsque je réalise des déplacements, je leur demande si elles veulent venir avec moi et intervenir sur la place de la femme et aller à la rencontre des agricultrices. Dernièrement, j'étais dans le Bas-Rhin, c'était à l'occasion du lancement des fermes ouvertes. J'en ai profité pour demander à la FDSEA si elle pouvait convoquer toutes les agricultrices. Plus de 300 convocations ont donc été envoyées, une vingtaine de femmes étaient présentes… Même si les agricultrices qui m'accompagnaient étaient déçues, ça ne fait rien, c'est déjà énorme ! Autour de la table, on a senti qu'elles étaient contentes que nouveau lancement de la commission des agricultrices soit réalisé »*, se souvient-elle. La présidente de la Commission des agricultrices ne s'arrête pas à cette petite victoire. *« On va relancer la loi de finance 2026, pour que le crédit d'impôt famille, plafonné à 50 % pour l'instant, le soit à 80 %. Cela veut dire que si demain, ils prennent quelqu'un pour garder les enfants, ou pour le ménage, la femme ou l'homme n'aura pas besoin de compenser l'absence et la charge de travail de son conjoint en ayant la double journée »*, affirme-t-elle avec volonté.

Charlotte Sauvignac



Catherine Faivre-Pierret, vice-présidente de la FNSEA et présidente de la Commission des Agricultrices.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 Quoi de neuf, président ?

Rencontre avec Jacques de Loisy, élu à la tête de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or depuis plus de trois mois.

Les couloirs de la Maison de l'agriculture, il les connaît par cœur. Avant de succéder à Vincent Lavier le 20 février, Jacques de Loisy présidait la commission productions végétales de la FDSEA et même la FDSEA tout court, il y a encore quelques mois.

Croisé à Bretenière, l'exploitant d'Hauteville-lès-Dijon a pris quelques instants entre deux dossiers pour faire le point sur sa prise de fonction et surtout, aborder plusieurs thématiques. *« Écoutez, tout se passe très bien ! Comme je le savais depuis longtemps, la Chambre est dotée d'équipes très organisées et très motivées, tout est réuni pour faire du très bon travail tous ensemble. La Côte-d'Or a la chance d'avoir une Chambre saine d'un point de vue financier, c'est un autre atout de taille »*. Jacques de Loisy tient à rappeler d'emblée que la Chambre est au service d'un très large public : *« c'est un point important sur lequel je souhaite effectivement insister. La Chambre d'agriculture est à disposition de tous les agriculteurs exploitants, quels que soient leurs productions ou modes de productions. Mais elle est également au service des viticulteurs, des forestiers, des propriétaires et des corps associés telle que la coopération. Dans l'esprit général, la Chambre est souvent assimilée uniquement aux exploitants agricoles. Vous l'aurez compris : le monde rural, c'est un ensemble »*.



Le responsable professionnel évoque plusieurs dossiers.

Anticiper, c'est mieux

Le président enchaîne avec un conseil donné aux actuels et futurs porteurs de projets de l'organisme consulaire. *« Nos services sont souvent contactés quand un problème est déjà établi ou lorsqu'un dossier se trouve en très mauvaise posture. Un nombre non négligeable de personnes attendent souvent le dernier moment pour nous appeler ou venir nous voir. Il ne faut pas hésiter à solliciter les services de la Chambre bien en amont. Ce réflexe serait beaucoup plus profitable et productif pour tout le monde. Dès que vous avez une idée, dès que vous mettez un dossier sur les rails, contactez-nous ! Des services spécialisés sont à disposition avec notamment tout ce qui tourne autour de l'installation, des productions, des énergies renouvelables ou encore de l'eau… »*. Le responsable professionnel développe d'ailleurs ce dernier point : *« la gestion de l'eau est l'un des dossiers prioritaires de la nouvelle mandature. À ce titre, nous souhaitons remettre en route des étangs, voire même en créer de nouveaux. Cela nous permettrait de valoriser l'eau de ruissellement sans utiliser la ressource qui se trouve dans les nappes. Si des gens sont intéressés ou ont une idée en tête, qu'ils se manifestent ! Certains ont perdu l'habitude de réfléchir à ce type de projet car, depuis des années, l'état d'esprit général est assez négatif dans ce domaine. Cela doit changer, nous sentons une réelle prise de conscience chez les principaux responsables politiques et administratifs de notre département. Faut-il encore le rappeler : l'eau permet de limiter les crues, de maintenir ou de re-développer la biodiversité, d'abreuver les troupeaux ou de soutenir les productions végétales à valeur ajoutée. En dernier lieu, l'eau peut être très utile pour lutter contre les incendies »*.

Cette entrevue ne pouvait pas se terminer sans un mot *« syndical »* de l'ancien président de la FDSEA, qui était présent ce lundi matin à la réunion organisée par le syndicalisme en présence de René Lioret, Anne-Catherine Loisier, Hubert Brigand et Pierre Pribetich : *« nous serons présents à l'action syndicale cette semaine à Paris. Espérons que les députés retrouvent la voie de la raison et votent favorablement le projet initial Duplomb-Menonville. Ce dernier permettra, notamment, de mettre en route nos dossiers relatifs au stockage de l'eau »*.

AG



Le président de la Chambre d'agriculture insiste sur la nécessité de solliciter les services de la Chambre bien en amont de tous dossiers ou projets.

// RAPPEL

21 Journée technique le 6 juin à Rouvres-en-Plaine

Le pôle Productions végétales de la Chambre d'agriculture propose une journée technique intitulée « Cultivons la résilience » basée, en grande partie, sur les centres d'intérêt exprimés tout au long de l'année par les agriculteurs. Elle va se tenir le 6 juin sur une parcelle d'essais située à Rouvres-en-Plaine. Pour le matin s'annonce déjà un programme très dense : seront évoquées la fertilisation, la fertilité du sol et la stratégie bas carbone.

Sur la fertilisation, il sera question des premiers résultats d'essais menés en février dernier et destinés à mesurer la volatilisation de l'azote sur une parcelle implantée en blé.

Sur la partie « fertilité du sol », la parcelle concernée pourra livrer d'intéressantes informations pour une raison simple : elle abrite, depuis 8 ans, des bandes d'essais sur lesquelles est apporté chaque année du compost de fumier. Ces apports ne concernent qu'une partie de la parcelle, de ce fait, il sera possible de faire des comparaisons significatives entre les zones ayant bénéficié de ces apports de compost et celle qui en furent dépourvus pendant ces huit années.

Concernant le bas carbone, l'agriculteur Pascal Chadoeuf apportera son témoignage sur son engagement dans cette stratégie. Il reviendra sur ce qu'il met en place, ses marges de manœuvre, ses choix.

Enfin, le concessionnaire Farminov-Agrinov de Neuillys-Crimolois accompagnera la société Amazone qui effectuera une démonstration de désherbage ainsi qu'une présentation du pulvérisateur traîné UX 4201 Amaselect, présenté en version « Spot ».

Il faut enfin noter que la plupart des sujets abordés lors de cette journée concernent aussi bien l'agriculture conventionnelle que le bio. Vous pouvez vous inscrire à cette journée (tarif 25 euros avec repas), en scannant le QR code ci-dessous.

Inscription : https://my.weezevent.com/innovaction-cultivons-la-resilience



// SYNDICALISME

Un essai à transformer

La FDSEA et les JA de Côte-d'Or saluent les députés qui ont fait « le job » pour éviter le naufrage de la PPL contraintes.

La proposition de loi qui vise à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur va poursuivre son bonhomme de chemin. Elle devrait être adoptée. En début de semaine, ce n'était pourtant pas gagné ! Plusieurs groupes politiques s'y opposaient, le réseau FNSEA-JA avait même déjà entamé une manifestation à Paris. Une délégation côte-d'orienne devait s'y rendre mardi mais finalement, le mouvement a été levé après l'adoption de la motion de rejet à l'assemblée nationale lundi (274 voix contre 121). *« On ne pouvait guère espérer mieux »*, réagit Antoine Carré, le président de la FDSEA de Côte-d'Or, en rappelant que cette proposition de loi est l'une des réponses aux exigences de simplification des manifestations de début 2024. L'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise remercie les députés qui ont fait preuve de *« bon sens »*, et même LFI et les Verts : *« ces derniers ont posé tellement d'amendements pour faire obstruction à ce projet qu'il était devenu impossible d'analyser leurs demandes ! Ils ont tout fait capoter, on revient au texte initial, c'est tant mieux pour nous ! »*. Antoine Carré se dit satisfait de la tournure des évènements mais émet encore certaines réserves : *« il y a de quoi être serein car nous revenons donc sur le texte initial qui répond à nos exigences. Plusieurs règles qui encadrent l'usage de certains pesticides vont pouvoir être modifiées, des dispositions s'intéressent aussi à l'élevage et au stockage de l'eau. Ce projet de loi doit encore passer en commission mixte paritaire : on espère que ça ne pose pas de problème car la proportion de députés qui soutiennent nos propositions est majoritaire. En revanche, il y aura ensuite le conseil constitutionnel… Et là, on peut encore craindre pour l'aboutissement du projet de loi tant attendu. On garde espoir et nous restons mobilisés ! »*. La FDSEA et les JA de Côte-d'Or avaient déjà préalablement rencontré les parlementaires lors d'une réunion organisée ce lundi matin : *« seuls René Lioret, Anne-Catherine Loisier, Hubert Brigand et Pierre Pribetich étaient présents. Certains nous soutiennent et nous les remercions, d'autres sont vraiment contre l'agriculture, c'est incroyable… Au moment où je vous parle, tout est néanmoins positif avec ce qui s'est passé à l'assemblée nationale dans la même journée. Nous ne perdons pas de temps. Il y a urgence avec ce projet de loi qui, une fois adopté, desserrera plusieurs verrous réglementaires et administratifs pour continuer à assurer notre souveraineté alimentaire »*.

AG



Les responsables syndicaux avaient rencontré plusieurs parlementaires lundi matin à Dijon.

Mais aussi…

Antoine Carré réagit aux résultats des élections MSA, le dépouillement ayant eu lieu le 22 mai. Les taux de participation s'établissent à 23,82 % pour le collège 1 (exploitants et retraités) ; 12,19 % pour le collège 2 (salariés) et 18,64 % pour le collège 3 (employeurs) : « La plupart des candidats soutenus par FDSEA et les JA ont été élus, c'est une satisfaction. La faible participation est en revanche une grosse claque, mais il fallait s'y attendre… L'élection de nos candidats permettra de défendre les valeurs et les projets que nous souhaitons porter à la MSA, avec l'idée de faciliter les échanges et limiter les problématiques dans certains dossiers ».

// JEUNES AGRICULTEURS

On mange bien, à Pouilly

Le marché de producteurs des JA polliens a encore cartonné, tout le monde s'est régalé !

Oh le beau marché ! Les Jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois ont attiré et séduit le public à l'occasion de leur manifestation annuelle le 17 mai. La découverte de 30 stands de producteurs et artisans était proposée aux visiteurs, de même que plusieurs animations pour petits et grands. Un déjeuner et un dîner étaient eux aussi au programme. Parmi les produits au menu, les œufs en meurette du président JA Benoît Laprée : pas moins de 200 repas ont été servis ! *« Le temps n'était pas en notre faveur durant la matinée mais le beau temps est vite revenu et beaucoup de monde nous ont rendu une petite visite ! Je ne crois pas me tromper en disant que nous avons battu notre record de participation »*, relève justement Benoît Laprée. L'éleveur de 38 ans donne d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau marché, peut-être au milieu des vaches et des prés !

AG



Sur le stand des œufs en meurette avec Sylvain Laprée, Théo Sigoillot, Denis Gilbert et Benoît Laprée.



Rosine Mallet et Julien Bandonny avec un brasero XXL, qui a permis de préparer 400 burgers !



Les asperges et les pommes de terre de l'EARL Jacotot (Ouges) se sont vendues comme des petits pains ! Ce stand était tenu par Loïc Dumont.

// JEUNES AGRICULTEURS

Le jambon à la chablisienne !

Samedi 24 mai, le canton chablisien, présidé par Rémy Collon, a organisé son premier événement festif pour regrouper tous les agriculteurs.



Canton chablis JA

Préparation des festivités par le canton chablisien des JA à la salle des fêtes de Beauroy à Beine.



Canton chablis JA

Préparation de l'événement du canton chablisien des JA à la salle des fêtes de Beauroy à Beine.

« Nous sommes hypercontents de notre premier événement, ça s'est super bien passé, il y a eu près de 120 personnes », confie Rémy Collon, président du canton des Jeunes agriculteurs de Chablis. Après une création de canton en début d'année, Rémy Collon ainsi que son bureau ont organisé pour la première fois un événement afin de réunir tous les jeunes agriculteurs du secteur. L'objectif : s'amuser, créer du lien et se faire connaître. *« Au début on a accueilli tout le monde en faisant un gros apéritif, en guise d'entrées avec des gougères, des saucisses, des feuilletés fromage, des chips, des bretzels ainsi qu'avec un verre offert. La consommation d'alcool et de soft était payante, on a servi le jambon au chablis avec du riz. Pour animer le repas, on a fait une tombola à 2 euros le ticket, il y avait dix-neuf lots à gagner, en lien avec nos partenaires. Il y avait un gros panier garni avec des bouteilles de vin et ensuite pleins de petits lots. En ce qui concerne les partenaires, il y avait la fleuriste de Chablis, le caveau, des viticulteurs qui travaillaient avec nous, un salon de coiffure, un magasin de meubles d'intérieurs à Chablis… »*, détaille-t-il, heureux et soulagé. C'est à la salle des fêtes des Beauroy à Beine que plus d'une centaine d'agriculteurs sont venus se détendre. *« On sent que cet événement a rapproché du monde et intéressé des agriculteurs, nous avons eu de nouveaux adhérents, cela montre qu'on a une bonne cohésion et que ça marchait pas trop mal. On n'est pas juste un groupe qui se ressemble et qui fait un événement, on aime rencontrer tout le monde, créer des liens. Tout le monde dansait c'était super »*, ajoute Rémy Collon, un rictus aux lèvres.

Le canton chablisien compte désormais près d'une vingtaine d'adhérents et ça ne risque pas désemplir. Pour le moment, le canton redevient calme, laissant le temps aux agriculteurs de réaliser leurs moissons, et de revenir en force pour la fin d'année. *« Après cet événement, nous avons prévu deux semaines plus tranquilles pour pouvoir réfléchir, on veut faire un concert DJ avec un barbecue comme un apéro concert après les vendanges, donc fin septembre début octobre »*, conclut Rémy Collon, âgé de 19 ans.

Charlotte Sauvignac

// SECTION DES ANCIENS EXPLOITANTS

58 « Encore du pain sur la planche »

La section des anciens exploitants tenait son assemblée générale annuelle le 14 mai dernier à Lormes. L'occasion de faire le point sur l'année écoulée et préparer le futur.

Le rendez-vous pour l'assemblée générale de la section des anciens exploitants était fixé à Lormes, le 14 mai. Pour mémoire, elle était présidée pour la première fois par Philippe Rault, président de la section des anciens exploitants (SDAE) élu en juin 2024, succédant ainsi Yves Delfolie. Philippe Rault sourit : *« c'est un grand bonheur de vous retrouver tous réunis aujourd'hui. Nous avons du travail à faire mais votre mobilisation est le signe de l'envie de le faire ; merci à tous »*. Après ce préambule, le rapport d'activité fut présenté par Casandra Deperchin, animatrice de la SDAE 58, avec notamment un retour sur les différents voyages organisés l'an dernier. Après cet éclairage, Philippe Rault rebondit sur la présentation du nombre d'adhérents comptabilisé pour 2024 : *« nous sommes environ 156, soit un peu moins qu'en 2023. Afin de pérenniser la section, nous allons donc devoir faire de la relance pour faire connaître l'existence de la section sur l'aspect festif et convivial mais aussi sur les combats qu'elle peut mener pour la défense de nos retraites. Car oui, nous pouvons partager des moments conviviaux tout en nous investissant pour faire avancer nos statuts et nos conditions de vie »*.

Parmi ceux-là, Philippe Rault et Marcel Cottin, vice-président de la SDAE, sont revenus sur les différentes motions défendues au national pour la revalorisation des retraites agricoles dont pour l'avenir un combat à mener sur l'exclusion des montants de la pension de réversion et de bonification pour enfants de l'assiette du calcul du seuil d'écrêtement. En effet, certains veuves ou veufs ont vu leur retraite personnelle diminuer après l'obtention de la pension de réversion. *« Une injustice insupportable d'autant plus que les autres régimes n'appliquent pas cette règle »* martèle Philippe Rault. Outre cela, ils exposent aussi : *« la mise en œuvre dès 2025 d'une « aide au passage de relais » pour permettre à des exploitants en difficulté, proches de la retraite, de transmettre à un jeune et de bénéficier d'une aide ainsi que de la prise en charge de leur protection sociale »*. Philippe Rault ajoute : *« Il est nécessaire de travailler sur l'accès aux services publics en milieu rural, sur une meilleure reconnaissance des aidants ou encore à la formation de tous les anciens intéressés par la problématique du mal-être dans le cadre du réseau Sentinelles »*. Il résume : *« Il y a toujours du pain sur la planche donc restons vigilants ! Et, plus nous serons nombreux à nous engager, plus notre voix aura du poids auprès des sections. J'en profite donc pour rappeler l'importance des sections locales dans le travail effectué au national, car c'est avec l'implication de chacun que nous arriverons à nous faire entendre »*. Puis, Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, prit la parole pour réaffirmer son soutien à la SDAE. Puis, Gilles Noël, maire de Varzy rappela la mise en place, en partenariat avec Groupama, de dépistages gratuits du cancer de la peau en juin dans la commune.



L'assemblée générale de la SDAE 58 s'est déroulée à Lormes, et fut présidée pour la première fois par Philippe Rault élu président en juin 2024.

Toujours prévenir

Afin de proposer un petit plus utile à l'assemblée réunie le 14 mai à Lormes, une intervention sur la nutrition était proposée afin de clôturer la rencontre. Animée par Lise Belle Anne, intervenante Promotion Santé BFC, est revenue sur les différentes catégories alimentaires, les bons gestes à avoir en cas de forte chaleur ou encore la définition de la dénutrition : *« Il faut avoir une attention particulière pour cela car les conséquences sont importantes notamment au niveau de la perte musculaire ou encore de la dégradation osseuse »*. Après sa présentation manifestement très appréciée par l'assemblée de la SDAE 58, les adhérents se sont réunis autour d'un déjeuner convivial puis d'une projection du film de Rose-Marie Loisy *« Destinée, la transmission de la ferme familiale »*. Philippe Rault conclut : *« les anciens sont très actifs, et nous serions ravis d'accueillir de nouveaux membres dans nos rangs afin d'apporter de nouveaux visages et idées à la SDAE »*.

Chloé Monget

Renseignements : Casandra Deperchin, animatrice, au 03 86 93 40 96.

// ASSURANCES

21 Un avenir à cultiver en dépit du climat

Groupama Grand Est a tiré le bilan de son année 2024. Même si le changement climatique va impacter de plus en plus tous les assureurs, l'entreprise développe son programme « Univers 2027 ». L'exercice 2024 s'est avéré « plutôt correct », dans un contexte économique et géopolitique pesant.

Si l'exercice 2024 a été moins impacté par les événements climatiques que les deux précédents, pour Groupama Grand Est (GGE, qui regroupe 12 départements : Côte-d'Or, Meuse, Moselle, Haute-Marne, Jura, Doubs, Territoire de Belfort, Haute-Saône, Meurthe-et-Moselle, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Vosges), il n'en demeure pas moins le troisième sur le « podium » de la décennie. Et son chiffrage financier a doublé depuis 2015, pour atteindre environ 50 M€. Les inondations en Alsace Bossue ont représenté un dixième de ces sinistres.

Millésime « correct »

Au lendemain de la tenue de l'assemblée générale, le 13 mai, à Strasbourg, François Schmitt, le président de l'assureur vert régional, qualifiait le millésime écoulé de *« plutôt correct »* en présentant les chiffres-clés de l'entreprise à la presse. Il était accompagné du directeur général, Benoît Douxami, lequel confirme sa préoccupation face à la progression des sinistres liés à la montée en puissance des tempêtes, de la grêle et du *« retrait-gonflement des argiles »* occasionnant de gros dégâts sécheresse sur les maisons. Trois millions d'habitations seraient concernées sur le territoire national. Le Grand Est se trouve très concerné par cette problématique, compte tenu d'une météo alternant chaleur et humidité. Le coût moyen des travaux par bâtiment s'élève à 15 000 €. France Assureurs évalue à un triplement, à l'horizon 2050, des indemnisations à prévoir, à l'échelle de l'Hexagone, au titre du changement climatique. Autre évolution majeure : le retour de l'inflation qui a fortement impacté le coût des sinistres. Les tarifs des pièces automobiles, de la peinture, des tuiles, des prestations des artisans, notamment, ont considérablement augmenté. Le ralentissement de l'économie réduit d'autant la base assurable et l'instabilité géopolitique mondiale interfère sur les marchés financiers, où sont présents les assureurs. Une nouvelle dégradation de la note de la France par les agences spécialisées est également redoutée.

90 centimes de marge sur 100 euros de cotisations

L'exercice écoulé se solde par un chiffre d'affaires Incendie, accidents et risques divers (IARD) de 754,70 M€ (+ 36,60 M€), tandis que l'activité assurance vie progressait de 22,30 M€, à 139,70 M€. Parallèlement, les sinistres à indemniser se sont élevés à 442,80 M€. Le rapport sinistres-cotisations s'est établi à 66,7 %, le résultat net social ressortant à 21,90 M€. François Schmitt savoure cette *« croissance importante de l'activité (+ 5,1 %) »*. Certes, les cotisations ont été revues à la hausse (de l'ordre de + 6 %), *« mais nous avons su aussi convaincre des clients, pour compenser les départs »*. 864 sociétaires supplémentaires ont intégré une caisse locale, pour la première fois. Le ratio combiné s'affiche à 99,1 %. Comprenez que sur 100 € de cotisations, la marge de GGE n'est que de 90 centimes. *« Nous visons 1 €,* ajoute le président, *c'est l'épaisseur du trait »*. La philosophie reste de ne pas perdre d'argent sur le métier d'assureur, sans en gagner trop. La gestion de l'entreprise s'accomplit sur la base des placements financiers. Sur sa zone de chalandise, GGE assure deux collectivités locales sur trois. *« Notre ambition est de rester l'acteur de référence »*, assure François Schmitt, indiquant qu'il s'agit *« plutôt des petites collectivités »*. Des résiliations ont été toutefois réalisées *« à titre conservatoire en 2023 et 2024 »* à la suite des évènements climatiques intervenus. Les pouvoirs publics sont appelés à la rescousse et la loi devrait changer. *« Notre objectif est que les assurés se situent dans une sinistralité maîtrisée, avec les tarifs les meilleurs »*.

Rester acteur économique du territoire

Pour l'avenir, des projets d'investissement sont traduits dans le programme « Univers 2027 ». Objectif : passer de 394 000 sociétaires actuellement à 400 000, en menant de front trois lignes directrices en matière de capital humain, de qualité de services et de performance-développement. *« Nous misons beaucoup sur les recrutements »*, argumente Benoît Douxami. 231 embauches en CDI et 68 en alternance sont intervenues en 2024, pour un effectif global de 1 660 collaborateurs. 7,45 % du budget ont été consacrés à la formation. Le directeur général ambitionne *« être l'employeur le plus attractif du territoire en 2027 »*. L'entreprise a d'ailleurs obtenu la certification « Top Employer 2025 », une reconnaissance internationale décernée à 2 400 sociétés dans 125 pays. Autre trophée mis en exergue, le label Engagé Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), niveau confirmé 3 sur 4, par l'Association française de la normalisation (Afnor). *« Devenir l'assureur préféré du territoire »*, la deuxième ambition d'Univers 2027, passe par l'accompagnement client. La stratégie de travailler en proximité, décidée en 2014, perdure. La création du réseau « élus renforts » chemine, l'objectif étant de *« réagir vite, dans les 24 heures auprès des sinistrés »*. 5 400 bénévoles ont déjà été formés sur l'ensemble des douze départements de la zone de chalandise de Groupama Grand Est. *« Notre promesse est d'être là quand ça va mal »* argumente François Schmitt. Troisième et dernier axe à l'horizon 2027, *« rester durablement un acteur économique du territoire »*. Cela passe par la poursuite de l'implantation de proximité, d'y développer de l'emploi et d'y générer plus de ressources. François Schmitt se dit serein, à la lecture du taux de satisfaction des clients en progression (39 % actuellement très satisfaits). Dans le viseur des dirigeants : *« la pérennité du modèle économique mutualiste à dix ans »*.

Jean-Luc Masson

// LAIT

Lait cru et RSE au cœur des enjeux du Lial

Le Laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières (Lial) affiche une belle dynamique avec 16 % de croissance en trois ans, sans hausse tarifaire. Lors de sa dernière AG en tant que président, Yves Grandemange a rappelé l'importance de la filière lait cru. On note aussi la progression des analyses et les projets structurants, notamment en matière d'énergie.



C'était la dernière assemblée générale en tant que président pour Yves Grandemange.



Les analyses du lait pour son paiement à la qualité restent le cœur de métier du laboratoire, qui a néanmoins beaucoup diversifié ses activités.



Les analyses microbiologiques du laboratoire représentent désormais la moitié du chiffre d'affaires.

L'assemblée générale du Laboratoire interprofessionnel d'analyses laitières (Lial) de Rioz, en Haute-Saône, s'est tenue le 20 mai dans un climat à la fois serein et déterminé. Serein, car les voyants économiques sont au vert, avec un chiffre d'affaires de 7,8 millions d'euros (+ 16 % en trois ans) et un laboratoire qui continue de se moderniser. Déterminé, car les enjeux autour de la filière lait cru, de la sécurité sanitaire et de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) restent d'actualité.

Dernière AG pour Yves Grandemange

Cette assemblée marquait une étape symbolique pour Yves Grandemange, président sortant : *« Cette AG est la dernière que je préside, et elle coïncide avec l'aboutissement de plusieurs initiatives structurantes pour notre laboratoire. »* Parmi ces projets, l'aménagement de 150 m² de nouveaux locaux pour les salles d'analyses et bureaux, un nouveau parking, et surtout l'élargissement des capacités du pôle de microbiologie alimentaire, qui représente aujourd'hui plus de 50 % du chiffre d'affaires. Ce développement a permis d'intégrer des analyses spécifiques comme la recherche des entérotoxines staphylococciques, particulièrement utiles pendant la saison du Mont d'Or. Très attaché à la filière lait cru, Yves Grandemange a insisté sur la nécessité de la défendre : *« Il est impératif que nous prenions collectivement conscience des menaces qui se profilent. À l'image de la grippe H5N1 chez les bovins, où le traitement thermique apparaît comme la seule parade, il faut préserver notre modèle. »* Il a également salué la solidité économique du laboratoire, qui continue de se développer sans augmentation de cotisation interprofessionnelle, tout en obtenant le renouvellement de ses accréditations Cofrac et de sa certification Qualiopi. Enfin, la thématique RSE a été au centre de l'assemblée : *« Nous recyclons 36 types de déchets, lavons les tubes à essai, préparons des ombrières photovoltaïques et œuvrons pour la biodiversité sur notre site. »*

Une activité en pleine croissance

La directrice du laboratoire, Laurence Bruneau, a détaillé un rapport d'activité très positif, malgré une baisse de 2,6 % du nombre d'exploitations suivies (5099), dans un contexte national en repli. Le volume d'analyses, lui, est en progression de 6,5 %, porté notamment par l'analyse du lait pour le paiement à la qualité, cœur de métier du Lial, en hausse de 11,7 % en 2024. Le laboratoire se place au 3e rang national pour le nombre de producteurs analysés et au 2e pour le nombre d'analyses, avec une moyenne de 112 analyses par producteur et par mois. *« Nous avons une équipe jeune, compétente et mobilisée : 76 collaborateurs, dont 71 ETP, avec une moyenne d'âge de 36,9 ans. »* Les analyses microbiologiques représentent désormais la moitié du chiffre d'affaires et les prestations pour le paiement à la qualité 33 %. Les analyses santé animale et la détection de pathogènes et de flore d'altération progressent, tandis que les analyses pour les cellules somatiques et les points de congélation montrent une dégradation partielle, imputée notamment à la FCO et la MHE. Autre évolution : la baisse des résidus d'antibiotiques détectés, avec 612 cas contre 752 en 2023, dont 97 % de métalactamines.

Projets structurants et chaîne du froid

La commission tripartite, via Valentin Peyrard, a insisté sur les nouvelles exigences en matière de chaîne du froid, notamment la fin de la dérogation à 6 °C. Le suivi des préleveurs sera renforcé en 2025 par une base de données dédiée. La formation progresse avec 18 % des chauffeurs déjà formés, mais des délais restent à maîtriser. En parallèle, le taux d'utilisation de la plateforme Infolabo reste un peu en retrait, ce qui a conduit à proposer une campagne de communication pour encourager les producteurs à l'utiliser davantage. Dans le volet RSE, un accent particulier est mis sur la transition énergétique : des ombrières photovoltaïques de plus de 1 000 m² en cours de déploiement sur le parking du laboratoire devront couvrir 30 % des besoins électriques du site. Un groupe électrogène de 2 KVA a été installé pour pallier d'éventuelles coupures, suite à une panne d'alimentation du réseau en 2024. Il s'inscrit dans une logique d'autonomie et de résilience. Emmanuel Aebischer, président de la FDSEA de Haute-Saône et producteur laitier, a salué une belle dynamique : *« Le labo de Rioz a beaucoup évolué, avec ses familles professionnelles toujours à la recherche de solutions, dans un contexte de diminution des volumes d'analyses laitières avec la baisse du nombre de producteurs. Les analyses de fourrage, par exemple, sont en plein essor. Le labo est en bonne santé. Je suis fier de la bonne conduite de ce labo. »* Un écho partagé par Yohann Barbe, président de la FNPL, qui rappelle l'importance des laboratoires interprofessionnels comme outil d'équité : *« Ils garantissent l'équité de nos factures de lait et la sécurité de produits sains. C'est crucial de défendre cette force française que sont les laits crus. Les labos sécurisent cette filière. »* Pour conclure cette AG, Yves Grandemange a tenu à remercier l'ensemble de l'équipe : *« Notre réussite repose sur l'engagement de notre directrice, de son équipe d'encadrement, et de nos 76 collaborateurs. Leur professionnalisme est le garant de la qualité de nos analyses. »*

Alexandre Coronel

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

// OVINS

Le mouton charollais entre inquiétudes et espoirs

L'année 2024 a été compliquée pour le mouton Charollais qui a vu son résultat se dégrader, la faute à une activité en baisse, des charges en hausse et des aides qui fondent. L'érosion du nombre de brebis et un commerce compliqué par le sanitaire obligent l'Organisme de sélection à redoubler de prudence.

L'assemblée générale de l'Organisme de sélection (OS) du Mouton Charollais s'est tenue le 13 mai à Palinges, en Saône-et-Loire. Cette année, il avait fait le choix d'organiser la réunion le jour même de l'entrée du second lot d'agneaux à la Station de contrôle individuel (SCI), profitant ainsi de la présence d'adhérents venus de toute la France. L'assemblée s'est ouverte sur la présentation des comptes de l'exercice 2024. Avec une situation économique qui se dégrade depuis quatre ans aboutissant à un résultat négatif de 17 000 €. C'est le fruit d'une érosion des activités de la race couplée à une hausse des charges et à une baisse des aides publiques obligeant à puiser dans la trésorerie. Le nombre d'animaux inscrits progresse légèrement (4 552), de même que les marquages. Mais les nombres d'adhérents et de brebis baissent et les marges commerciales ont chuté de 14 623 € en 2024. La race est parvenue à exporter le même nombre d'ovins qu'en 2023, mais elle n'a pas pu profiter de la vente de bovins qui avait gonflé les recettes de l'exercice précédent. Quant au sanitaire (zonage MHE), il a complexifié le commerce de fin d'année. Pour faire face à des ressources qui s'amenuisent et des charges en hausse, l'OS compte beaucoup sur l'export, malheureusement incertain du fait des aléas sanitaires. Il identifie aussi tous les postes sur lesquels il peut accomplir des économies. C'est dans ce contexte qu'intervient une réorganisation des ressources humaines de l'association. Le 1er septembre, Claire Debrut jusqu'alors technicienne, remplacera Aline Bonnot à la direction, cette dernière ayant fait le choix de s'installer éleveuse en reprenant l'exploitation de ses parents. Cette succession sans embauche – excepté un apprenti – nécessitera une adaptation dans les missions de l'OS avec une nécessaire priorisation des tâches.



Marc Labille

L'OS Mouton Charollais compte aujourd'hui 107 adhérents dans 33 départements.

2 000 brebis perdues en quinze ans

L'OS Mouton Charollais comptait 103 élevages adhérents et 6 200 brebis contrôlées pour la campagne 2024. Elle a perdu près de 2 000 brebis depuis 2010 et se situe à la neuvième place parmi les races ovines en nombre de brebis contrôlées. Les autres races bouchères connaissent la même évolution baissière. 2024 a été une année commerciale mitigée pour le mouton Charollais avec 230 ovins exportés contre 243 en 2023. Le contexte sanitaire a privé la race de certains pays européens. En France, il s'est vendu d'avantage d'agneaux en automne pour pallier les pertes liées à la FCO. Pour la première fois, 570 doses de semences ont été exportées au Mexique. Le bilan de la saison pour la station de contrôle individuel est satisfaisant. 85 % des 139 béliers contrôlés ont été vendus à 841 € de moyenne. Davantage d'éleveurs-sélectionneurs ont confié leurs agneaux à la station cette année (50 % des élevages adhérents) et ils sont 32 % (contre 30 % en 2023) à avoir acheté un bélier en SCI, preuve d'une implication grandissante dans le schéma de sélection racial. Le bilan est moins réjouissant pour le testage. Sur les 11 béliers mis en testage en 2022 dans le cadre du schéma, seulement sept ont été indexés en 2024 dont deux qualifiés Améliorateurs bouchers (Ambo). L'activité insémination artificielle recule encore en 2024 concernant 35 % des sélectionneurs. Depuis 2023, tous les béliers en service dans la base de sélection doivent être génotypés et des agnelles sont également contrôlées dans des élevages tirés au sort chaque année. L'objectif, rappelle l'OS, est d'estimer le taux de paternités erronées et de corriger les données pour améliorer la fiabilité de l'indexation. Le génotypage permet aussi de constituer une base de données des béliers de lutte pour faciliter les contrôles de filiation à venir et préparer le passage à la sélection génomique. En 2024, le taux moyen d'erreur de paternité est tombé à 7,9 % contre 14,6 en 2023. Un résultat très encourageant qui incite à poursuivre les efforts.

Promotion sur « l'Agneau Charollais »

Sur le plan de la promotion, l'année a été marquée par l'annulation, pour cause sanitaire, du concours de moutons Charollais dans le cadre du Sommet de l'Élevage. La race a continué de mettre en avant sa marque « l'Agneau Charollais ». En mars 2024, elle participait au concours d'animaux de boucherie d'Autun avec 11 lots d'agneaux purs charollais. En juin, une dégustation de viande d'agneaux avait lieu à l'Intermarché de Charolles. Neuf lots étaient à nouveau présentés au Festival du Bœuf début décembre. En 2025, les perspectives commerciales sont de nouveau incertaines du fait du contexte sanitaire. Des ventes ont été effectuées en Suisse, Portugal, Hongrie… Italie, République tchèque, Roumanie pourraient être les prochaines destinations. L'Ukraine serait aussi demandeuse, mais ce marché s'avère extrêmement compliqué sur le plan sanitaire. Ce printemps, avec l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté, la station de Palinges a lancé un protocole de mesure de la résistance au parasitisme pour les futurs béliers. En 2025, une nouvelle aide de la Région en faveur de la génétique entre en vigueur, se félicitaient les responsables de l'OS. 160 000 € sont alloués par an durant trois années pour l'achat d'agnelles qualifiées (50 € par agnelle) et de béliers (150 € par bélier). Malgré les inquiétudes, l'OS reste optimiste. Persuadé, comme le maire de Charolles, Pierre Berthier, qu'il faudra bien continuer à produire de la viande, il continue de croire en des jours meilleurs. Et pour illustrer ce ressenti, *« un nombre conséquent de nouveaux adhérents rejoint la race en 2025, dont des jeunes qui commencent avec des troupes de 60-80 brebis à titre initial. C'est bien la preuve que le mouton Charollais attire toujours et que son travail de qualité paiera »*.

Marc Labille

Conformation, vitesse de croissance, carcasse…

Pour lutter contre la baisse du nombre d'adhérents, l'OS Moutons Charollais a voulu cerner les attentes des utilisateurs. Pour cela, il a confié à l'un de ses stagiaires (Lucas Tissier, étudiant en BTS) le soin de réaliser une enquête auprès des intéressés. Les principales qualités de la race citées par ces derniers sont la conformation, la vitesse de croissance et le rendement de carcasse. Ils lui reprochent en revanche la docilité, la rusticité et les boiteries. Leurs critères de choix dans l'achat d'un bélier sont, par ordre d'importance : la conformation, la vitesse de croissance, les qualités maternelles, puis les qualifications et carrières des parents, le standard de race. Le pourcentage de béliers inscrits au sein des élevages est relativement élevé (58 % des éleveurs ont 100 % de béliers inscrits). 90 % des béliers proviennent, à part sensiblement égale, de foires, de fermes et de coopératives. 10 % seulement sont issus de station SCI alors que la grande majorité des éleveurs sondés connaissent pourtant la station et le programme de sélection racial.

Loup : la tension monte de toutes parts

Peinant déjà à maintenir leurs effectifs, les responsables de l'OS Mouton Charollais sont très préoccupés par la prédation du loup. Les sélectionneurs du berceau de race ont été parmi les premiers à payer un lourd tribut au retour du prédateur protégé, d'autant que leur système d'élevage herbager, en petits lots, se prête très mal aux mesures de prévention imposées par la loi. Les sélectionneurs de moutons Charollais avaient été parmi les premiers à s'alarmer de la situation, soulignant que la présence du prédateur est incompatible avec leur élevage bocager. Et pour le président de l'OS Denis Berland, *« il faut choisir, c'est soit les éleveurs, soit le loup »*. Ce dernier, qui a vécu lui-même des pertes sur son exploitation en 2020, témoignait au nom de ses collègues de la très grande détresse de la profession. Au point qu'il redoutait *« qu'il arrive des drames »*. Une exaspération immense dont les éleveurs de moutons Charollais ont fait part au président de la FDSEA 71 Christian Bajard.



Nous sommes le 1er assureur des exploitations agricoles productrices d'énergie photovoltaïque*.

Nos offres protègent vos installations de panneaux solaires et sécurisent votre activité. Nos spécialistes vous aident à concevoir votre projet, identifier les risques et vous partagent des conseils prévention.

Groupama
Toujours là pour moi

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document, se reporter aux contrats ou rapprochez-vous d'un conseiller Groupama. *Étude Nexio réalisée du 07/09/2024 au 17/10/2024 auprès de 1 502 agriculteurs interrogés sur l'assurance de leur installation photovoltaïque : 44 % des répondants déclarent être assurés auprès de Groupama pour leurs panneaux photovoltaïques. Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. Ref. Com ER/2025. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. Création : Agence Marcel.

JOURNÉE MONDIALE DU LAIT

Le lait est notre lien, notre fierté

Le 1er juin, c'est la Journée Mondiale du Lait.
L'occasion de mettre à l'honneur les 300 000 femmes et hommes qui font vivre la filière laitière française.

Chaque ferme laitière nourrit en moyenne 2 760 personnes*.
Éleveurs, techniciens, chauffeurs-collecteurs, vétérinaires, transformateurs, fromagers, distributeurs… assurent la vitalité des territoires avec 44 000 fermes et 731 sites de transformation. Tous engagés autour de produits d'exception : le lait et les produits laitiers.

Chaque Français consomme 74 kg de produits laitiers par an.**
La France produit près de 23 milliards de litres de lait de vache par an, dont 4 litres sur 10 sont valorisés à l'export.

Dans un monde qui bouge, la filière laitière avance.
Qualité, accessibilité, transition écologique, souveraineté alimentaire : la filière s'adapte, innove et progresse dans le respect de la diversité de ses modèles, pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et anticiper les attentes des consommateurs de demain.

Notre force : le collectif.
Élevage, transformation, distribution, restauration, chaque maillon compte.

Ensemble faisons rayonner notre savoir-faire français.



* Source : moyenne CAP2ER niveau 2 2023 selon la méthode PerAlim du CEREOPA ** Source : Kantar panel consommateur 2024

photographie retouchée

Retrouvez nos missions, nos engagements
et notre rapport RSE sur :

franceterredelait.fr
cniel.com

FranceterredeLAIT

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

JOURNÉE MONDIALE DU LAIT
WORLD MILK DAY
Le 1er JUIN

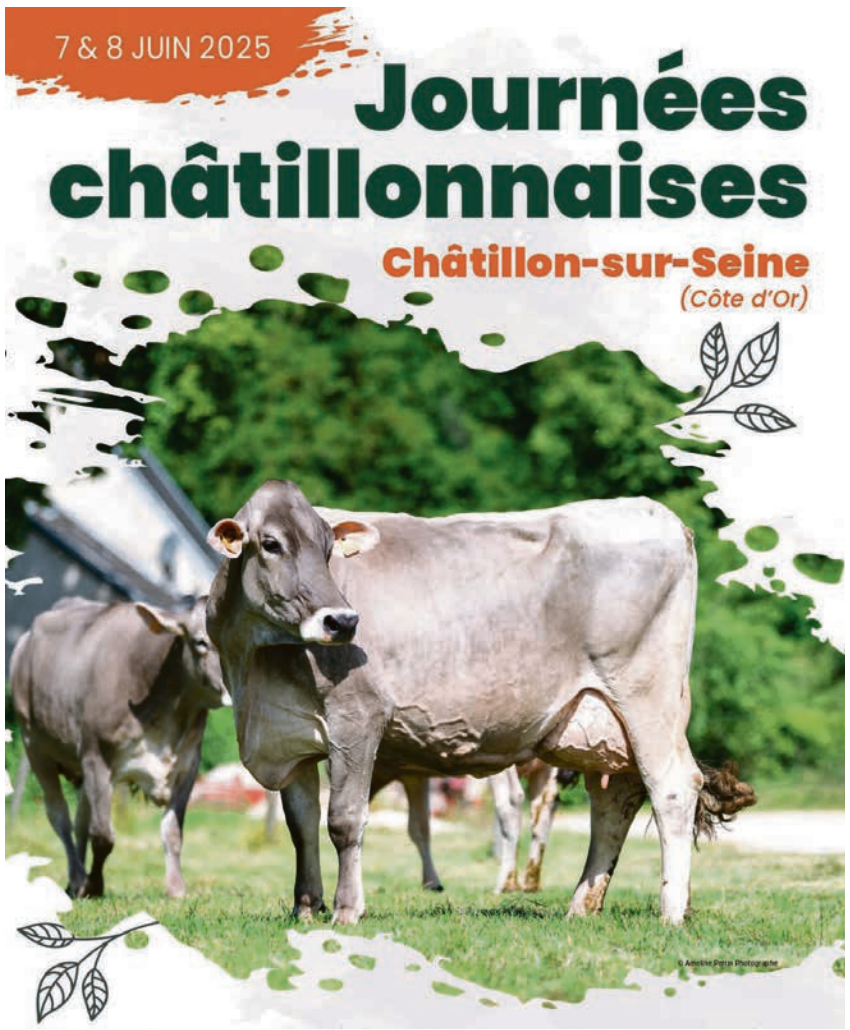
ÉLEVAGE

// RACE BRUNE

On file à Châtillon

Le concours interrégional de la Fédération Gen Brune se tient les 7 et 8 juin dans le cadre des Journées châtillonnaises.

Tout le monde l'attend avec impatience : il n'y a plus que quelques jours à patienter avant de participer – ou d'assister – au concours brun de Châtillon-sur-Seine. *« Nous vous donnons rendez-vous les 7 et 8 juin à l'Esplanade du cours l'Abbé. Nous visons la barre des 120 animaux, avec plein d'éleveurs passionnés. Tous viendront du Grand Est, du département du Nord jusqu'à la Savoie. La bonne ambiance sera assurée ! »*, présente Mickaël Clerget, le président du syndicat départemental de cette race laitière si chère à la Côte-d'Or. Parmi les différents prix décernés le week-end prochain, le *« 21 »* tentera de conserver son titre de meilleur lot départemental, qui lui revient depuis plusieurs années. À noter que le vendéen Armel Lebeau sera le juge de cette édition 2025. *« Seule petite déception, Thomas Gérouville, technicien BGS, ne sera pas au micro pour l'animation. Sa classe, son humour et son talent vont nous manquer, c'est certain ! »*, fait remarquer Mickaël Clerget.



Les premiers animaux défileront sur le ring à partir de 10 heures le samedi.

Thank you

La vente aux enchères, elle, débutera samedi à 20 heures, juste après les concours : *« quinze lots ont été présélectionnés, il y a des génisses, des vaches et des embryons, tous de haute qualité. De bons index, de la morphologie, de très belles origines, bref, tout ce qui peut intéresser de très près notre schéma seront à l'affiche »*, souligne l'éleveur de Courcelles-Frémoy. Le Côte-d'orien enchaîne avec la journée du dimanche, en annonçant le concours de meneurs et diverses animations : *« les jeunes sont omniprésents à notre rendez-vous. C'est une fierté, une grande satisfaction… Nous attendons une quarantaine de participants, comme en 2024, année de tous les records ! Les épreuves débuteront à 10 heures, les finales sont programmées à 14 heures. Un défilé des veaux sera proposé dans la foulée. En ce qui concerne les animations, le western est le thème de ces journées Châtillonnaises, cela laissera place à de nombreuses possibilités et imaginations ! J'en profite, au passage, pour remercier les nombreux partenaires qui ont encore une fois répondu présent »*.

Et après ?

Une fois ce concours terminé, les éleveurs auront très vite les yeux rivés sur le show open génisses qui se déroulera à Montbéliard, dans le Doubs, du 24 au 26 juillet : *« ce sera un très gros concours national multiraces et, comme son nom l'indique, il sera ouvert à tout le monde. Nous avons l'idée de constituer une équipe Côte-d'Or avec des Brunes, mais aussi des Montbéliardes, des Prim'Holstein et des Simmental. Les jeunes générations s'impliqueront, les syndicats ne seront là que pour les soutenir »*. Il n'y aura pas de concours national de la race Brune cette année, poursuit Mickaël Clerget, accompagné de Laurette Millot, conseillère à Alysé : *« le prochain devrait avoir lieu sur notre zone en 2027. Nous en reparlerons prochainement mais nous souhaiterions proposer quelque chose de grandiose, en incluant les autres races laitières de notre département ! »*.

AG

// EN BREF

Volaille LDC négocie 6 à 8 % de revalorisation pour développer son amont

Le comité de direction de LDC a expliqué, lors de la présentation des résultats annuels 2024-2025 du groupe à la presse le 21 mai, qu'il souhaitait obtenir de ses clients 6 à 8 % de revalorisations tarifaires avant l'été afin de soutenir ses approvisionnements. *« Il faut revaloriser parce que notre filière amont atteint ses limites de capacité de production »*, a justifié Stéphane Sallé, directeur du pôle volaille. Il a argumenté que la capacité d'approvisionnement s'était fortement dégradée au détriment des distributeurs, dans le contexte d'augmentation de la consommation de volaille. Bruno Mousset, directeur du pôle Amont, a précisé qu'il entreprenait d'aider à la construction de 400 bâtiments de type Nature d'éleveur (le standard LDC) sur l'ensemble du territoire dans les trois ans, ainsi que de développer les couvoirs, usines d'aliment et les élevages de reproduction. Il a argumenté que les prix de vente devaient tenir compte des charges réelles de production et des coûts élevés de la construction afin que les éleveurs ne se détournent pas vers d'autres productions. Les ventes de volaille de LDC en grande distribution et restauration ont progressé de 3,9 % en volume à périmètre identique lors de l'exercice.

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

Acheter en commun, ça vous dit ?

L'assemblée générale de la Fédération charolaise de Côte-d'Or a validé un projet qui était « en soute » depuis plusieurs semaines.


Lors de la visite de l'élevage de Sébastien Tursin, à Villargoix.

Accéder à une génétique d'exception pour un coût modéré voire très modéré, c'est possible, à condition de se réunir et d'acheter à plusieurs. La Fédération Charolaise de Côte-d'Or se lance dans un projet susceptible de réunir plusieurs dizaines d'acheteurs, comme l'indique le président Éric Bize : *« Avant toute chose, nous allons sonder l'ensemble des éleveurs charolais de notre département pour savoir qui serait intéressé par l'achat d'un très bon taureau en commun. À partir des résultats que nous obtiendrons, nous pourrons prendre des dispositions pour affiner ce projet. L'idée serait effectivement d'acquérir une perle rare en matière de génétique pour faire progresser nos élevages respectifs ! »*. Les adhérents de la Fédération, réunis en assemblée générale le 16 mai à Villargoix, ont validé cette innovation qui était depuis plusieurs semaines *« dans les cartons »*. Les éleveurs recevront très rapidement un petit questionnaire par mail. *« Plusieurs autres départements se sont déjà lancés dans de tels regroupements, je pense notamment à la Moselle ou l'Isère. Si le succès est au rendez-vous chez nous, l'idée serait bien entendu de recommencer l'opération »*, enchaîne Éric Bize. Le modèle de l'animal et l'endroit où l'acheter seront bien sûr à déterminer : *« il est bien entendu trop tôt pour se prononcer, le retour des éleveurs nous permettra d'en savoir davantage sur les attentes et les besoins de chacun. La seule chose qui est sûre, c'est que nous souhaiterions que ce projet aboutisse dès cette année. Être au moins une trentaine à nous regrouper serait pertinent »*.

Actualités

Cette assemblée a permis de faire le point sur l'année écoulée et celle en cours. Les dernières manifestations de la Fédération se sont toutes terminées sur des notes positives, les cours de la viande ayant un impactant favorablement le commerce de reproducteurs. À noter sur l'agenda dès aujourd'hui : la Fédération organisera de nouvelles journées commerciales lors de la dernière semaine de septembre. *« Ce sera notre prochain événement. Nous souhaiterions aussi proposer une nouvelle exposition à Saulieu durant l'hiver »*, informe Éric Bize. Une visite de l'exploitation de Sébastien Tursin était proposée à la suite des échanges, avec la présentation de reproducteurs typés viande.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// AVERTISOL

Choisir ses couverts végétaux dans le

Le climat change, l'agriculture est amenée à connaître de plus en plus d'évènements climatiques extrêmes. Les couverts végétaux sont un des leviers de la fertilité du sol qui subira le plus ces aléas : s'il fait trop chaud ou s'il n'y a pas d'eau, leur réussite se complique. Ce volet vous propose l'état des connaissances actuelles pour adapter sa stratégie de choix et d'implantation des couverts végétaux. Cela permet de continuer de les utiliser pour améliorer la fertilité globale de son sol.

Objectifs des couverts

L'implantation de couverts permet de valoriser la période d'interculture avec une pousse de biomasse dont l'objectif est de nourrir le sol. Les couverts sont donc des leviers pour capter l'azote de l'air, enrichir le sol en matière organique, protéger le sol de l'érosion, remobiliser des éléments nutritifs et les rendre plus disponibles, stimuler la vie biologique, etc. La Figure 1 récapitule les différentes fonctions des couverts.

Le saviez-vous ?

Les essais d'Arvalis de longue durée de Boigneville (91), Thibie (51) et Kerlavic (29) ont mis en évidence qu'une tonne de matière sèche de couvert a une capacité de fourniture en carbone stable du même ordre de grandeur qu'une tonne de paille de céréales. Sur ces dispositifs, 13 à 17 ans de cultures intermédiaires (avec une fréquence annuelle à bisannuelle) conduisent à un effet positif mais pas toujours significatif de +1 à +4 t/ha sur le stock de carbone, et à un effet significatif sur la teneur en azote organique de 300 à 500 kg/ ha par rapport à un sol laissé nu en interculture.

Évolution de la météo sur deux stations en Côte d'Or depuis 1945

La réussite des couverts est dépendante des conditions météo. Cette partie présente l'évolution de la température et de la pluviométrie depuis 1945 pour les stations de Longvic et de Châtillon-sur-Seine. Deux périodes sont étudiées : la période estivale qui détermine l'implantation et la période automnale qui concerne la pousse/destruction des couverts.

Les graphiques de la Figure 2 présentent **l'évolution de la température et de la pluviométrie estivale** (juin/juillet/août) depuis 1945. La moyenne des températures connaît une augmentation depuis 1990. Cette augmentation est exponentielle. Les étés sont plus chauds de 2 °C par rapport aux années 1950-1990. Au vu de la dynamique, il faut s'attendre à avoir des étés bien plus chauds, dès les prochaines campagnes. La pluviométrie reste relativement stable avec en moyenne de 180 à 220 mm d'eau sur les 3 mois.

Les graphiques de la Figure 3 présentent **l'évolution de la température et de la pluviométrie à l'automne** (septembre à novembre) depuis 1945. La tendance à la hausse des températures suit la même dynamique qu'en période estivale, pour s'établir aujourd'hui à 1,5 °C de plus qu'avant 1990. La pluviométrie est sensiblement la même.

Les graphiques de la Figure 4 sur Châtillon-sur-Seine montrent que la moyenne des températures connaît une augmentation depuis les années quatre-vingt. Cette augmentation est exponentielle comme pour la station de Longvic. Les étés sont plus chauds de 2,5 °C par rapport aux années 1950-1990. La température semble augmenter plus vite à Châtillon-sur-Seine. La pluviométrie ne diminue pas significativement.

Les graphiques de la Figure 5 sur Châtillon-sur-Seine montrent que la tendance à la hausse des températures suit la même dynamique qu'en période estivale. Il semble y avoir un peu plus de pluie (+20 mm) sur cette période par rapport à 1945-1980.

Bilan

Il fait plus chaud en été. La pluviométrie reste sensiblement la même en moyenne depuis 70 ans. Donc les sols sont plus secs. La sécheresse est donc plus la conséquence de l'envolée des températures que d'un manque de pluie.

Tout l'enjeu de la réussite des couverts réside dans le maintien de l'humidité dans le sol sur la période estivale.

La période automnale se présente aussi comme un second printemps : plus chaud et pas moins humide ! Cette période sera favorable à la pousse des couverts.

Choisir sa stratégie d'implantation

La stratégie d'implantation des couverts végétaux dépend de 4 facteurs : l'état du sol (présence de compaction), la présence de salissement, l'état hydrique du sol (et la météo du moment) et le temps de travail disponible sur l'exploitation. *(Figure 6)*.

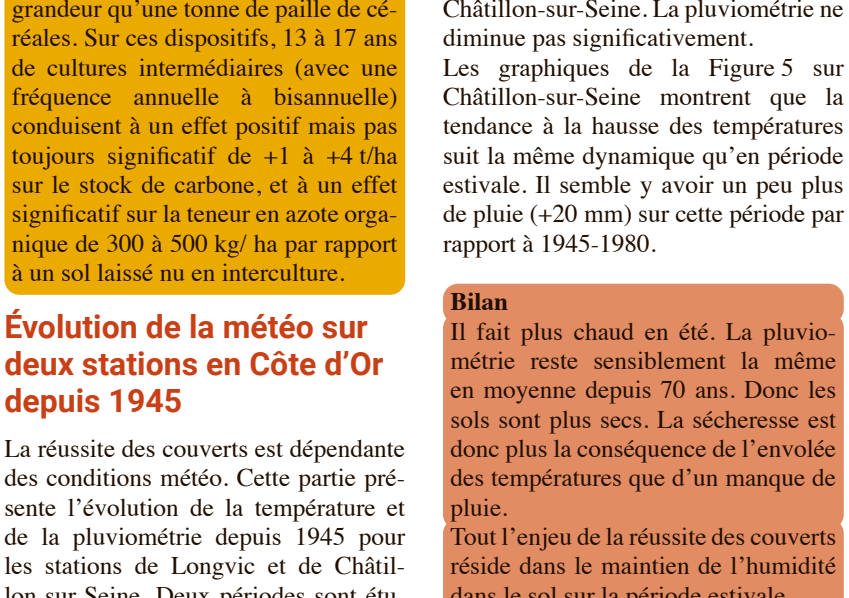


Figure 1 // Objectifs et services des couverts végétaux (Source : webinaire Adoptaé – 06/09/2023).

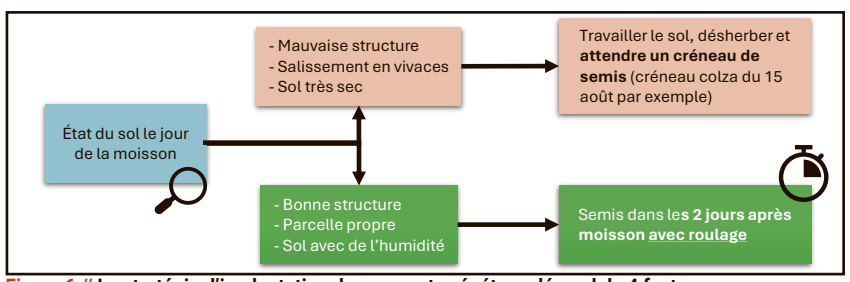


Figure 6 // La stratégie d'implantation des couverts végétaux dépend de 4 facteurs.

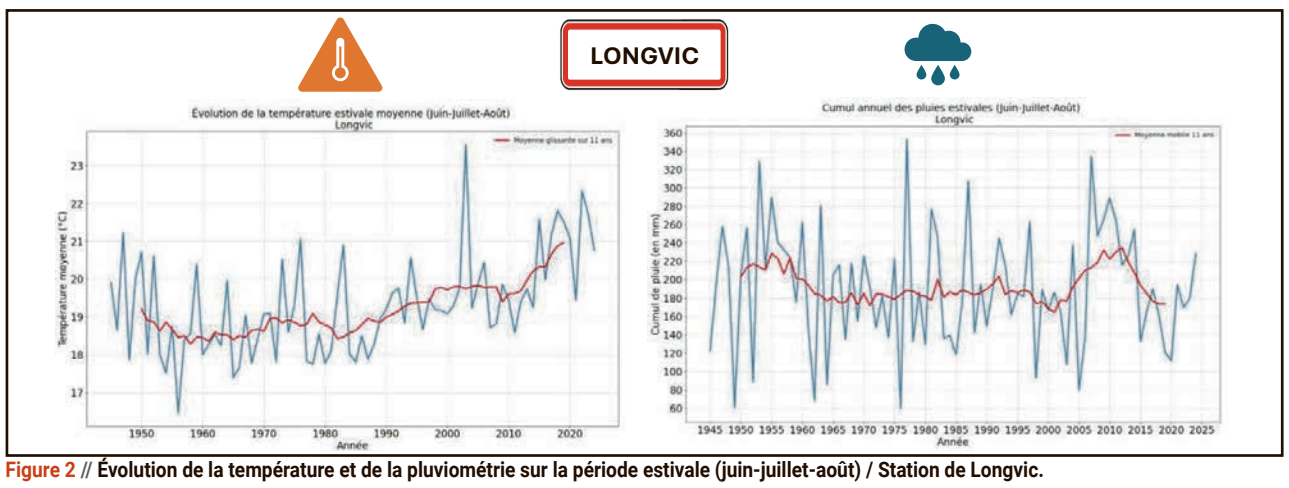


Figure 2 // Évolution de la température et de la pluviométrie sur la période estivale (juin-juillet-août) / Station de Longvic.

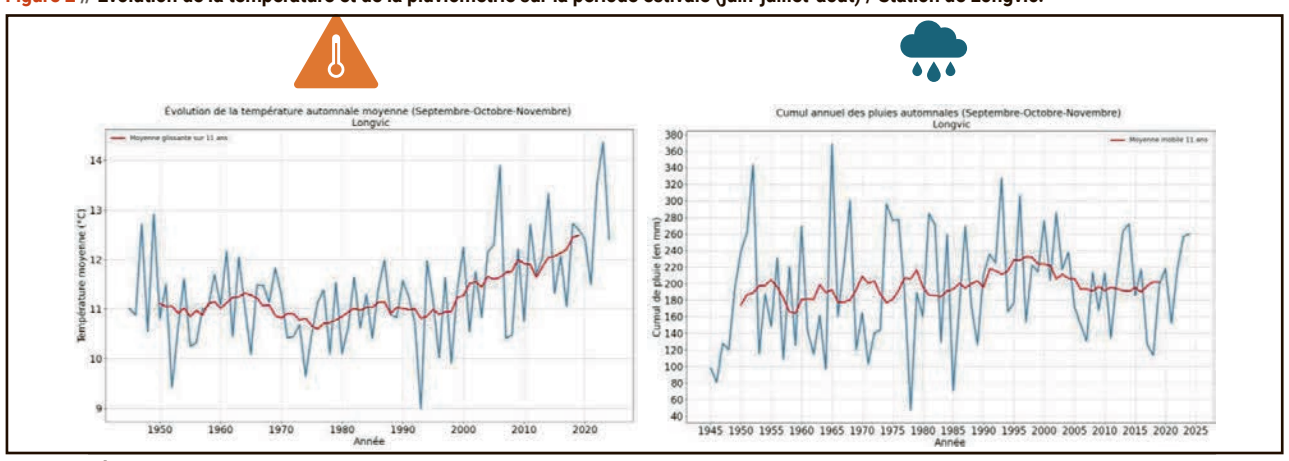


Figure 3 // Évolution de la température et de la pluviométrie sur la période automnale (sep/octobre/novembre) / Station de Longvic

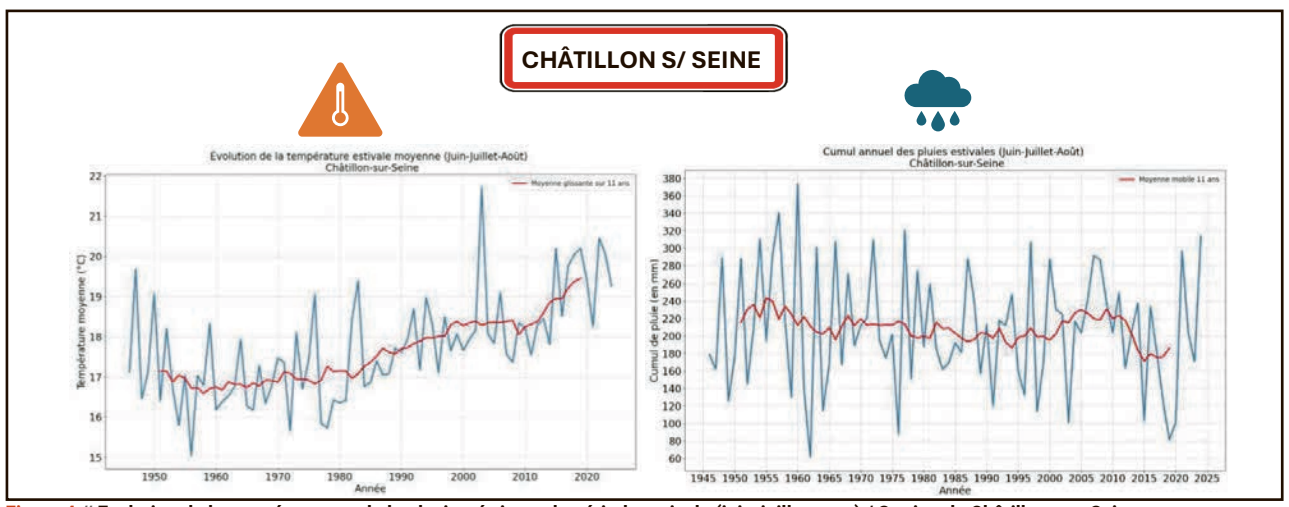


Figure 4 // Evolution de la température et de la pluviométrie sur la période estivale (juin-juillet-aout) / Station de Châtillon-sur-Seine

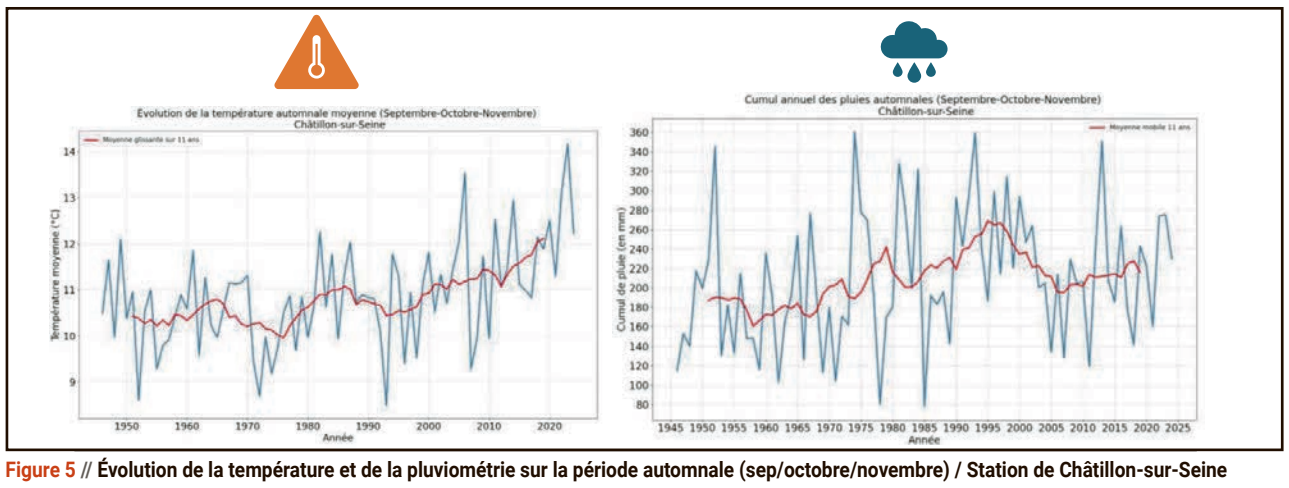


Figure 5 // Évolution de la température et de la pluviométrie sur la période automnale (sep/octobre/novembre) / Station de Châtillon-sur-Seine

contexte de changement climatique

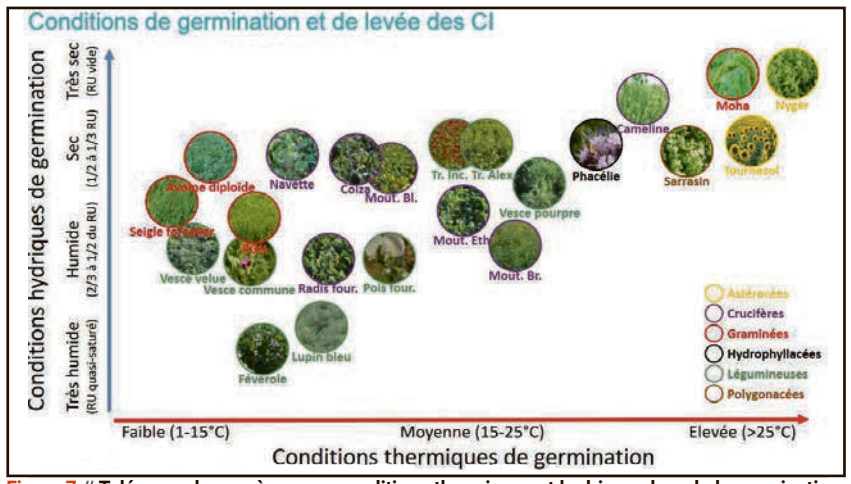


Figure 7 // Tolérance des espèces aux conditions thermiques et hydriques lors de la germination. (Source : Tribouillois et al. (2016) ; travaux Casdar Crucial)

il faut partir sur les espèces automnales et hivernales pour des semis après le 15 août sur le créneau colza. Enfin, le choix des espèces dépend aussi de la culture suivante. Afin de limiter la pression des maladies, il est conseillé de ne pas semer en pur la même famille que celle de la culture qui suit (ex : niger avant tournesol, légumineuses avant soja, avoine avant orge de printemps).

Il est préconisé de semer un mélange de 4 à 5 espèces afin de faire face à toutes les situations.

Pour atteindre le stade floraison, les espèces demandent des sommes de température différentes (450 à 2000 °C jour). Certaines espèces fleurissent vite (sarrasin, cameline…), d'autres nécessitent plus de temps (sorgho, triticale, seigle…). Pour information, à Châtillon-sur-Seine, les 1000 °C jour sont atteints en moyenne au 15 octobre pour un semis du 15 août. *(Figure 7)*

Couverts végétaux et leurs modalités de semis

Les trois tableaux *(tableau 1, tableau 2 et tableau 3)* présentent les principales espèces semées dans les couverts et leurs caractéristiques. (Sources Chambres d'Agriculture, Arvalis, RAGT Semences)

Dynamique de développement des couverts végétaux

Les graphiques suivants *(figure 8)* présentent les sommes théoriques de températures cumulées pour :

Deux dates de semis des couverts : 15 juillet et 15 août

Deux besoins en température pour atteindre la floraison : 450 °C jour (type sarrasin et lin) et 2000 °C jour (type seigle ou blé) (type moutarde d'Abyssinie ou sorgho)

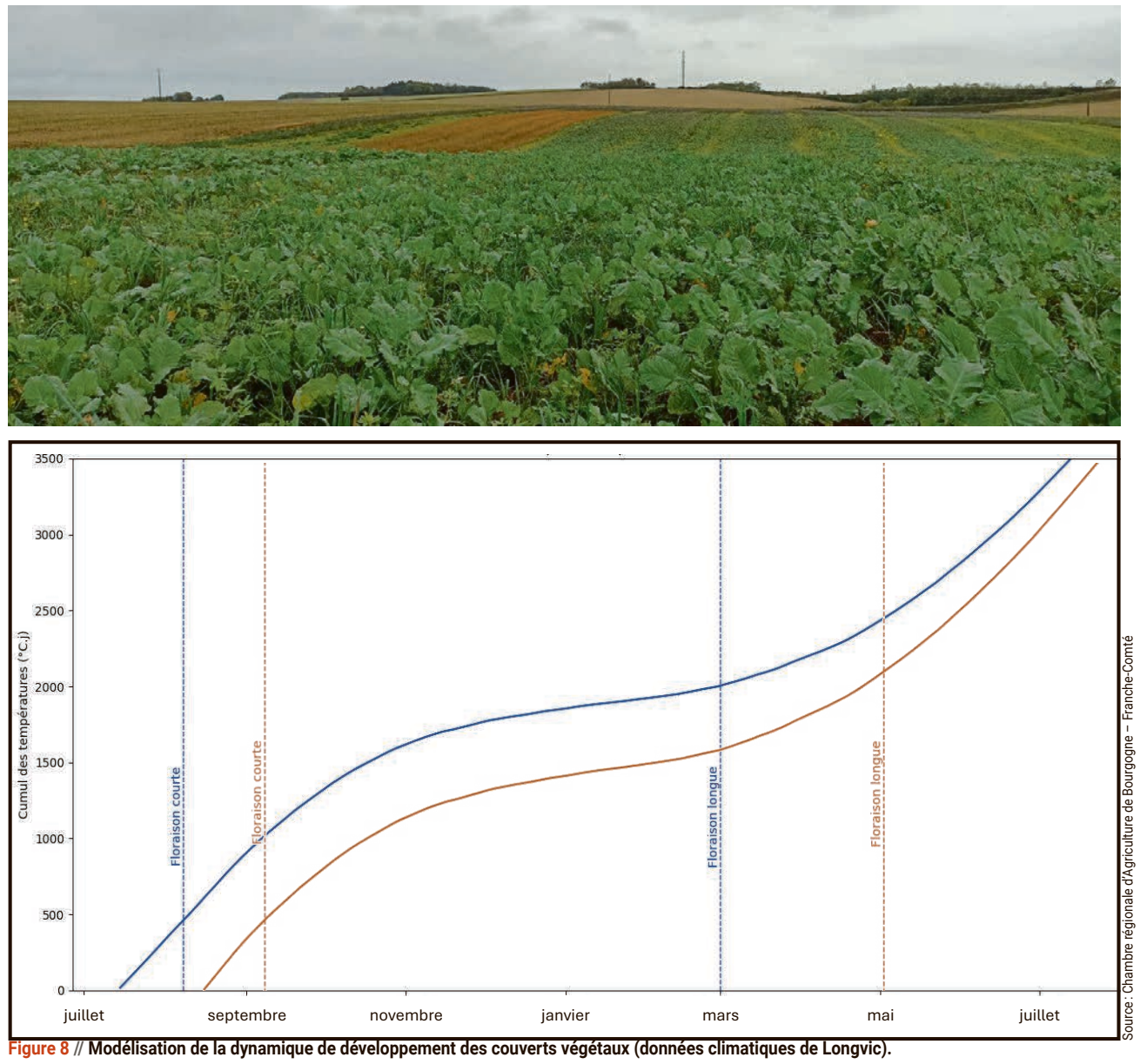


Figure 8 // Modélisation de la dynamique de développement des couverts végétaux (données climatiques de Longvic).

Espèces	Période de semis				Ok si destruction printemps			Somme T°C Floraison (°C jour)	Dose semis en pur (kg/ha)	Coût semences (€)	Profondeur semis (cm)
	15/07	01/08	15/08	01/09	15/09	01/10	15/10				
Avoine de printemps	+	+	++	++	+	+	+		60	15	2-3
Avoine hiver	+	++	++	+	+				60	15	2-3
Avoine rude_diploïde	+	+	++	++	+	+	+	1350	35	60	2
Blé hiver	+	++	++	+	+	+	+	2000	60	15	2-3
Orge hiver	+	++	++	+	+	+		2000	60	15	2-3
Raygrass Italie	++	++	++	++	++	+	+	1100	15	40	2
Seigle	+	++	++	++	+	+			60	15	2-3
Seigle forestier	+	++	++	++	+	+		2000	25	30	2-3
Triticale	+	++	++	+	+	+	+	2000	60	15	2-3
Moha	++	++	+					1400	15	40	1
Millet fourrager/perlé	++	++	+						15	45	1-2
Sorgho	++	++	+					1450-1600	15	40	2
Colza	++	++	++	++	++	+		1500	6	15	1
Cameline			++	+				700	3	15	1 maxi
Moutarde blanche			++	++	++	+		1050	8	15	1
Moutarde brune			++	++	++	+		1300	4	25	1
Moutarde Abyssinie	++	++	++	++	+	+		1350	6	30	1
Navette fourragère	++	++	++	++	+	+	+	1500	5	20	2
Radis fourrager	++	++	++	++	+			1300	9	35	1-2
Radis Chinois	++	++	++	++	+	+		1200	9	50	1-2
Féverole de printemps			+	++	++	+			180	50	3-6
Féverole hiver			+	++	++	+	+	1000	180	50	3-6
Fenugrec	+	++	++	++	+			800	35	80	2-4
Gesse		+	++	++	+				50	110	3-4
Lentille fourragère	+	+	++	+				900	40	120	2-3
Lupin	+	+	++	++	+				25	130	3
Pois fourrage printemps		+	++	++	+			600	100	150	3-4
Pois fourrage hiver		+	++	++	++	++	++	600	100	150	3-4
Trèfle Alexandrie	+	++	++	++	+			1250	25	35	1-2
Trèfle de Micheli	+	++	++	++	+			1500	10	40	1-2
Trèfle de Perse	+	++	++	++	+			1000	20	100	1-2
Trèfle Incarnat		+	++	++	+			1500	20	40	1-2
Vesce com. Printemps		+	++	++	+				40	80	2
Vesce com. Hiver		+	++	++	++	+		1200	40	80	2
Vesce de Narbonne	+	+	++	+					100	200	3
Vesce pourpre	+	+	++	+				1100	50	100	2
Vesce Velue		+	++	++	++	+		1500	35	100	2-3
Niger	++	++	+	+				1050	8	25	1
Tournesol	++	++	+	+				1100	40	10	2-3
Lin de printemps		+	++	+				650	35	80	1
Phacélie		+	++	++	+			1000	10	35	2-3
Sarrasin	++	++	+	+				450	35	70	2-3

Tableau 1

Espèces	Production de biomasse	Structuration du sol	Type de racine	Concurrence des adventices à l'installation	Restitution azote à la culture suivante	Mode de destruction			
						Gel	Roulage sur gel	Labour	Outil TCS
Avoine de printemps	Moyenne	Bonne	Fasciculée	Elevée	Faible	Ok si très dvp	Ok si très dvp	Efficace	
Avoine hiver	Moyenne	Bonne	Fasciculée	Elevée	Faible	Ok si très dvp	Ok si très dvp	Efficace	
Avoine rude/diploïde/brésilienne	Elevée	Très bonne	Fasciculée	Elevée	Faible	Ok si très dvp	Ok si très dvp	Efficace	
Blé hiver	Moyenne	Bonne	Fasciculée	Moyenne	Faible			Efficace	
Orge hiver	Moyenne	Bonne	Fasciculée	Moyenne	Faible			Efficace	
Raygrass Italie	Moyenne	Bonne	Fasciculée	Faible	Faible			Efficace	
Seigle	Moyenne	Bonne	Fasciculée	Moyenne	Faible			Efficace	
Seigle forestier	Elevée	Très bonne	Fasciculée	Moyenne	Faible			Efficace	
Triticale	Moyenne	Bonne	Fasciculée	Moyenne	Faible			Efficace	
Moha	Moyenne	Bonne	Fasciculée	Elevée	Faible	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Millet fourrager/perlé	Elevée	Bonne	Fasciculée	Elevée	Faible	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Sorgho	Elevée	Très bonne	Fasciculée	Elevée	Faible	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Colza	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Moyenne			Efficace	
Cameline	Faible	Moyenne	Pivot	Moyenne	Faible			Efficace	
Moutarde blanche	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Moyenne	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Moutarde brune	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Moyenne	Ok si très dvp	Efficace	Efficace	Efficace
Moutarde Abyssinie	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Moyenne	Ok si très dvp	Efficace	Efficace	Efficace
Navette fourragère	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Moyenne			Efficace	
Radis fourrager	Elevée	Très bonne	Pivot	Moyenne	Moyenne	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Radis Chinois	Elevée	Très bonne	Pivot	Elevée	Moyenne	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Féverole de printemps	Elevée	Bonne	Pivot	Moyenne	Forte	Ok si très dvp	Ok si très dvp	Efficace	Efficace
Féverole hiver	Elevée	Bonne	Pivot	Moyenne	Forte	Ok si très dvp	Ok si très dvp	Efficace	Efficace
Fenugrec	Faible	Moyenne	Pivot	Faible	Moyenne	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Gesse	Moyenne	Moyenne	Pivot	Elevée	Forte			Efficace	
Lentille fourragère	Faible	Moyenne	Pivot	Moyenne	Moyenne		Efficace	Efficace	Efficace
Lupin	Moyenne	Bonne	Pivot	Faible	Forte			Efficace	Efficace
Pois fourrage printemps	Faible	Moyenne	Fasciculée	Faible	Forte		Efficace	Efficace	Efficace
Pois fourrage hiver	Faible	Moyenne	Fasciculée	Faible	Forte		Efficace	Efficace	Efficace
Trèfle Alexandrie	Faible	Moyenne	Pivot	Faible	Moyenne	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Trèfle de Micheli	Moyenne	Moyenne	Pivot	Faible	Moyenne			Efficace	Efficace
Trèfle de Perse	Moyenne	Moyenne	Pivot	Faible	Moyenne			Efficace	Efficace
Trèfle Incarnat	Moyenne	Moyenne	Pivot	Moyenne	Forte			Efficace	Efficace
Vesce com. Printemps	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Forte		Efficace	Efficace	
Vesce com. Hiver	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Forte			Efficace	
Vesce de Narbonne	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Forte		Efficace	Efficace	
Vesce pourpre	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Forte		Efficace	Efficace	
Vesce Velue	Elevée	Moyenne	Pivot	Elevée	Forte			Efficace	
Niger	Moyenne	Moyenne	Pivot	Moyenne	Faible	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Tournesol	Moyenne	Moyenne	Pivot	Faible	Faible	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Lin de printemps	Faible	Moyenne	Pivot	Moyenne	Faible	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Phacélie	Elevée	En surface	Pivot	Elevée	Faible	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace
Sarrasin	Elevée	Bonne	Pivot	Elevée	Faible	Efficace	Efficace	Efficace	Efficace

Tableau 2

Choisir ses couverts végétaux dans le contexte de changement climatique *(suite)*

Les espèces à croissance rapides fleurissent tôt (dès début septembre, pour un semis du 15 août) et nécessitent donc une destruction précoce. Si le couvert doit être présent tout l'automne, un choix d'espèces à croissance plus lente est à privilégier, associé à un semis pas trop précoce, afin que la floraison n'ait pas lieu avant l'hiver.
Il est à noter que les espèces précoces produisent des fleurs pendant la durée de présence du couvert, ce qui est favorable pour les auxiliaires et la biodiversité en général. Elles ont donc un intérêt en mélange.

Choisir son type de semis et son matériel

Une fois que les espèces et/ou le mélange d'espèces est défini, plusieurs méthodes de semis sont envisageables. Chacune présente des avantages et des inconvénients que l'on vous propose de parcourir dans le tableau 4 *(page suivante)*.

Essai de techniques de semis des couverts

Un essai réalisé par AgroTransfert en 2018 compare différentes techniques de semis des couverts végétaux dans un sol limoneux du nord de la France. Le lit de semence est plus humide en semis direct qu'en travail du sol, ce qui favorise une bonne levée. Le taux de levée du couvert est le meilleur en semis direct suivi du travail du sol. Cependant, la biomasse produite est supérieure avec un travail du sol avant semis, probablement en lien avec un meilleur enracinement *(figure 9)*. À la volée, les résultats obtenus ne sont pas satisfaisants en tout point. Le choix des espèces suivant la technique de semis est primordial (voir Figure 7 et tableaux précédents).

Réglementation Directive Nitrates

Les couverts végétaux sont encadrés par la réglementation de la Directive Nitrates. La plaquette du 7e programme est disponible sur le site de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.
(Disponible en utilisant le QR Code ci-dessous)



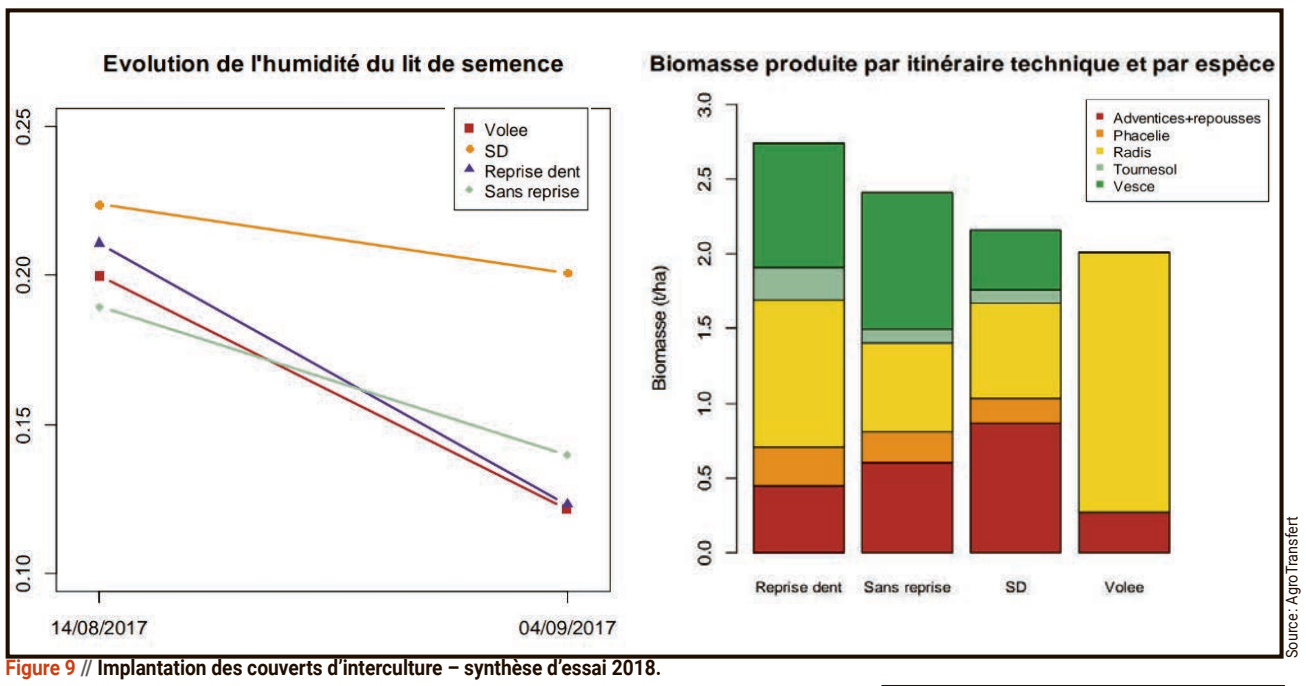


Figure 9 // **Implantation des couverts d'interculture – synthèse d'essai 2018.**

Dans le prochain bulletin…
La destruction et la valorisation des couverts vont faire l'objet d'un prochain chapitre complet (chapitre 10, qui sortira l'été prochain). Le prochain chapitre va traiter des amendements organiques et de leur intérêt pour l'ensemble des composantes de la fertilité du sol.

La synthèse globale AgroTransfert sur deux campagnes d'essais est disponible en utilisant le QR Code suivant:

Espèces	Mode de semis			Résistance au sec	Sensibilité au gel	C/N	Commentaires
	A la volée	Avec travail du sol	Semis direct				
Avoine de printemps	Non	adapté	adapté		-10°C	24	Plus rapide à la levée que l'avoine d'hiver. Plus sensible au froid
Avoine hiver	Non	adapté	adapté		-13°C	24	Pour intercultures longues
Avoine rude/diploïde/brésilienne	Non	adapté	adapté		-10°C	24	Plus précoce à montaison que les avoines de printemps, selon la variété choisie
Blé hiver	Non	adapté	adapté		-13°C	24	Attention aux maladies en rotations céréalières
Orge hiver	Non	adapté	adapté		- 13°C	24	Attention aux maladies en rotations céréalières
Raygrass Italie	moyen	adapté	adapté		-15°C	24	Eviter en rotations céréalières
Seigle	Non	adapté	adapté		- 13°C	24	Attractif pour les limaces et les pucerons. Destruction possible par roulage après épiaison
Seigle forestier	Non	adapté	adapté		-13°C	24	Semblable au seigle avec un excellent système racinaire fasciculé
Triticale	Non	adapté	adapté		- 13°C	24	Bonne résistance au froid. Destruction possible par roulage après épiaison
Moha	adapté	adapté	adapté	Oui	-1°C	26	Couvert estival. Privilégier les variétés tardives pour retarder la montée en graine. Monocoupe
Millet fourrager/perlé	adapté	adapté	adapté	Oui	-1°C	22	Couvert estival
Sorgho	moyen	adapté	adapté	Oui	0 à -2°C	26	Couvert estival. Les variétés multi coupes sont plus rapides à l'installation
Colza	adapté	adapté	moyen		-13 °C		Attractif pour les limaces et les altises. Avantage d'être peu onéreux. **Hôte sclérotinia**
Cameline	adapté	adapté	adapté	Oui	-5 à -10°C		Attention risque de montée en graine. Ne germe pas si les températures sont trop chaudes. **Hôte sclérotinia**
Moutarde blanche	adapté	adapté	adapté		-5 à -10°C	35	Attention risque de montée en graine. Variétés nématicides et moins précoces possibles. **Hôte sclérotinia**
Moutarde brune	adapté	adapté	adapté		-5 à -10°C	27	Attention risque de montée en graine. Variétés nématicides et moins précoces possibles. **Hôte sclérotinia**
Moutarde Abyssinie	adapté	adapté	adapté		-10°C		Ne monte pas en graine. **Hôte sclérotinia**
Navette fourragère	adapté	adapté	adapté	Oui	-13°C	21	Destruction = labour. **Hôte sclérotinia**
Radis fourrager	adapté	adapté	adapté	Oui	-10°C	28	Effet nématicide et limite le développement du piétin échaudage. **Hôte sclérotinia**
Radis Chinois	adapté	adapté	adapté		-7°C	19	Son pivot cassant qui sort de terre rend sa destruction facile. **Hôte sclérotinia**
Féverole de printemps	Non	adapté	adapté		-8 à -10°C	21	A privilégier en semis de fin d'été par rapport à la fèverole d'hiver, car elle aura le temps de produire plus de biomasse. Ne germe pas avec des températures très chaudes (>32°C). **Résistant aphanomyces**
Féverole hiver	Non	adapté	adapté		-12°C	21	A réserver aux semis tardifs (derrière maïs ou tournesol). Ne germe pas avec des températures très chaudes (>32°C). **Résistant aphanomyces**
Fenugrec	adapté	adapté	adapté	Oui	-5°C		Adaptées aux conditions chaudes mais biomasse faible. **Non hôte aphanomyces**
Gesse	Non	adapté	adapté		-5°C		Attention aux grosses graines, toxiques pour les animaux. **Hôte aphanomyces**
Lentille fourragère	Moyen	adapté	adapté	Oui	-7°C	14	**Hôte aphanomyces**
Lupin	Non	adapté	adapté		-10°C		Bien adapté aux sols acides. Forte mobilisation du phosphore du sol. Ne convient pas aux sols trop calcaires ou hydromorphes. **Non hôte aphanomyces**
Pois fourrage printemps	Non	adapté	adapté		-5 à -10°C	11	Sensible au sec. Ne germe pas avec des températures très chaudes (>32°C). **Hôte aphanomyces**
Pois fourrage hiver	Non	adapté	adapté		-10°C	11	A réserver aux semis tardifs (avant maïs ou tournesol). Ne germe pas avec des températures très chaudes (>32°C). **Hôte aphanomyces**
Trèfle Alexandrie	adapté	adapté	adapté	Oui	-7°C	16	L'un des trèfles qui supporte le mieux les conditions sèches. **Hôte aphanomyces mais variétés résistantes disponibles**
Trèfle de Micheli	adapté	adapté	adapté		-10°C		Trèfle annuel multi coupe. **Non vecteur du sclerotinia. Hôte aphanomyces**
Trèfle de Perse	adapté	adapté	adapté	Oui	-15°C		Autre trèfle assez résistant au sec. **Hôte aphanomyces mais variétés résistantes disponibles**
Trèfle Incarnat	adapté	adapté	adapté	Oui	-15°C		Si sa levée est assez rapide, son installation est ensuite lente. Mais il produit une forte biomasse au printemps -> ne pas détruire trop tôt. **Hôte aphanomyces mais variétés résistantes disponibles**
Vesce com. Printemps	adapté	adapté	adapté		-5 à -10°C	12	Couverture concurrentielle des adventices une fois bien installée. Ne germe pas avec des températures chaudes ou très chaudes (> 32°C). **Hôte aphanomyces mais variétés résistantes disponibles**
Vesce com. Hiver	adapté	adapté	adapté		-12°C	12	Adaptés aux semis tardifs lorsque l'on vise un développement au printemps. **Hôte aphanomyces mais variétés résistantes disponibles**
Vesce de Narbonne	adapté	adapté	adapté	Oui	-5°C		Résistante à la sécheresse. **Hôte aphanomyces**
Vesce pourpre	adapté	adapté	adapté	Oui	-5 à -10°C		Plus vigoureuses à la levée que les vesces communes. Origine méditerranéenne. **Hôte aphanomyces mais variétés résistantes disponibles**
Vesce Velue	moyen	adapté	adapté		-5 à -10°C		Ne germe pas avec des températures chaudes ou très chaudes (> 32°C). **Hôte aphanomyces mais variétés résistantes disponibles**
Niger	adapté	adapté	adapté	Oui	0 à -2°C	25	Couvert estival. **Peut multiplier le sclérotinia**
Tournesol	moyen	adapté	adapté	Oui	-2 à -4°C	30	Couvert estival. **Peut multiplier le sclérotinia**
Lin de printemps	adapté	adapté	adapté	Oui	-5°C	22	En association avec d'autres espèces. Attention à la nature fibreuse des tiges lors de la destruction

Tableau 3

	☺	☹	€	⏱
Semis à la volée avant la moisson 	- Semis précoce - Profiter de l'humidité résiduelle	- Risque de prédation des graines - Nécessité de pluie après épandage - Importance du choix des espèces majoritairement de petite taille - Délicat sur les sols limoneux et/ou battus en surface	12 €/ha	10 ha/h
Semis sous la coupe 	- Semis précoce - Profiter de l'humidité résiduelle - Pas de passage supplémentaire	- Risque de prédation des graines (limaces) - Importance du choix des espèces majoritairement de petite taille - Risque de tassement	7 €/ha	2 ha/h
Semis direct 	- Facilite le semis précoce et profite de l'humidité résiduelle - Risque plus faible d'assèchement du sol - Faible perturbation du sol : limite les levées d'adventices	- Problèmes de bourrage avec les résidus du précédent - Risque de prédation des graines (limaces) - Semoir à disques assez coûteux - Importance du choix des espèces majoritairement de petite taille	40 €/ha	3 ha/h
Semis à la volée puis déchaumage 	- Bonne gestion des pailles et ravageurs - Adaptation possible en un seul passage sur un déchaumeur	- Favorise les levées d'adventices - Adaptation délicate de la profondeur à la taille des graines - Positionnement de la graine aléatoire et risques d'irrégularité de levée - Assèchement du sol	10-35 € /ha	5 -10 ha/h
Semis classique	- Assure une profondeur de semis optimale, homogène et levée rapide - Compatible avec l'ensemble des espèces - Matériel disponible sur l'exploitation	- Technique chère et lente - Gestion des résidus - Largeur de travail limitée	30-60 €/ha	2 ha/h

Tableau 4

// RÉCOLTES 2025

L'espoir d'une belle moisson

Matthieu Duthu, élu de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or évoque les prochaines récoltes estivales.

Quand les prix ne sont pas au niveau attendu, mieux vaut avoir du volume et de la qualité dans sa benne pour se rattraper ou du moins, limiter la casse. *« C'est certain ! Il faut aussi tenter, quand cela est possible, de diminuer les charges ou alors les optimiser »*, fait remarquer le Côte-d'Orien Matthieu Duthu, président de la commission *« productions végétales annuelles »* de la Chambre d'agriculture. L'homme de 38 ans, rencontré la semaine dernière dans ses champs, dressait un petit état des lieux départemental des cultures, environ un mois avant le début des moissons qui devrait intervenir comme chaque année dans le sud de la Côte-d'Or. L'optimisme est bel et bien présent, avec des champs prometteurs voire très prometteurs dans les meilleures terres, notamment dans le val de Saône et la plaine dijonnaise. Dans les parcelles des plateaux en revanche, le constat est parfois beaucoup moins florissant : *« les épisodes de sec ont fait du mal dans les terres les plus superficielles… Ce type d'aléa, nous l'avions quelque peu oublié avec ces 18 mois de pluies, c'est un peu le retour à la réalité ! Des potentiels en orges et blé ont été impactés, mais il est difficile de savoir dans quelles proportions »*. Les orges de printemps ont été les dernières à *« décrocher »* : *« heureusement, les pluies que nous avons eues ont fait du bien, pour ceux qui ont eu la chance d'en avoir. Les orges d'hiver n'ont pas aimé non plus le stress hydrique des dernières semaines. Nous sommes passés du stade tallage au stade dernière feuille étalée en seulement un mois : normalement, les plantes ne vont jamais aussi vite que cela… Le blé est lui aussi touché dans certains secteurs, mais s'il pleut en alternance comme maintenant jusqu'à la moisson, la casse sera limitée »*. Le colza, lui, a mis beaucoup de temps à « redémarrer » en sortie d'hiver : *« il a beaucoup patiné… La floraison a en revanche été très belle et longue, c'est de bon augure. Les anciens disent souvent qu'un jour de fleur égale un quintal : ce ne sera pas le cas cette année sinon nous serions à 40 q/ha ! Cela ne correspond pas aux potentiels de ma zone, en tout cas. La culture reste néanmoins très belle dans plusieurs cantons »*.



Matthieu Duthu, agriculteur à Saint-Martin-du-Mont, dans l'un de ses champs de blé le 21 mai.

On y croit

Matthieu Duthu se félicite de la quasi-absence de traitements fongicides au cours de cette campagne : *« cela n'a effectivement rien à voir avec l'an passé. En 2024, les traitements nous avaient coûté très cher. Là, les cultures sont très saines, c'est très bien… Il n'y a pratiquement aucune maladie en orges d'hiver et en blé. La donne est visiblement la même dans les orges de printemps, hormis quelques cas atypiques dans les vallons. Pour le colza, rien à signaler non plus ou presque, même si c'est souvent à la fin du cycle ou à la récolte que nous voyons si quelque chose n'a pas marché »*. Ces économies de traitements sont les bienvenues selon l'exploitant : *« ce sont toujours des euros que nous ne devrons pas aller chercher lors de la vente. C'est encore plus important quand les cours ne sont pas au rendez-vous : il faut tout faire pour diminuer les charges. Si je regarde mon téléphone à l'instant t, le cours Matif du blé est à 209 euros/t, soit 40 euros/t de moins qu'il y a un an. La guerre en Ukraine nous met encore dedans… Ils sont en guerre mais produisent et exportent énormément. Je crois même qu'ils n'ont jamais autant produit ! »*. Les autres pistes pour réduire les charges sont malheureusement limitées, l'agriculteur de Saint-Martin-du-Mont tente pour sa part de valoriser au mieux ses apports d'azote par la modulation : *« cela fait plusieurs campagnes que je pratique ainsi, les bénéfices sont les plus intéressants lors d'une année sèche. Un investissement est nécessaire au début de la démarche pour cartographier les champs. L'idée est de mieux positionner l'azote : davantage où il y a de la terre, mois là où c'est superficiel. Cette optimisation permet de viser davantage de rendement et de protéines tout en apportant autant d'azote qu'avant. Sur une parcelle de 10 ha avec un historique de 60 q/ha par exemple, certains ares ne feront jamais plus de 40 q/ha et ne méritent pas la dose initiale, au contraire d'un coin de la parcelle où il y a davantage de potentiels »*.

AG

PROTÉGER ses GPS agricoles
un enjeu crucial pour les exploitants

Groupama

Chaque année, près de 8 000 vols sont recensés dans les exploitations agricoles en France. Parmi les cibles privilégiées : les GPS embarqués sur les tracteurs. En 2022, plus de 400 vols ou tentatives ont été signalés. Ce phénomène, en constante augmentation, touche toutes les régions et mobilise désormais des bandes organisées.

Pourquoi les GPS sont-ils si convoités ?

Les GPS agricoles sont des équipements de haute technologie, souvent coûteux, et facilement revendables à l'étranger. Leur vol peut désorganiser toute une exploitation, notamment en pleine période de travaux. Les voleurs, parfois équipés de jumelles, repèrent les matériels à distance, même en pleine activité.

Des mesures simples mais efficaces

Face à cette menace, des solutions de prévention existent. Elles sont souvent peu coûteuses mais très dissuasives. Groupama, en lien avec la gendarmerie et ses partenaires, propose un accompagnement personnalisé pour sécuriser les exploitations.

Nathalie MINOT, exploitante en Côte-d'Or et Présidente de la Caisse locale de Mirebeau 3 vallées, témoigne : « *Depuis que j'ai installé une caméra connectée et sécurisé mes hangars, je n'ai plus eu de tentative de vol. Ces petits gestes font toute la différence*. »

Une appli pour renforcer la sécurité : « Ma Sécurité »

Dans le cadre de la convention « **Mieux informer, mieux protéger** » signée entre Groupama et la Gendarmerie Nationale, l'application « **Ma Sécurité** » est un outil précieux pour tous. Développée par le Ministère de l'Intérieur, elle permet :

- D'identifier rapidement le commissariat ou la brigade de gendarmerie la plus proche.
- De tchater en direct avec un gendarme ou un policier.
- D'obtenir des conseils de prévention sur les cambriolages, les arnaques, les cybermenaces, ou encore les démarches administratives.
- De bénéficier d'alertes locales via des notifications ciblées, notamment en cas de recrudescence de vols agricoles.

Accessible à tous, cette application gratuite renforce le lien entre les forces de l'ordre et les citoyens, et s'inscrit pleinement dans les actions de prévention soutenues par Groupama.

Une couverture adaptée avec le contrat TITANE PRO

Groupama propose une garantie spécifique pour les équipements connectés, fixes ou mobiles, via le contrat Titane Pro. Ce contrat permet :

- Une couverture en tous lieux, sans désignation individuelle des équipements.
- Une indemnisation jusqu'à 30 000 € (dans la limite de deux événements par an).
- La prise en charge des frais d'activation en cas de sinistre.
- Une franchise unique pour l'ensemble du parc de matériels.

Un accompagnement sur mesure

Les conseillers prévention de Groupama sont à votre disposition pour :

- Réaliser un diagnostic de sécurité de votre exploitation.
- Mettre à jour vos garanties.
- Vous aider à choisir les équipements de surveillance adaptés.

Contactez votre conseiller ou rendez-vous sur groupama.fr



Image d'illustration générée par IA

Les bonnes pratiques pour limiter les risques de vol de GPS

- Retirez les GPS et stockez-les dans un local sécurisé après usage.
- Notez les numéros de série et conservez-les dans un carnet ou sur votre ordinateur.
- Installez une alarme et des caméras de surveillance (type caméra de chasse).
- Fermez systématiquement les cabines des engins, même pour une courte pause.
- Plantez des haies pour masquer la vue sur les installations.
- Signalez toute présence suspecte (camionnettes, repérages) à la gendarmerie.
- Affichez une signalétique claire : interdiction d'entrer, vidéosurveillance en place.
- Adhérez au dispositif Alerte Agri pour être informé en temps réel des vols dans votre région.
- Téléchargez l'application «ma sécurité».

// DOMAINE BARAT

« Déguster dans tous les coins de France »

Samedi 17 et dimanche 18 mai, le Domaine Barat a ouvert ses portes, pour la première fois, aux amateurs de vin, en compagnie de ses collègues vignerons.

« Des collègues et des amis viennent en profiter pour déguster nos vins, faire la visite guidée de notre domaine et goûter à des vins d'autres régions qu'ils ne connaissent pas », confie Angèle Barat, associée du Domaine Barat, à l'accueil de ce premier jour de portes ouvertes. C'est après plusieurs années de construction que le nouveau domaine est né. En fin d'après-midi, Angèle Barat, attend avec impatience les dernières visites, avec devant elle, un plateau de gougères et des verres de vin. *« Si on doit reprendre une bouteille de chaque millésime, c'est qu'il y a eu du passage. Je ne suis pas au stand, je ne vois pas le monde passer »*, ajoute-t-elle, en remerciant la visite de certains de ses collègues.



Dégustation de vins au Domaine Barat.

Le bouche-à-oreille

C'est en traversant la cour que nous nous retrouvons plongés dans l'univers viticole avec une dizaine de stands, comprenant, vin, champagne, fromage ainsi que foie gras de canard. *« Cette après-midi, il y a plus de monde c'est sympa. On a eu de tout, des locaux, comme des touristes étrangers. Il y avait même des Suédois, des Belges et des Allemands qui réalisaient un vititour »*, témoigne à son tour Ludovic Barat. Accompagné de ses collègues vignerons venus des quatre coins de la France, Ludovic semble confiant pour les années à venir.

« Les gens sont curieux, ils ont envie de découvrir des vins qu'ils connaissent de nom mais qu'ils n'ont pas l'habitude de voir dans des salons de vin. Pour une première, nous avons rencontré un beau succès », manifeste Cyril Laplace, propriétaire du domaine Moulin Berger. Jérôme Mathieu, propriétaire du domaine du châteauneuf-du-pape, attend avec impatience le lendemain pour continuer de vendre ses produits. *« Le samedi, les gens ont des choses à faire, ils vont faire des courses et se balader, mais le dimanche, tout est très calme. Les gens savent que le dimanche, nous, nous restons ouverts »*, déduit-il. Quant à Francis Meyer propriétaire du domaine du Bollenberg, ne pas faire un salon des vins classique est plus attrayant pour le grand public. *« Depuis le Covid, nous, copains vignerons, réalisons chaque année, dans nos domaines respectifs des salons des vins à taille humaine et ça nous plaît. Il y a tout pour faire plaisir aux clients ici, du vin, de la nourriture, et du soleil. Ce que nous voulons c'est avoir la possibilité d'enrichir le palais des clients »*, atteste-t-il. Céline Loste Lydiaire propriétaire du Château Bellevue, incarne à elle seule le domaine viticole de l'ouest de la France. *« Je viens de la région Castillon-Côtes de Bordeaux. Je suis la seule de l'ouest, au moins il y a bien une représentante. Tout se passe très bien, ça fait du bien de voir les copains vignerons »*, plaisante-t-elle. Le dernier domaine, Waris et Hubert, a rejoint récemment le groupe. *« C'est Angèle qui nous a invités, on la connaît via la foire de Marseille où on a déjà exposé avec eux. On est satisfaits de ce premier événement, autant des produits que de l'événement »*, témoigne Cyprien Waris. Pour accompagner la boisson, quoi de mieux que les produits locaux réalisés par les agriculteurs de l'Yonne. Jérôme Rabuat, de l'entreprise Rabuat & Fils ainsi que Noa Vigneron, du GAEC Leclere sont venus mettre à disposition leurs mets. *« Cette porte ouverte nous permet de découvrir le Domaine Barat et d'avoir accès à une clientèle différente de celle qu'on peut côtoyer au quotidien. C'est une occasion parfaite pour nous »*, confie Noa Vigneron, à l'initiative du plateau de fromages du repas. Tout comme Jérôme Rabuat, content d'avoir pu partager le repas aux côtés du GAEC Leclere. *« Ce repas permet de faire goûter des mets sur lesquels les clients n'auraient pas forcément flashé à la vitrine »*, conclut Jérôme Rabuat.

Charlotte Sauvignac

// CONCOURS NATIONAL DES CRÉMANTS

48 bourgognes distingués

Le concours national des crémants qui s'est tenu à Beaune, en Côte-d'Or, le 16 mai, a livré son palmarès. Les bourgognes ont tiré leur épingle du jeu.

Vingt-cinq médailles d'or, seize d'argent et sept de bronze : les crémants de Bourgogne ont récolté 48 médailles à l'occasion du concours national de ces vins effervescents organisé le 16 mai à Beaune. Voici le palmarès bourguignon en détail.

Médailles d'or :
- Domaine Bouhelier (21), blanc brut Terroirs châtillonnais.
- Les Petits fils de Veuve Ambal (21), blanc brut, crémant de Bourgogne Tradition, crémant de Bourgogne Grande cuvée, crémant de Bourgogne Grande réserve et crémant de Bourgogne bio.
- Louis Bouillot (21), blanc brut, Perle de vigne et Perle de Molesme.
- Patriarche (21), blanc brut.
- Vitteau-Alberti (71), blanc brut, blanc de blancs brut.
- Gérald Talmard (71), blanc brut millésimé 2022.
- Oedoria (69), blanc brut millésimé 2022 Claude Denis.
- SARL Domaine Gillon Frères (21), blanc brut millésimé 2022.
- SCA (89), blanc brut millésimé 2019, Vive la joie - Éminent.
- François Martenot (21), blanc de noirs brut, Chartron et Trébuchet.
- Les Petits fils de Veuve Ambal (21), blanc de noirs brut.
- Maison des grands crus (71), blanc de noirs brut, Terroirs des fruits.
- Oedoria (69), blanc de noirs brut, Rubis.
- SCA (89), blanc de noirs brut.
- Domaine Bouhelier (21), crémant cuvées spéciales, Celtissime.
- Louis Bouillot (21), crémant cuvées spéciales, Grands terroirs Les Lavots 2019.
- SCV Lugny l'Aurore (71), crémant cuvées spéciales, Immémorial.
- Les Vignerons d'Igé (71), rosé brut.
- Maison des grands crus (71), rosé brut, Terroirs des fruits.
- Oedoria (69), rosé brut, Opaline.
- SCA (89), rosé brut.

Médailles d'argent :
- Cave de Bissey (71), blanc brut.
- François Martenot (21), blanc brut, Moillard et Moingeon.
- La Cave des Hautes Côtes (21), blanc brut, Victorine de Chastenay.
- Les Petits fils de Veuve Ambal (21), blanc brut, crémant de Bourgogne Grande réserve.
- Les Vignerons d'Igé (71), blanc brut.
- Louis Bouillot (21), blanc brut, Perle d'Ivoire.
- SCA (89), blanc brut, Réserve.
- Rousseau père et fils (21), blanc brut millésimé 2022, Cuvée R by Rousseau.
- SCA (89), blanc brut millésimé 2022, Blanc de Noirs.
- Cave de Bissey (71), blanc de noirs brut.
- Dominique Gruhier Vigneron (71), crémant cuvées spéciales.
- Les Vignerons d'Igé (71), crémant cuvées spéciales, La Dame de Domange.
- Louis Bouillot (21), crémant cuvées spéciales, Grands terroirs En Bollery 2019.
- Cave de Bissey (71), rosé brut.
- SCA (89), rosé brut, Vive la joie rosé.



Les crémants de Bourgogne ont tenu leur rang lors de ce concours national.

Médailles de bronze :
- Les Vignerons d'Igé (71), blanc brut.
- Loron Louis et Fils (69), blanc brut, Royale.
- SCA (89), blanc brut, Réserve.
- François Martenot (21), crémant cuvées spéciales, Chartron et Trébuchet.
- SCA (89), crémant cuvées spéciales, L'Authentique Dosage Zéro, et rosés bruts.

Berty Robert

DIVERSIFICATION

// ALIMENTATION LOCALE ET SOLIDAIRE

58

Deuxième forme de coopération

Si l'inauguration du projet de Coopération pour une alimentation locale et solidaire (Coopales) a été faite en juin 2024, une nouvelle s'est déroulée le 19 mai 2025 au Potager d'ici à Nevers.

Le projet de Coopération pour une alimentation locale et solidaire (Coopales) a été lancé le 19 mai au Potager d'ici. Pour rappel, cette inauguration intervient suite à l'arrêt récent de l'activité de l'ASEM qui se chargeait à l'origine de la gestion logistique du projet. Ce dernier a été créé afin de rassembler les maraîchers situés à 30 km aux alentours de Nevers pour approvisionner les restaurations collectives locales dans le cadre du Plan alimentaire territorial de Nevers Agglomération. Pour cette nouvelle inauguration, réalisée sous l'impulsion du Gabni et de Bio Bourgogne Franche-Comté, l'implication d'autres partenaires fut également évoquée comme une *« prochaine grande étape à mettre en œuvre pour pérenniser le projet »* stipule Fabrice Berger, maire de Challuy et vice-président à la Transition écologique et aux stratégies d'optimisation environnementale à l'Agglomération de Nevers.

Ainsi, six maraîchers et un arboriculteur en agriculture biologique font partie de Coopales : La Baratt'Abio, la Ferme Francbec, les Bios du Bec, les Trois petits chicons, le Gaec Four de Vaux, le Potager d'ici et le Verger du Grillet. Pour cette Coopales deuxième version, c'est désormais « Manger Bio BFC » qui se chargera de la partie commerciale de l'activité (centralisation des bons de commande et des factures) et deux maraîchers qui s'occuperont des livraisons.



Une visite de La Baratt'Abio et du Potager d'ici à Nevers était prévue lors de l'inauguration.

Des garanties à prouver

Pour les maraîchers, ce nouveau lancement est la preuve d'un avancement mais ils nuancent tout de même : *« cela va demander de l'engagement fort et régulier de toutes les parties : nous nous engageons à fournir et livrer et les collectivités devront s'engager sur des commandes aux volumes raisonnables. En effet, les commandes de 10 salades pour 300 élèves sont une ineptie qu'il ne faut pas reproduire… Les collectivités veulent accéder à des productions locales et nous sommes prêts à nous investir si elles le sont également. En parallèle, il ne faut pas oublier la juste rémunération des producteurs – toutes productions confondues. Car s'il n'y a pas un minimum de revenu à la fin du mois, les jeunes ne s'engageront plus dans les voies agricoles. Quid alors de l'avenir du manger sain et local tant prôné par les pouvoirs publics ? »*.

Dans la même veine, les producteurs alertent les officiels présents : *« la majorité d'entre nous sommes installés sans aides… et au vu de la situation complexe avec la Région, notamment, pour accéder à certains soutiens financiers, nous nous inquiétons pour l'avenir. Il faut avoir conscience qu'un accompagnement doit être apporté à tous les niveaux si l'on souhaite pérenniser les productions, et particulièrement le maraîchage dans la Nièvre. En effet, ce n'est pas pour rien que notre département est principalement dédié à l'élevage. Certes les cultures légumières sont complexes à mettre en œuvre mais pas impossible si l'investissement est là et que les consommateurs s'adaptent à nos impératifs de production à l'image de la carotte que nous ne pouvons produire que de septembre à janvier grand maximum. Enfin, rappelons également que 70 % de notre chiffre d'affaires est généré par les particuliers… Nous avons la volonté de travailler avec les collectivités car cela nous semble important, mais nous ne nous reposons pas sur ce marché pour faire vivre notre activité »*.

La force collective

Si la météo était incertaine le jour du lancement, la volonté collective du groupe des producteurs de Coopales est elle belle est bien au beau fixe avec une envie manifeste de travailler ensemble. Les maraîchers stipulent : *« les maraîchers de la Baratte ou des alentours de Nevers ont souvent été mis en concurrence. Aujourd'hui, ce temps-là est révolu et nous marchons main dans la main pour créer un élan professionnel collectif »*. D'ailleurs, outre le projet Coopales qui les lie, les maraîchers en évoquent un autre : la création d'une Cuma. Ils détaillent : *« nous voulons mutualiser nos forces pour accéder à des éléments qui peuvent nous simplifier la vie et nous ouvrir de nouvelles portes professionnelles »*. Plus précisément, ils ciblent potentiellement l'agrandissement d'un bâtiment pour le stockage et la transformation : *« nous en avons tous besoin, et cela nous semble plus pertinent d'en créer un seul qui profitera à tous »*. Enfin, l'intégration de Coopales dans le *« Rungis rural et local »*, fut mise en exergue par Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, comme une esquisse de l'évolution du projet. L'avenir dira si le projet Coopales tiendra toutes ses promesses, mais en attendant, il est clair que les producteurs ne s'arrêteront pas à ce dernier pour rendre réel le proverbe : *« Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »*.

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// BIENVENUE À LA FERME

21

Toujours aussi dynamique

Le réseau des producteurs fermiers s'est réuni la semaine dernière à Francheville. Le groupement compte 80 adhérents, soit le plus gros effectif de Bourgogne-Franche-Comté.

Bienvenue à la Ferme, (Baf pour les intimes), s'était donné rendez-vous le 21 mai à la ferme de l'Abrepin chez la famille Mony pour tenir son assemblée générale annuelle. Ce lieu n'était pas anodin puisque Lys Mony était l'ancienne présidente de l'École en herbe, le réseau des fermes pédagogiques de Côte-d'Or désormais sous la houlette des producteurs fermiers.

Un nouveau président

Sylvain Tscherter présidait sa toute première assemblée depuis son élection l'an passé. Le cogérant du Gaec des Truites de l'Aube succède à Pascal Mure qui assurait cette fonction depuis 14 ans. L'habitant de Veuxhaulles-sur-Aube, ancien vice-président de Baf et actuel responsable du pôle diversification de la Chambre d'agriculture, a fait état d'une belle activité au sein du réseau : *« Bienvenue à la ferme est toujours aussi dynamique avec un bel effectif, des jeunes qui nous rejoignent et de beaux évènements proposés tout au long de l'année. Le bilan des marchés 2024 est positif malgré une météo qui ne nous a pas épargnés ! Nous n'avons jamais retrouvé le niveau des ventes que nous avions pendant la crise sanitaire, mais nous maintenons une activité supérieure à la période d'avant covid. Les consommateurs nous sont fidèles, c'est une grande satisfaction »*.



Les premiers membres arrivés à la réunion avec, au centre, Sylvain Tscherter, le nouveau président.

Dijon, bientôt

Le dernier marché de Beaune a encore été un franc succès, la manifestation organisée sur un week-end entier a été l'occasion d'échanger avec la clientèle et d'écouler de nombreux produits fermiers dans le très beau cadre des halles. Les producteurs lorgnent désormais sur leur grand pique-nique du samedi 14 juin, place de la République à Dijon : *« nous avions déjà proposé un rendez-vous du même type l'an passé au même endroit, sous l'initiative de notre réseau national qui avait sélectionné plusieurs villes de l'Hexagone. Nous reconduisons cette manifestation cette année, de notre propre chef, en espérant que la météo soit plus favorable qu'en 2024, mais il n'y a pas de raison ! »*. Sylvain Tscherter, qui élève, transforme et vend une trentaine de tonnes de truites arc-en-ciel, fario et des saumons de fontaine chaque année avec son associé Serge Nussbaum et leurs salariés, informe que d'autres marchés seront proposés courant 2025, notamment dans la métropole dijonnaise.

Souvenirs

Présent à cette journée, Pascal Mure accepté de revenir sur ses quatorze années à la tête du réseau : *« Je pense qu'à un moment, il faut savoir s'arrêter ! À l'époque j'avais succédé, pour ma part, à Jean-Noël Bazin, de La Rochepot. Je ne retiens que de bons souvenirs avec toutes ces rencontres et tous ces échanges, c'est vraiment enrichissant… Le travail d'équipe que nous avons fait et la convivialité au sein de notre effectif sont remarquables. Bienvenue à la ferme est une belle famille ! Un point, peut-être, à retenir plus qu'un autre : notre rendez-vous des halles que nous avons su pérenniser »*. Lys et Hubert Mony ont proposé la visite de leur exploitation après la réunion et le déjeuner. En plus de leur troupe ovine, la ferme accueille de nombreux scolaires, une trentaine de classes au total. Les mois de mai et juin représentent le pic d'activité, comme dans les autres fermes pédagogiques du département.

AG

// PRÉVENTION

39 Exercice de lutte contre les feux de forêt dans le Jura

Un exercice zonal « Feu de Forêt » a eu lieu le 6 mai sur les massifs forestiers du Jura avec la présence de moyens aériens. Temps fort de la journée : la signature d'un projet de convention entre la Chambre d'agriculture et le SDIS 39. Le SDIS de Côte-d'Or était également impliqué.

Dans le cadre du plan « Feu de forêt » déployé par la préfecture du Jura depuis les incendies d'août 2022, les équipes du Service départemental d'incendie et de secours du Jura (SDIS 39) ont organisé, le 6 mai, des exercices opérationnels en présence de moyens aériens sur les secteurs de Cernon et de Vescles, au sud du département. Ce massif forestier de la Petite Montagne avait été particulièrement touché par les incendies.



Communication préfecture 39

Signature d'une convention entre le SDIS du Jura et la Chambre d'agriculture.

Renforts interrégionaux

150 pompiers ont été engagés pour la journée, avec le renfort des SDIS de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire. Cet exercice d'ampleur, piloté par le service interministériel de défense et de protection civile, a été l'occasion de réunir les partenaires des sapeurs-pompiers dans la lutte contre les incendies de végétation : gendarmerie nationale, Office national des forêts (ONF), Chambre d'agriculture du Jura, Centre national de la propriété forestière, services de l'État. *« Pour coordonner nos capacités opérationnelles, nous devons travailler de temps en temps ensemble. Ces exercices permettent de réactiver les bons réflexes »*, souligne le Colonel Olivier, directeur du SDIS 39.



Exercice de remplissage des piscines par les agriculteurs avec leur matériel.

Convention avec les agriculteurs

Sur l'aire d'aspiration de Menouille s'est déroulée la signature d'un projet de convention entre le président de la Chambre d'agriculture du Jura et le président du conseil d'administration du SDIS, en présence du directeur du cabinet de la préfecture et du président du Département. Ce document témoigne du rôle majeur qu'ont joué les agriculteurs dans la lutte contre les feux de forêts de l'été 2022 et officialise le partenariat avec le monde agricole. *« Nous avons besoin de cette solidarité locale et des moyens du monde agricole sur certaines missions »*, indique le Colonel Olivier. L'intervention des agriculteurs se situe à trois niveaux : ravitailler en eau les piscines des pompiers grâce à des tonnes à eau et des cuves, réaliser des noyages sur des zones planes et agir sur les feux de récoltes par un déchaumage. La convention désignera également des référents agricoles qui se mettront à disposition du Commandant de l'opération de secours. Les interventions seront couvertes au niveau assurantiel.



Deux canadairs et un Dash de la Sécurité civile engagés dans l'exercice.

Aménager l'aéroport de Dole

Lors de cet exercice en Petite Montagne, les avions de la Protection civile basés à Marignane ont réalisé quelques rotations et lâchers d'eau sur le massif forestier. Les deux Canadairs ont pu écoper facilement sur le lac de Vouglans. Le Dash, avion bombardier d'eau, nécessite de pouvoir se poser pour remplir ses réservoirs. Ainsi, l'aéroport de Dole-Tavaux sera sans doute aménagé avec un pélicandrome pour pouvoir recharger ce type d'appareil à l'avenir.

Une forêt en souffrance

Les acteurs de la forêt jouent également un rôle important. L'ONF intervient pendant la période à risque en assurant des patrouilles. Les propriétaires forestiers privés, l'ONF et les communes participent à la détermination des pistes de défense de la forêt contre les incendies, où les engins de secours doivent pouvoir s'engager et ressortir. *« Nous devons recenser les routes et les pistes et les améliorer afin de parvenir à projeter nos effectifs »*, insiste le Colonel Olivier. Un travail multipartenarial complexe mais essentiel. *« Nous aurons encore des épisodes de feux renforcés par le changement climatique, d'autant que la forêt souffre avec la présence de scolytes, la pyrale du buis et les hêtres touchés par la maladie. Nous devons maintenir la mémoire de ce qui s'est passé en 2022 »*, souligne enfin le directeur du SDIS 39.

Isabelle Renaut



Au poste de commandement les agriculteurs référents se mettent à disposition du Commandant de l'opération de secours.

// PRÉCARITÉ ET « BIEN MANGER »

58 Cultiver « l'équité et la justice »

Afin de donner accès au « bien manger » au public en situation de précarité, le Secours populaire (Nevers), Solaal et Interfel se sont alliés le 16 mai pour un événement particulier au Jardin de Marigny, à Sauvigny-les-Bois.

L'accès à une alimentation saine est un enjeu sociétal (voir encadré) et afin d'œuvrer sur ce thème, le Secours populaire (Nevers), Solaal et Interfel proposaient aux bénéficiaires et bénévoles un événement un peu particulier le 16 mai. En effet, une découverte du Jardin de Marigny (Sauvigny-les-Bois) et un atelier cuisine avec dégustation des produits de l'exploitation étaient organisés.

Amaëlle Begin-Doisy, coordinatrice régionale de Solaal BFC, stipule durant cette rencontre du 16 mai : *« la pédagogie est au centre de cette action, car il faut clairement casser certains préjugés sur la nourriture et sur les apports nutritionnels »* et rappelle : *« il faut parfois complètement changer ses habitudes d'achat et de cuisine pour retrouver une alimentation saine, de ce fait il est nécessaire d'accompagner les publics souhaitant modifier leurs pratiques pour découvrir les bienfaits d'une alimentation diversifiée et locale ; qui n'est pas forcément plus chère qu'en GMS »*. De son côté, Mathilde Lafaye (Jardin de Marigny) stipule : *« mon métier a deux volets : nourrir et informer la population. Sans ces deux pans, il est difficile de faire comprendre les bienfaits de l'achat des productions locales et raisonnées »*. Pour Lison Lahemade, diététicienne BFC-Grand Est pour Interfel, et animant l'atelier cuisine avec Gwenaëlle Dubuis, diététicienne libérale du réseau Interfel, détaille : *« Le « bien manger » passe certes par l'accès aux produits locaux pour les publics en précarité, mais pas seulement. En effet, il faut aussi une dynamique de réappropriation complète de comment cuisiner. Pour y parvenir, il est nécessaire de recentrer le tout autour des notions de lien social, de convivialité et de plaisir. Sans ces trois volets, il est difficile de donner l'impulsion aux gens de modifier leurs habitudes »*. Une fois la présentation globale de l'exploitation faite, les participants se sont rendus dans les allées afin de récolter eux-mêmes les denrées nécessaires à l'élaboration du déjeuner confectionné sur place.



Un atelier de cuisine animé par Interfel était proposé à l'issue de la visite.



Mathilde Lafaye (Jardin de Marigny) a expliqué ses pratiques agricoles et son système aux participants. Plus de renseignements sur https://www.jardindemarigny.com/

Équilibre et contraintes

Durant toute la matinée, les échanges sont allés bon train, et Mathilde Lafaye insiste : *« Pour moi, il faut de l'équité et de la justice : il faut respecter les quelques règles du jardin afin de pouvoir profiter de certains et que les autres personnes qui suivent également. Chacun doit respecter et partager avec l'autre. Sans ces deux éléments de bon sens, le concept ne peut pas fonctionner »*. Outre cela, elle souleva une autre problématique liée aux partenariats avec les associations d'aides aux plus démunis : *« Cela fait de nombreuses années que je suis sollicitée et je réponds toujours avec plaisir pour donner l'accès à la cueillette. Mais, nous rencontrons à chaque fois une problématique de logistique et de main-d'œuvre. En effet, je n'ai ni le temps, ni les moyens humains pour prendre à mon compte la récolte des denrées pour les associations. De ce fait, il faut forcément des bonnes âmes pour venir chercher les fruits et légumes, et cela peut vite devenir contraignant pour elles »*. Après ces éclairages des contraintes de chacun, il fut promis de poursuivre l'action de manière plus pérenne entre Solaal, le Secours populaire et le Jardin de Marigny – sans border strictement le tout pour le moment. Cela étant, il est clair, au vu des sourires partagés par tous, que cette expérience fut une réussite comme le souligne Perrette, retraitée et bénévole auprès du Secours populaire : *« mon grand-père était maraîcher et on retrouve des gestes d'enfance que l'on aime »*. Comme une madeleine de Proust, la cueillette et l'atelier cuisine ont soulevé des souvenirs et incontestablement du plaisir… En attendant d'autres événements, la saison des fraises du Jardin de Marigny est lancée et Mathilde Lafaye sourit : *« il n'y a rien de tel qu'un fruit frais pour partager un bon moment »*. Pour rappel, en plus de la visite d'exploitation et de l'atelier culinaire, uniquement ouvert aux bénéficiaires et bénévoles du Secours populaire, une collecte solidaire de denrées alimentaires était organisée en milieu d'après-midi Place de la résistance à Nevers afin de sensibiliser le grand public sur cette question de l'accès au « bien manger ». Ce rendez-vous s'inscrivait dans le cadre du festival « les 48 heures de l'agriculture urbaine » coordonné par l'Association Française d'agriculture urbaine professionnelle (Afaup) et auquel la Chambre d'agriculture de la Nièvre était associée avec la présentation des productions du département et la présence d'une mini-ferme pour animer le tout.

Chloé Monget



Les participants ont procédé à la récolte des denrées au Jardin de Marigny avant de les cuisiner.

Constat global



La saison des fraises au Jardin de Marigny est ouverte.

Depuis 2001, l'État est engagé dans une politique d'information et de réduction des inégalités sociales pour la nutrition et l'équilibre alimentaire, via le Programme national nutrition santé (PNNS). Pour asseoir cette vision, la loi Égalim (2008) et la loi Climat et résilience (2021) sont censées border l'achat de denrées de qualité et durables dans les restaurations collectives toujours dans l'optique de donner l'accès à une alimentation plus saine à tous les publics. Ces engagements s'inscrivent, notamment, en réaction à l'augmentation du taux d'obésité en France. En effet, l'Assurance maladie stipule : *« Entre 1997 et 2020 […] le nombre de cas d'obésité ne cesse d'augmenter à un rythme rapide. L'obésité est ainsi passée de 8,5 % des adultes en 1997 à 17 % en 2020. L'augmentation est plus marquée chez les plus jeunes. En effet, depuis 1997, l'obésité chez les 18-24 ans a été multipliée par plus de 4, et par près de 3 chez les 25-34 ans. L'obésité n'est pas également répartie sur le territoire français : elle dépasse 20 % dans le Nord et le Nord-Est de la France, et elle est la plus basse (moins de 14,5 %) en Île-de-France et dans les Pays de la Loire »*. Toujours pour preuve de la nécessité de cette action, l'Inrae met en évidence dans un dossier dédier à l'alimentation et les inégalités : *« Dans les milieux moins favorisés ou moins éduqués, le plaisir de manger est souvent vu au sens quantitatif : il est important que la nourriture rassasie. Les parents se tournent alors vers des aliments que l'enfant aime, afin qu'il sorte de table en ayant assez mangé. Les aliments plus rassasiants, tels que les féculents raffinés, sont privilégiés par rapport aux fruits et légumes qui apportent des « calories chères ». Cette vision du bien manger est encore plus présente dans les régions d'outre-mer, où selon Caroline Méjean, épidémiologiste en nutrition au laboratoire Moisa à Montpellier, bien manger signifie une généreuse ration, et ce de manière encore plus marquée chez les jeunes les moins éduqués. Les facteurs de santé ou même de plaisir gustatif passent au second plan »*.

SOCIAL

// INSERTION PROFESSIONNELLE

89

30 ans d'histoire aux Jardins de la Croisière

Samedi 17 mai, les Jardins de la Croisière ouvraient leurs portes aux curieux comme aux connaisseurs pour faire profiter des produits locaux.

« J'ai intégré les Jardins de la Croisière dans les années 1998-1999, je faisais partie des premiers. J'avais tout juste 18 ans et après une période d'inactivité, je voulais me réinsérer et retrouver un domaine qui me plaisait. À mes 17 ans, j'avais réalisé un CAP Horticulture / Floriculture, et je voulais revenir vers ça. Ce que j'aime, c'est être au contact de la terre », se remémore Nicolas Bejaoui, venu ici aujourd'hui pour marcher dans les traces de son passé. Salarié durant un an, Nicolas retrouve progressivement goût au travail de la terre et reprend confiance en lui. *« Nous n'étions que six ou sept, ça nous a permis de bien nous intégrer au sein de l'association, de créer de bons liens avec les formateurs ainsi qu'avec le directeur, Éric Polrot. Nous ne faisions pas que de la culture bio, nous nous occupions également de la préparation des produits pour les marchés, et d'association de fruits et de légumes pour créer de nouveaux produits. Une fois on a testé le coing dans du confit d'oignon. C'était super bon »*, confie-t-il. Pour lui, c'est un second départ dans la vie active. *« Je suis toujours en contact avec d'autres qui étaient en réinsertion professionnelle avec moi, c'est un souvenir agréable que je garde en mémoire. Tout le monde était bienveillant. Depuis, les années ont passé, l'association a évolué, a grandi. C'est important pour moi d'y retourner, pour présenter ma fille à l'association, elle aussi veut se lancer dans l'horticulture »*, explique Nicolas, au côté de sa fille d'une quinzaine d'années, un sourire timide aux lèvres.

Dans les allées de l'association, Éric Polrot croise également Patricia Jean, ancienne salariée. *« C'était un tremplin qui m'a permis de réfléchir sur mon projet professionnel, de prendre un peu d'assurance »*, confie-t-elle au directeur. Consciente des difficultés du monde du travail, elle se souvient encore de toutes les étapes par lesquelles elle a pu passer. *« J'étais avec des personnes qui avaient des problèmes d'indépendance. Je comprends, moi-même, je n'osais pas faire les démarches. Il ne faut pas être timide ou gêné, il faut y aller, parce que ça peut nous bloquer à un emploi qui nous conviendrait »*, témoigne Patricia dans la cour de l'association. Aujourd'hui, Patricia Jean a passé le cap et a trouvé chaussure à son pied et remercie vivement Éric Polrot.



Visite guidée de l'exploitation des Jardins de la Croisière.

Faire du maraîchage en accompagnant des personnes

C'est donc tout naturellement que Nicolas Bejaoui et Patricia Jean suivent la visite guidée de l'exploitation de maraîchage. *« On essaie de cultiver en association, en maximisant notre espace, en testant de nouvelles techniques de production. 15 personnes sont au champ avec nous. Ça leur permet de découvrir le contact avec la terre. L'objectif, c'est qu'en maraîchage, ils soient vraiment avec nous, vraiment bien accompagnés »*, confie un des formateurs. C'est en foulant le sol que le formateur poursuit. *« Nous, ce qu'on souhaite avant tout, c'est que les personnes qui viennent chez nous retrouvent un équilibre normal de travail. On essaie de se rendre disponible pour eux, pour les accompagner et les aiguiller »*, ajoute-t-il.

En traversant la route, les deux anciens salariés de l'association retrouvent un petit marché de producteurs. Artisans du monde, le Gaec Thibault, Angustifolia, l'horticulture Bon Pied ainsi que la Chèvrerie des Dames Douces sont ici pour faire honneur à l'association. *« Nous voulons promouvoir le commerce équitable. Éric Polrot fait également partie de notre association, c'est donc l'occasion pour nous de venir le soutenir »*, confie Alain Ladrange, président d'Artisans du Monde, autour du chocolat d'Afrique, du riz du Vietnam, etc. Quant à Marc Thibault, partenaire depuis une vingtaine d'années, ce sont les pâtes, l'huile ainsi que la farine qu'il propose aux visiteurs. *« Nous vendons nos produits à la boutique des Jardins de la Croisière depuis de nombreuses années »*, commente-t-il. À ses côtés, Méline Fenouillet, vient vendre ses fromages. *« Cela fait des années qu'on connaît et qu'on les soutient. C'est un marché qui fonctionne bien, donc on en profite également pour vendre nos produits, à savoir du jus de pomme, du jus de ratafia et du fromage du chèvre »*, ajoute à son tour la fromagère. Angustifolia, herboristerie, propose également des produits locaux et atypiques. *« Nous produisons des plantes et réalisons des transformations sur les plantes médicinales pour traiter des pathologies courantes. Nous proposons également des huiles de soin et des tisanes »*, détaille Sébastien Bridou, paysan-herboriste. Enfin, la pépinière « Bon Pied » propose une multitude de plantes comestibles et d'arbres fruitiers et les deux créateurs ne sont autres que deux anciens salariés de l'association. *« Cela fait un an qu'on a lancé notre pépinière, et ils nous accompagnent, en nous donnant des coups de main. Ici, on est un peu chez nous. C'est ici qu'on s'est rencontrés avec mon associé et copain, Benoît Lagardette, et surtout que l'on a découvert cette passion commune pour les plantes »*, conclut Anna Courtet, dans la cour principale des Jardins de la Croisière.

Charlotte Sauvignac



Une partie des produits proposés par Les Jardins de la Croisière.



Le stand des Jardins de la Croisière sur le marché de producteurs.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Régler ma moissonneuse-batteuse en conventionnel

• 3 juin

À Châtillon-sur-Seine

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Régler ma moissonneuse-batteuse en agriculture biologique

• 4 juin

À Baigneux-les-Juifs

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

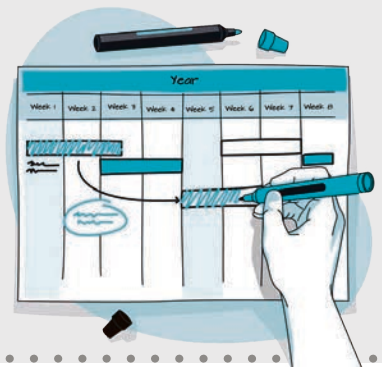
NIÈVRE

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 11 juin, 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37



L'AGENDA PRO'

Côte d'Or

// Journée technique « Cultivons la résilience »

• Vendredi 6 juin

Le pôle Productions végétales de la Chambre d'agriculture s'est investi au maximum pour proposer une journée technique intitulée « Cultivons la résilience » et basée, en grande partie, sur les centres d'intérêt exprimés tout au long de l'année par les agriculteurs. Elle va se tenir le 6 juin sur une parcelle d'essais située à Rouvres-en-Plaine. C'est la journée « événement » en grandes cultures de l'année. Pour le matin s'annonce déjà un programme très dense : seront évoquées la fertilisation, la fertilité du sol et la stratégie bas carbone.

Infos et inscriptions : voir article en page 13 de cette édition.

// Essais variétaux et conduites culturales à la loupe avec Arvalis

• Jeudi 12 juin

Les évènements « Circuit Vert » sont organisés partout en France par Arvalis afin de faire des points d'actualité sur de nombreuses variétés et sur des essais de cultures. La journée du 12 juin à Bretenière, Izier et Bressey-sur-Tille, s'articulera en deux parties. La première, le matin, s'adresse aux techniciens à partir de 9 heures, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de Bretenière. L'après-midi sera ouverte aux techniciens et agriculteurs avec des visites d'essais de 14 heures à 17 h 30. Au programme :

- Visite de la plateforme d'Izier chez François-Xavier Levêque, sur les thématiques des solutions de biocontrôle et des nouveautés variétales.
- Puis visite de la plateforme de Bressey-sur-Tille chez Igor Maillotte, sur la thématique de la gestion des adventices sous toutes ses formes : désherbage mécanique (herse étrille), désherbage chimique et leviers agronomiques (couverture du sol, date de semis et densité).

Inscription obligatoire auprès de Christelle Moreau au 03 80 28 81 85 ou par mail : c.moreau@arvalis.fr
Plus d'infos en page 13 de cette édition.

NIÈVRE

// 2e Innov' Action

• 3 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise le 3 juin de 13 h à 17 h à Sourdes (Varennes-lès-Narcy), la 2e édition d'Innov' Action. Au programme : démontration de fauchage par un robot, d'épandage et de pulvérisation, du John Deer 6 R. En plus, les visiteurs pourront retrouver des informations sur Mes Parcelles ou Mes Sat'Images.

Informations : 03 86 93 40 00

// Opti'Fourrages

• Jeudi 12 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une journée Opti'Fourrages à partir de 10 h 30 au Gaec du Lac (Durand), route de Blismes à Ougny. Cette journée aura pour thème « Et si on sécurisait la récolte ? ». Des ateliers et démonstrations seront proposés. Divers sujets seront abordés dont la prévention, la mutualisation, le coûts des rations ou encore le coût des chantiers. Buvette et restauration sur place.

Renseignements : 03 86 93 40 00

// S'installer en...

• 13 juin et 17 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise trois journées « S'installer en... » afin d'apporter des informations sur ces nouvelles filières aux porteurs de projet ou agriculteurs en quête de diversification. Le 13 juin, c'est au tour des Plantes à Parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) qui seront explorer (en salle le matin à la Chambre d'agriculture à Nevers et l'après-midi visite du Gaec du Four de Vaux). Enfin, le cycle se clôturera le 17 octobre par la culture de la myrtille (en salle à Moulins-Engilbert le matin et visite l'après-midi – lieu à confirmer). Ces journées sont gratuites et sur inscription.

Infos et inscriptions : Marine Vaillant, conseillère entreprise-installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

// Événements à Moulins-Engilbert

• à partir du 31 juillet

Moulins-Engilbert sera le terrain de prochain rendez-vous professionnels : le 31 juillet la foire aux culards d'été (au cadran), le 4 août la foire ovine (au Champ de foires), le 18 octobre, la 2e vente aux enchères à main levée (Champ de foires).



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/05/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 202 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	5,85	5,92	5,88	- 0,45
		250-300	5,85	6,19	6,08	+ 0,13
		300-350	5,85	6,06	6,04	+ 0,17
		350-400	5,72	5,77	5,74	+ 0,01
		400-450	5,49	5,71	5,58	- 0,01
	R	200-250	5,35	5,35	5,35	- 0,47
		350-400	5,25	5,38	5,33	- 0,24
F	U	200-250	5,60	5,60	5,60	
		250-300	5,08	5,54	5,35	+ 0,19
		300-350	4,84	5,52	5,08	+ 0,23
		350-400	4,72	4,91	4,82	+ 0,06
	R	350-400	4,79	4,79	4,79	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 255 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,79	6,04	6,01	+ 0,44
		350-400	5,51	5,67	5,58	- 0,03
		400-450	5,43	5,60	5,55	- 0,05
		450-500	5,44	5,61	5,53	+ 0,15
F	U	350-400	4,68	4,73	4,70	- 0,11
		450 et +	4,14	4,24	4,22	+ 0,16

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 333 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,53	3,62	3,58	+ 0,15
	R	+ 500 kg	3,24	3,53	3,40	+ 0,19
F	E	24 à 36 mois	4,48	6,04	5,09	
	U	24 à 36 mois	3,75	4,41	4,01	+ 0,07
		- 5 ans	3,77	4,52	3,97	+ 0,08
		5 à 10 ans	3,73	4,11	3,88	+ 0,07
		+ 10 ans	3,54	3,85	3,69	+ 0,09
	R	24 à 36 mois	3,29	3,88	3,56	+ 0,14
		- 5 ans	3,60	3,82	3,73	+ 0,25
		5 à 10 ans	3,41	3,82	3,65	+ 0,12
		+ 10 ans	3,34	3,55	3,44	+ 0,02
	O	5 à 10 ans	3,06	3,18	3,14	
		+ 10 ans	3,11	3,32	3,21	

OBSERVATIONS

Effectif global : 790 - Taux de vente : 98 %.

Broutards / taurillons / laitonnes / génisses 18 mois : On constate un fois de plus que la demande des nombreux acheteurs présents est nettement supérieure à l'offre proposée. La tendance reste ferme à haussière avec une plus value dans les animaux herbés.

Vaches / génisses 30 mois : De nouveau une belle offre cette semaine avec des acheteurs au rendez-vous. La demande est toujours aussi forte, ce qui nous amène une nouvelle fois à une légère augmentation des cours.

Taureaux : Demande toujours insatisfaite dans les bons sujets. Nouvelle hausse des cours.

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/05/2025

Effectif : 168

Taurillons :	(255 - 290 kg)	1520 - 1680	5,57 - 5,94
Taurillons :	(380 - 520 kg)	2060 - 2640	5,08 - 5,41
Laitonnes :	(200 - 330 kg)	1060 - 1620	4,88 - 5,35
Génisses 16 - 24 mois :	(350 - 390 kg)	1510 - 1830	4,26 - 4,69
Génisses 24 - 36 mois :	(405 - 640 kg)	1690 - 2500	3,54 - 4,60
Vaches légères :		1740 - 2090	
Vaches entre deux :		2110 - 2440	
Vaches lourdes :		2480 - 3790	

Peu d'apports en mâles entrainant un placement rapide et global à des tarifs plus fermes.
Commerce toujours actif en femelles. Pas de relève.
Forte demande en vaches accompagnée d'une nouvelle progression des cours.

Bovins gras : 11

Vaches de viande :	6,40 € à 6,54 € kg de viande.
Génisses de viande :	6,50 € à 6,56 € kg de viande.

Forte demande dans l'ensemble des catégories. Vente globale.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

26/05/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 605 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,95	6,00	5,39	- 0,29
		de 38 à 44 kg	5,09	5,91	5,45	=
		de 44 à 50 kg	4,90	5,88	5,31	- 0,11
		+ de 50 kg	4,36	5,18	4,61	+ 0,13
	R	de 32 à 38 kg	4,40	5,39	5,11	+ 0,23
		de 38 à 44 kg	4,71	5,33	4,90	- 0,25
		de 44 à 50 kg	4,72	4,72	4,72	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 243 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,73	2,77	2,01	- 1,37
F	U	+ de 60 kg	1,85	2,32	2,14	- 0,20
	R	+ de 60 kg	1,72	2,05	1,84	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	151	151	151	

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 23 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		5	66	24	

OBSERVATIONS

Effectif global : 888 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : Le commerce en boucherie française semble bien calme en cette fin de mois de mai. Cependant le commerce reste toutefois soutenu dans les agneaux mâles à quelques jours de la fête de l'Aîdelkebir. Cette différence d'ambiance en fonction des destinations provoque des écarts de tarifs entre les mâles et les femelles.

Brebis : Vente rapide et totale. Les cours des bonnes brebis bouchères se maintiennent tandis que les brebis trop grasses sont légèrement dévalorisées.

Béliers : Forte demande à l'approche de l'Aïd.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/05/2025

Effectif : 96

Agneaux :	201 - 266	4,19 - 5,70
Brebis :	85 - 217	1,27 - 2,13
Béliers :	140 - 210	

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/05/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 646 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,44	5,71	5,03	+ 0,22
		de 38 à 44 kg	4,78	5,71	5,28	- 0,10

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,61	2,15	1,88	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 785 - Taux de vente : 87 %

Agneaux : Les cours reperdent encore quelques centimes, la recherche et les achats se portent principalement sur des agneaux lourds à l'approche de la fête musulmane, les agneaux de boucherie perdent encore quelques centimes du a une demande très faible.

Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/05/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 181 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	300-350	5,74	6,25	5,88	=
		400-450	5,21	5,42	5,28	
Limousins M	R	400-450	5,25	5,25	5,25	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 44 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,68	4,42	3,95	+ 0,03
		- 5 ans	3,55	4,14	3,85	=
		5 à 10 ans	3,55	3,95	3,75	=
		+ 10 ans	3,16	3,57	3,44	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 175 - Taux de vente : 89 %

Broutard : Une vente vidéo de 51 broutards Aubrac vendus à 5,24 € du kilos vif. La vente est rapide et les cours reconduits à la semaine précédente.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches / génisses : Cours identiques à la semaine passée, la demande se fait ressentir et le peu d'offre ne permet pas de contenter les acheteurs présents. Vente rapide et totale.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

26 Mai 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : avec une demande ferme et une disponibilité réduite, le marché reste porteur malgré la volonté de l'aval freiner la hausse des cours. En engraissement entre autres, la revalorisation des prix est nécessaire pour donner de la perspective de rentabilité aux producteurs.

Bovins maigres : forte demande qui maintient la tendance de hausse du prix en animaux légers. Et remontée des tarifs sur les animaux plus lourds, dans un contexte d'offre réduite.

POLITIQUES

Sur le budget de la PAC post-2027, au cœur désormais des discussions européennes en vue du projet de la Commission à paraitre en juillet, plusieurs gouvernements se mobilisent pour une position en faveur d'un budget ambitieux, à la hauteur des enjeux à relever par l'agriculture.
Ces pays (emmenés par l'Italie notamment, et avec le soutien à ce stade de 10 autres dont la France) veulent aussi conserver un budget indépendant, et non fusionné avec d'autres politiques comme la Commission en aurait l'intention.

ENVIRONNEMENT

L'UE a publié sa liste des pays classés en fonction des risques de déforestation. Comme prévu la Chine, les Etats-Unis mais aussi les pays de l'UE sont présentés comme des pays à risque faible. Le Brésil et l'Indonésie figurent pour leur part comme à risque standard alors que la Russie et d'autres sont classés en risque élevé. Cette classification prend en compte le bétail pour lequel les importateurs doivent s'assurer qu'elle n'a pas causé de déforestation pendant sa production. La FNB reste stupéfaite par ce classement alors même que le Brésil a enregistré 2,8M d'ha de destruction de forêt primaire l'an dernier.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le Conseil de l'UE a adopté sa position relative à la modification de l'OCM en vue des négociations avec le Parlement européen. S'agissant de la contractualisation, il vient rajouter les associations de producteurs parmi les acteurs concernés, et propose de rendre volontaire – à la discrétion des Etats membres – la mise en place du mécanisme de médiation. Le Conseil suggère également de porter à 12 mois (au lieu de 6 mois) la durée minimale du contrat. Par ailleurs, il vient réduire la liste des situations dérogatoires, en les laissant à la libre appréciation des Etats membres. Toutes les instances européennes ayant à présent partagé leurs positions, les négociations en trilogue pourraient démarrer avant l'été, comme le souhaite la Commission européenne. Nous resterons vigilants sur les débats, afin que nos propositions soient prises en compte et portées par la France, dont celle relative aux "effets similaires" à la contractualisation au niveau des coopératives.

FAIT DE LA SEMAINE

Le projet de loi « Contraintes » entre en débat ce 26 mai en plénière à l'Assemblée Nationale. Le contexte politique est complexe avec une bataille d'obstruction engagée par les partis écologistes et LFI. Une manifestation est organisée par le réseau FNSEA-JA à Paris, devant le Palais Bourbon, pour les mesures attendues. Pour l'élevage, notamment simplification de procédure (ICPE), priorité sur la gestion de l'eau, mais aussi enfin obtenir un dispositif de recours terrain sur les indemnisations climatiques.

FOCUS

Nette baisse des ventes de « similis viandes à base de végétaux » en Amérique du Nord : c'est le constat établi par les analystes américains de ce marché, avec une chute de 7,5% des valeurs des ventes en un an aux USA.
Pour les produits frais de ce segment, l'impact est encore plus marqué (-12,1 %) entrainé à la baisse par le recul de plus de 25% sur les hamburgers à base de produits végétaux.

CHIFFRE A RETENIR

+42 à +66%

C'est selon un rapport de la BEI (banque européenne d'investissement) l'aggravation potentielle des pertes du secteur agricole européen d'ici à 2050 en lien avec le changement climatique (sécheresses, …). Le Commissaire à l'agriculture a rebondi sur ce constat récemment en appelant à renforcer les mécanismes de compensation. C'est l'une des priorités FNB sur laquelle les éleveurs restent en attente de réponses !

EN REGION

La semaine passée a eu lieu le GNL (groupe national loup) et à cette occasion a été présenté le bilan 2024 des dommages de la prédation lupine. Une hausse sensible est à noter sur les fronts de colonisation de l'espèce. Les derniers chiffres montrent que sur un an les attaques y ont augmenté de 40% et le nombre de victimes de 70%. Les bovins représentent désormais plus de 10% du total des attaques. La FNSEA espère une publication en juin de l'arrêté permettant d'octroyer aux élevages bovins des tirs de défense simple.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

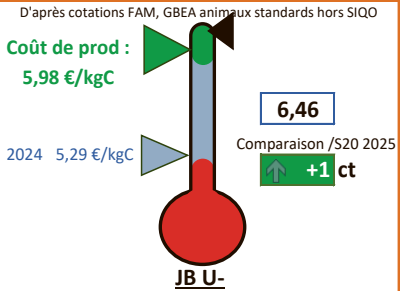
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

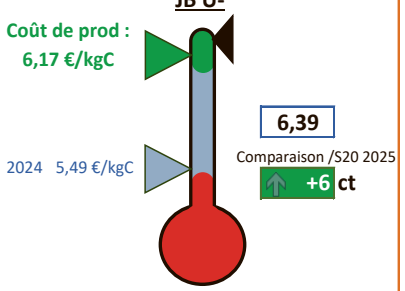
2025 - Semaine 21

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



JB U-

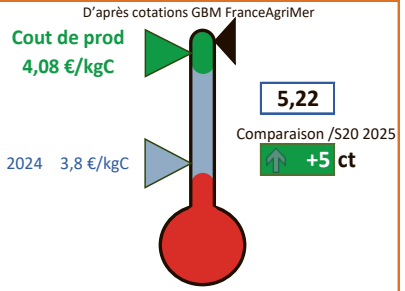


VA R=

Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

Cotations françaises maigre

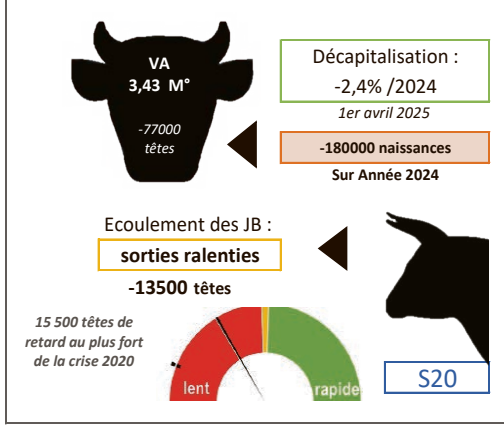
D'après cotations GBM FranceAgriMer



Ch U 400 kg

Effectifs d'animaux

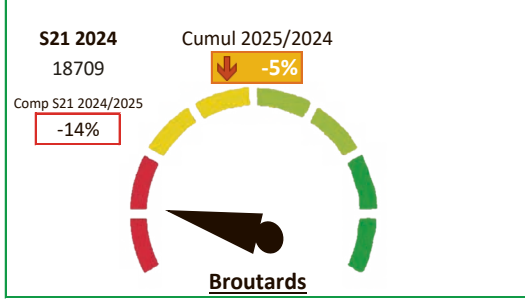
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

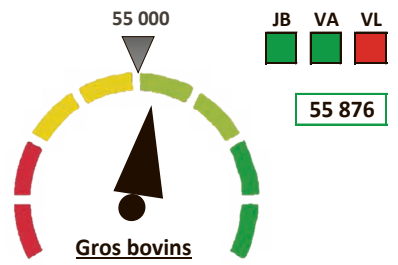
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 21 du 17 au 23 mai

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le commerce affiche une tendance globalement dynamique et soutenue, portée par une demande toujours forte, bien que l'offre soit variable selon les régions. Les cours sont généralement orientés à la hausse ou reconduits, avec quelques ajustements ponctuels dans certaines zones. En femelles, cette semaine, c'est une stabilité des cours sur l'ensemble des places commerciales. La demande reste soutenue et régulière, permettant une reconduction aisée des tarifs.

• **Gros bovins maigres :** la tendance commerciale reste encore très bien orientée cette semaine. Qu'il s'agisse de charolaises, limousines, salers ou blondes, les bons profils sont très demandés, et les cours se maintiennent ou progressent légèrement dans un contexte de faible disponibilité. La rapidité des ventes et la quasi-absence d'invendus confirment la bonne tenue du commerce.

• **Boucherie :** le marché demeure actif et bien orienté, dans un contexte de demande soutenue et de rareté de l'offre sur plusieurs segments. Si certains abattoirs cherchent à stabiliser les prix, la dynamique actuelle est clairement favorable à une hausse des cours, en particulier sur les types viande et mixtes. Les transactions restent rapides, avec une pression d'achat forte.

• **Veaux :** le commerce conserve une bonne dynamique, bien que marqué par une offre globalement en baisse sur de nombreux centres. La demande reste soutenue, notamment pour les veaux bien conformés, ce qui entraîne une stabilité des cours, voire des hausses dans certaines zones. Le commerce est fluide, et la tension entre une demande ferme et des apports limités structure l'évolution du marché.

• **Ovins :** en agneaux, on note une situation contrastée selon les zones de production, influencée à la fois par la qualité de l'offre, le niveau de la demande et l'effet d'activité lié à l'approche de la fête de l'Aïd. Globalement, on note une stabilité des cours dans certains bassins traditionnels, tandis que d'autres marchés montrent des signes de repli ou de tension, notamment en lien avec des écarts de qualité ou une demande sélective. En brebis, le marché se caractérise par une offre globalement hétérogène et de qualité moindre, ce qui influence directement les conditions de vente. Si la demande reste présente, notamment sur certaines catégories, la commercialisation s'avère plus complexe, en particulier pour les brebis supérieures ou de fort poids. Les cours varient selon les places, entre stabilité apparente et replis ponctuels, révélant un marché sous pression mais encore actif.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

07 - Tracteur Renault Arès 816 RZ 2003 6300 heures. Visible sedec Conte Alba-La-Romaine. 22 000 euros. Batt neuve et révisée.
✆ 06 75 06 89 19

38 - Vends tracteur Deutz Agroton 420, 11à cv, pont suspendu, 4000 heures, pneus avant neuf.
✆ 06 81 62 15 57

39 - Vends tracteur New holland TM120 pont avant SuperSteer rélevage avant TBE, herse rotative Kuhn 4M le tout prix intéressant, dispo.
✆ 06 48 25 66 80

69 - Vends cause retraite enjambeur Jacquet DR30 tout équipé cuve inox 10 H., char 4 roues Larippe 3.5 T. BE.
✆ 06 79 91 46 12

71 - Vends tracteur New-Holland TM135, 135 ch, 9.000 h, bon état.
✆ 06 26 11 17 39

Travail du sol

38 - Rech 1 rotovator 50 et et plus même à rénover pour tracteur 70 cv regl cpt faire offre au journal
✆

42 - Vends épandeur à fumier 6T, pirouette, andaineur, charrue très bon état, à l'abri.
✆ 07 88 56 60 29

89 - Vends herse rotative Kuhn HR 3000, peu servi et à voir sur place. (2102)
✆ 03 86 56 30 30

Récolte

21 - Vends surélévateur bottes rondes, marque Bugnot. (2002)
✆ 06 46 10 52 91

73 - Vends round baller Claas Rollant 46 an. 91. Bon état de fonct. filet, ficelle.
✆ 06 50 39 01 57

Traitement

21 - Cause retraite Vends presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06.98.38.19.62

Arbo-viti

71 - Vends tour de refroidissement broyeur à sarment Humus, prétailleuse Pellenc.
✆ 06 70 73 49 50

Distribution

26 - Vends 375 caisses plastique et 640 caisses de ramassage plastique.
✆ 06 13 79 89 90

Manutention

89 - Vends plateau Moret, 7 m, 7 tonnes, 4 roues, bon état, avec échelle. (2206)
✆ 06 81 82 73 32

Élevage

38 - Vends foin, char en bois, semoir blé, cage lapins, mangeoires, pompe Karcher blé ancien, abreuvoir pipette.
✆ 06 99 89 75 35

42 - Vends tank à lait Serap, 2 600 litres, 4 800 euros HT.
✆ 06 86 60 33 18

Divers

01 - Vends faucheuse Pottinger Novacat 265H 2002 conditionneur à doigts démontables. Faneuse Pottinger 4 toupies 1995. Benne 10T (ancien camion) fabrication artisanale. Moulin à farine Acémo et divers petits matériels.
✆ 06 13 53 15 97

03 - Vends presseCLAAS ROLLANT340 7000BR Filet TBE foin BR120/120 Ratelier BR CuveGNR. Retraité
✆ 06 63 81 77 45

10 - Vends cause retraite, MB IH 541, 4,20 m, 2900 h. Broyeur, vis hydro rallongée, voie AR large, plat, rab, div, tsol, 4000 € HT. Charrue 1/2 port JD A0145, pièces usure neuves, 2000 € HT. Charrue semi portée Sandrum Suèd, Duro, no stop, pièce usure neuve, 2500 € HT. (2203)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (2205)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Vends presse balle ronde McHale v660, ameneur rotatif 15 couteaux, TBE. Charrue Huard master 120 NSH 4+1, TBE. Pince enrubannage. (2004)
✆ 07 89 41 63 53

21 - Recherche tracteurs, mois. batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (2001)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends 1 charrue Grégoire Besson RC 31 4 socs : 3650 euros HT ; 1 générateur hélicoidale pour noix : 1650 euros HT ; 1 chariot Still RC20-16, 1,6 T électrique + chargeur : 6500 euros HT.
✆ 06 72 78 27 86

38 - Vends 160 m2 tuile occasion environ 1800 tuiles sur palettes bon état exposé plein sud possible charger Crémieu 590 euros.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Semoir maïs 4r monosem, chisel 2,50 m 13D de 30, moulin farine 380, ramasseuse noix manuelle.
✆ 06 08 13 12 57

42 - Vends remorque magasin Euromag réfrigérée, 2022, toit relevable, état neuf, 18 000 euros HT, garage Rivat.
✆ 04 77 41 75 41

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

69 - Vends tank à lait rectangulaire, 1 200 L + tank à lait 1 700 L Japy, lavage automatique.
✆ 06 08 52 64 91

69 - Vends broyeur à prairie Agrimaster RV280.
✆ 06 08 52 64 91

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

42 - Vends Fiat Ducato bétail, 2020, 100 000 km, 35 000 euros HT.
✆ 04 77 41 75 41

74 - Vends Toyota Land Cruiser KDJ150, 2011, 200 000 km. Bon état CT OK, crochet attelage.
✆ 06 61 39 41 53

Achat-Vente

Récolte

42 - Vends orge grain, foin enrubannage, cage à veau, arracheuse patates, herse plate, desileuse 2m3.
✆ 06 17 68 74 19

58 - Vends foin sur pied Saint André en Morvan. Benne 7 T Brimont. Auges 6,4,3 m. (2002)
✆ 03 86 22 66 95

74 - Vends foin petites bottes mai 2023 et 120 70 rebottelées. Pirouette Khun 10 m 2008.
✆ 06 60 29 24 08

Fourrage

42 - Vends 300 balles enrubannage 2024, très bonne qualité, prix intéressant.
✆ 06 84 34 31 40
ou 06 07 40 26 50

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

69 - Vend foin prairie naturelle 2025 petites bottes 200 possibles, petite quantité Nord Ardèche.
✆ 06 82 99 69 74

69 - Vends foin sur pied secteur Trelins 42130.
✆ 06 33 54 65 62

88 - Vends paille déclassée bottes de 90, 120 ou 240, livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

89 - Vends foin bottes rondes 120x120. Récolte 2024 (2202)
✆ 06 87 50 82 50

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Propriété

42 - Vends exploitation maraîchère, 5 ha dont 3000 m2 tunnel Richel + 1500 m2 de serres chapelle chauffées, début des Monts du Lyonnais, avec bât. d'exploitation et habitation située à 800 m des commerces + Vente de matériels. Peut intéresser les pépiniéristes. Libre fin 2026. Écrire au journal Paysans de la Loire, n°401, 43 avenue Albert Raimond, BP 30031, 42272 Saint-Priest-en-jarez cedex qui transmettra.

✆

Location

Immobilier

15 - Agriculteur loue 2 gîtes 2/5 personnes de 230 à 350 euros/semaine ou à la nuitée, secteur Le Trioulou.

✆ 06 45 13 44 89

Autres

21 - À louer studio Presqu'île de Giens (83), face Porquerolles, site superbe,4 couchages,500 mètres plage,450€/semaine. (2103)

✆ 06 03 89 76 40

Emploi

Offre

69 - Cherche jeune dynamique (enfant d'agri bienvenu) pour saison paille juillet 2025. Nourri, loger, permis VL indispensable.

✆ 06 68 93 44 60

71 - Recherche salarié agricole élevage caprin avec transformation fromagère CDD/CDI, heures et salaire à définir Secteur La Clayette.

✆ 06 42 96 31 57

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin

✆ 06 63 31 48 59

Divers

89 - Cherche entreprise agri pour fauche de foin en balles rondes 4 ha + broyer, déchaumer et emblaver en prairie. Total de 29 ha dans le 89. etiennecneudt@hotmail.com (2201)

✆ 06 59 26 72 13

HENRI VAN INGEN
SOURCIER
Conseiller technique en forages
06 85 53 68 87
sourcier-vaningen.fr
Siret N°34938975900029

Animaux

Bovin

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 17 à 18 mois prêt à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (1701)

✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)

✆ Jean-Luc 06 07 75 59 74 - Michel 06 67 58 18 03 - Bertrand 06 74 69 62 41

42 - Vends taureaux Charolais 16-17 mois, HBC, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.

✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

58 - Vends 1 taureau adulte ch. HBC et 1 taureau de 2 ans HBC. Gaec Marion, Luzy. (2204)

✆ 06 24 42 29 42 06 07 51 04 99

58 - Élevage HBC vend plusieurs reproducteurs 2 ans, bonne origine. Gaec Laudet de Préporché.(2101)

✆ 06 83 02 37 84

58 - Élevage HBC origine insémination, Vends 1 taureaux de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François BOUCHE éleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)

✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines Gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée GAEC LANGLET 58140 GACOGNE 1105

✆ 06 37 90 51 67

89 - Élevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)

✆ Gaec Cadoux 06 89 18 05 87 06 79 50 15 71

Ovin

38 - Vends brebis avec agneaux.

✆ 06 81 62 15 57

58 - Vends antenaises Texel pour reproduction. (2005)

✆ 06 50 47 47 75

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

07 - Vends poules bio de réforme. 2€ la poule 10 acheter 1 offerte. à reserver pour le 14 juin au matin.

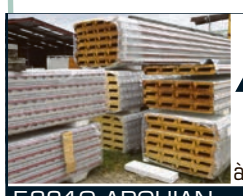
✆ 06 60 91 56 95

Divers

01 - Vends 2 poulains male Pie licolé 3/4 percherons, 2 pouliches comtoises pleins papiers, 1 taureau Galloway avec pédigré

✆ 06 80 73 62 46

Des professionnels à votre service



BECKER Frères
ARRIVAGE
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS **MANIÈRE**
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc
☐ Réussir la chèvre
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Vigne
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir Bio

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €
☐ 2 ANS 225 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

CASIS – CARDIAC SIMULATION & IMAGING SOFTWARE
Société par actions simplifiée
Au capital de 124.801 euros
Siège social :
7, impasse des Boussenots,
21800 Quetigny
RCS Dijon 820 650 935

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2025, il a été décidé une augmentation de capital de 1.140 euros et il a été donné au Président tous pouvoirs pour augmenter le nombre d'actions à émettre et prendre toutes mesures utiles afin de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital.
Par décisions en date du 02 avril 2025, le Président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital, à hauteur d'un montant nominal de 1.140 euros, qui a ainsi été porté de 124.801 euros à 125.941 euros, divisé en 125.941 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, et a procédé à la modification corrélative des statuts.
Pour avis modificatif.

AL25018886

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ENERGIES SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue du Port,
21600 LONGVIC
444 249 460 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 07/05/2025, il résulte que Monsieur Christophe BONNAND demeurant 43 rue des Viaux, 21200 RUFFEY LES BEAUNE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Daniel PAROT, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL25018896

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LOUISE DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 41 rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
948 747 100 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 9 mai 2025, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 41 rue du Faubourg Bretonnière - 21200 BEAUNE au 8 Grande Rue - 21250 CORBERON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25018900

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI START ME UP
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 5 rue du Mersch
57100 THIONVILLE
R.C.S. THIONVILLE 451 050 611

Aux termes du procès-verbal de la délibération de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2024, il a été décidé du transfert du siège social de la société, savoir :
- Ancienne adresse : 5. Rue du Mersch – 57100 THIONVILLE,
- Nouvelle adresse : 25. Boulevard des Brosses - 21000 DIJON, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
La Société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.
Pour unique insertion.

AL25018919

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PIERRE IV
Société à responsabilité limitée
Au capital de 200.060 euros
Siège social : 5 rue du Mersch
57100 THIONVILLE
R.C.S. THIONVILLE 814 670 485

Aux termes du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 12 septembre 2024, il a été décidé du transfert du siège social de la société, savoir :
- Ancienne adresse : 5. Rue du Mersch – 57100 THIONVILLE,
- Nouvelle adresse : 25. Boulevard des Brosses - 21000 DIJON, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
La Société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.
Pour unique insertion.

AL25018920

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI THIONVILLE MERSCH 5
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 5 rue du Mersch
57100 THIONVILLE
R.C.S. THIONVILLE 499 537 462

Aux termes du procès-verbal de la délibération de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2024, il a été décidé du transfert du siège social de la société, savoir :
- Ancienne adresse : 5. Rue du Mersch – 57100 THIONVILLE,
- Nouvelle adresse : 25. Boulevard des Brosses - 21000 DIJON, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
La Société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.
Pour unique insertion.

AL25018921

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE L'HOPITAL
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 5 rue du Mersch
57100 THIONVILLE
R.C.S. THIONVILLE 499 537 272

Aux termes du procès-verbal de la délibération de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2024, il a été décidé du transfert du siège social de la société, savoir :
- Ancienne adresse : 5. Rue du Mersch – 57100 THIONVILLE,
- Nouvelle adresse : 25. Boulevard des Brosses - 21000 DIJON, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
La Société sera désormais immatriculée au RCS de DIJON.
Pour unique insertion.

AL25018922

NOMINATION DE CO-GÉRANT

J-LAMS
Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 25, rue de la Maladière
21121 DAIX
820 968 436 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29/04/2025, il résulte que Monsieur Alexandre BATTISTINI demeurant à RAUZAN (33420) - 17, rue de Lansade, a été nommé cogérant de la société à compter de ce jour pour une durée illimitée.
Pour avis.

AL25018936

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, le préfet de région est chargé d'élaborer et d'approuver le Schéma Régional des Carrières (SRC). Ce document stratégique évalue les besoins en granulats et définit les conditions d'implantation des carrières dans la région, en favorisant une gestion durable des ressources, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement.
Cette consultation est organisée pour recueillir l'avis du public sur le projet avant son approbation finale, comme le prévoit l'article R.515-5 du Code de l'Environnement (CE).
En application des articles L.123-19 et R.123-46-1 du CE, la consultation sur le projet de SRC sera ouvert à la participation du public du vendredi 20 juin 2025 au mercredi 23 juillet 2025.
Les avis exprimés au-delà du 23 juillet 2025 ne seront pas pris en compte.Le dossier de consultation comprend :
- L'avant-projet n°3 de schéma régional des carrières (4 tomes, une notice et un atlas cartographique)
- Le rapport de l'évaluation environnementale
- L'avis de l'Autorité environnementale
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale
- Les avis recueillis lors des phases de consultations et notamment ceux issus de la concertation préalable du public
- Les synthèses de prise en compte de la concertation préalable du public et des différentes phases de consultation.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance de ce dossier sur le site internet de la DREAL :
https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-2025-a10980.html
La participation s'effectue par voie électronique en transmettant vos observations via un formulaire en ligne, disponible à l'adresse ci-dessus.
Pour tout renseignement complémentaire, les services de la DREAL restent disponibles pour répondre à toute question sur le projet de SRC et la procédure de participation :
concertation-consultation-src.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr
Le Préfet de région,

AL25018902

// DIVERS

Les Coteaux Bourguignons
Société Coopérative Agricole
A capital variable
15 rue des Blés
21700 NUITS ST GEORGES
agréée sous le n° 14034
RCS Dijon n°314 991 084

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire
Le Mardi 17 Juin 2025 à 09 h 30 à
Golf de la Chassagne – Chemin de la Chassagne – 21410 MALAIN
Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, information sur la fixation des prix
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Apurement du report à nouveau antérieur
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs
- Fixation de l'allocation globale pour les indemnités aux administrateurs
- Fixation du budget de formation
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration

AL25018872

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

OCASPO
SAS au capital de 1 000 €
Ayant son siège social :
11 Rue Nicolas de Condorcet
ZAC des Terres Rousses
21800 CHEVIGNY-ST-SAUVEUR
Immatriculée RCS 982 025 645 DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22/04/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Hichem ABDELAZIZ, demeurant 3 Rue du Clos, 21490 NORGES-LA-VILLE , associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue Nicolas de Condorcet - ZAC des Terres Rousses, 21800 CHEVIGNY-ST-SAUVEUR.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Le Liquidateur.

AL25018871

NON DISSOLUTION

L'AGE de la SAS HUGUETTE ET ASSOCIE(E)S, capital 3000€, 6 Rue des Herbues, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON, 950932178 RCS DIJON a décidé de na pas dissoudre la Société en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

AL25018893

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MOREAU FINANCES
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : Route Nationale 5,
21110 LONGEAULT-PLUVAULT
Siège de liquidation : Route Nationale 5,
21110 LONGEAULT-PLUVAULT
820 404 267 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur David MOREAU, 3 Impasse du Moulin - 21130 PONCEY LES ATHEE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018901

NON DISSOLUTION

BOUCHON POURPRE
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 10 rue Sainte barbe
21700 VOSNE ROMANEE
880 909 346 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 28 OCTOBRE 2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL25018941

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/04/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :DIAGNOSTICS DES DUCS
Objet social : directement ou indirectement en France et à l'étranger : la réalisation de diagnostics immobiliers. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Siège social : 12 Boulevard de Troyes 21240 Talant.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. LETY Valentin, demeurant 12 Boulevard de Troyes 21240 Talant
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25018727

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/05/2025, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AB PLOMBERIE ENERGIE
Objet social : Plomberie, chauffage, climatisation, ventilation, ramonage. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Siège social : 14 Bis rue de Labarre 21270 Saint-Léger-Triey.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Arnaud BERNARD , demeurant 14 Bis rue de Labarre 21270Saint-Léger-Triey
Immatriculation au RCS de Dijon

AL25018851

AVIS DE CONSTITUTION DU 12 MAI 2025

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AGEY du 12 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : JUDY'Sun
Siège : Chemin des Chaumes, 21410 AGEY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : : la promotion des énergies renouvelables au travers de : L'activité commerciale d'apporteur d'affaires, l'assistance maîtrise d'ouvrage, et sous-traitance de la pose de panneaux photovoltaïque, l'achat-revente de produits d'énergies renouvelables, l'exploitation de centrales de production d'énergies renouvelables.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Madame Mélody FRELET, demeurant Chemin des Chaumes 21410 AGEY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL25018879

Maître Christine PRINCE,
Notaire à CHAGNY,
14 bis rue de la République

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 06 mai 2025 reçu par Maître Christine PRINCE enregistré, il a été constitué une Société Civile dénommée :
DENOMINATION : CIRIUS
Objet social : la propriété et la gestion des actifs tant mobiliers qu'immobiliers détenus par elle, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par location, mise à disposition de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, en nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ; la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, droits sociaux, actions ou obligations, ou tous autres titres détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit par voie d'achat, d'échange, ou souscription.
Siège social : BEAUNE (21200), 113 Route de Dijon
Capital : 1 000,00 €
Gérance : 1) Madame Marie-Claude COMPAS, demeurant à BEAUNE (21200), 113,route de Dijon,
2) Madame Marine DUFOUR, demeurant à BEAUNE (21200), 20, rue de Chorey,
3) Madame Daphné Eléonore DUFOUR, demeurant à BEAUNE (21200),14B, petite rue Saint Nicolas,
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de DIJON

AL25018898

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/05/2025, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : FRIDGE
Siège social : 13 Rue Louise Michel - 21240 TALANT
Objet social : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens, acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, mise à disposition à titre gratuit d'immeuble, vente à titre exceptionnel desdits immeubles, prise de participations dans toutes sociétés et cession à titre exceptionnel des dites participations, constitution et gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement, et procéder à des investissements de toute nature dans un objectif de développement du patrimoine de la Société,
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros (en numéraire)
Gérance : Monsieur Yvan MACIEJEWSKI, demeurant 13 Rue Louise Michel - 21240 TALANT
Monsieur Julien SOLINAS, demeurant 1 Bis Avenue Victor Hugo - 94160 ST MANDE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant plus des 2/3 du capital
Pour avis
La Gérance

AL25018933

NIÈVRE

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GAEC DU MOULIN DE LA FORET MASSON-MOREAU
Groupement Agricole d'Exploitation En Commun
Au capital social de 128 423,05 Euros
Siège social 1 Rue du Moulin La Forêt
58500 SURGY
RCS de NEVERS n° 393 104 567

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2025, les associés ont constaté à effet du même jour la démission de Madame Marie-Claude MASSON de ses fonctions de co-gérante et la nomination de Monsieur Grégoire MASSON, demeurant à SURGY (Nièvre, 58500), 2 Rue du Moulin - La Forêt, aux fonctions de co-gérant de la société pour une durée indéterminée.
Les modifications statutaires seront déposées au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants

AL25018837

Exco Alpha

MODIFICATIONS MULTIPLES

RENOV'DREAM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Rue de l'Ouche Cazin
58270 ST JEAN AUX AMOGNES
889237145 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 02/05/2025, l'associé unique a décidé, à compter de ce jour :
- d'étendre l'objet social aux activités de vente d'appareils électroménagers, de mobiliers et de luminaires.
- de transférer le siège social au 49 boulevard du Grand Pré des Bordes - 58000 NEVERS.
Pour avis, la Gérance

AL25018888

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATION DU CAPITAL

COQUILLON BENOIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
porté à 350.000,00 euros
Siège social : 5 Rue du Crot de la Velle,
58230 PLANCHEZ
900 599 333 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 14 mai 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 347.000,00 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la modification des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25018904

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de BOURGES

MODIFICATIONS MULTIPLES

Groupement Forestier DE LA GARENNE
Groupement Forestier
Au capital social de 1.524,49 €
Lieudit Genes 71580 LE FAY
RCS de CHALON SUR SAONE n°334429206

Aux termes d'une délibération en date du 23 avril 2025, l'AGE des associés a décidé de nommer Monsieur Emmanuel LEJAULT demeurant à ALLUY (58110), Bouteuille, a été désigné en qualité de nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Pierre PIRAT, démissionnaire.
L'AGE a également décidé de transférer le siège social de la société à ALLUY (58110), Bouteuille et de modifier en conséquence l'article 2.2 des statuts.
Radiation au RCS de CHALON SUR SAÔNE (71) et immatriculation au RCS de NEVERS (58).
Pour avis la gérance.

AL25018926

SARL MDH INVEST
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 7 Bis, rue Maubois
58400 MESVES SUR LOIRE
982 268 401 RCS NEVERS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'un acte ssp du 01/04/2025 les associés ont décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Courtier en assurances – Courtier en opérations bancaires et services de banque – Conseiller en investissements financiers – Conseil en gestion de patrimoine – Conseil à destination des personnes physiques et morales dans le domaine de la gestion, du management, du recrutement et du marketing – Transaction sur immeubles et fonds de commerce et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL25018951

// VENTE AUX ENCHÈRES

Me Béatrice LEFEBVRE - El
Avocat au Barreau de l'Ain
4 Avenue Louis Jourdan
BP 192
01005 BOURG EN BRESSE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SURENCHERE D'UN APPARTEMENT ET UNE CAVE

Sur la Commune de **NEVERS** (58000), dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé RESIDENCE « LES GLYCINES » cadastré **Section AC N° 129**, Lieudit « 50 Rue de Vauzelles », pour 15 ares 28 centiares.
Dans le bâtiment A :
Lot n°12 : au sous-sol, **UNE CAVE** portant le numéro 2
Lot n°21 : au 1er étage (côté gauche) **UN APPARTEMENT** : entrée, salon, cuisine, toilettes, 2 chambres, salle de bains.Etat d'usage mais très encombré. Surface carrez : 59,47 m².
Chauffage : gaz individuel
SUR LA MISE DE PRIX DE 28 600,00 €
OUTRE CHARGES ET FRAIS
ADJUDICATION le MARDI 1ER JUILLET 2025 à 14 HEURES
à l'audience des criées du Juge de l'Exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE AU PALAIS DE JUSTICE – Salle 4
32 AVENUE ALSACE LORRAINE – 01000 BOURG EN BRESSE
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de l'Ain.
Une consignation pour enchérir de 10 % du montant de la mise à prix (avec un minimum de 3 000,00 €) est obligatoire et doit être effectuée par chèque de banque à l'ordre de la CARPA RHONE-ALPES.
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de BOURG EN BRESSE où il a été déposé ou au cabinet de Me Béatrice LEFEBVRE.
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au cabinet de Me Béatrice LEFEBVRE – 4 Avenue Louis Jourdan -01000 BOURG-EN-BRESSE, Tél : 04 74 24 86 46 // Email : bl@lefebvre-avocat.fr
Pour extrait
Me Béatrice LEFEBVRE

AL25018945

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

DIVINE LAËTIF - RCS Nevers 530 062 439 - salon de coiffure,extension, coiffure à domicile où en établissements, achat et vente de tous produits et accessoires liés à la coiffure,onglerie - 2 rue Saint-Louis 58600 Fourchambault. Jugement en date du 19/05/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25018906

safer Bourgogne Franche-Comté

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Sainte-Marie (58) 80 a 00 ca 'BOIS DE VESVRES' : C-0262
Cmne de Diennes-Aubigny (58) 5 ha 00 a 00 ca 'MONCENEAU' : A-0020—0021—0022—0105—0107—0109—0111—0112—0113 - '0070 RTE DE LA VALLEE' : A-0110 - 'LE PETIT MANEUVRE' : A-0114
Cmne de Cosne-Cours-sur-Loire (58) 31 a 91 ca 'LES AUGERONS' : AA-0011—0012—0014
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/06/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018924

JDH NOTAIRES JOURDIER - CHERAMY - REROLLE

Notaires associés
8, rue Carnot
58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS
SELAS P.JOURDIER, C.CHERAMY, J-C. REROLLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture et de description du testament : 23 mai 2025
suivant acte reçu par Maître Cindy VERNET notaire à NEVERS (Nièvre), substituant Maître Pierre JOURDIER,
Défunt : Mme Anne Marie Clémence LAURENT, née à COLOMBES (92000), le 22 septembre 1934, divorcée de Monsieur Claude Prosper CHOUKROUN, décédée à DECIZE, le 07 mars 2025, ayant institué un légataire universel.
Toute opposition devra être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code Civil.
Pour avis.

AL25018928

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, CRPCEN 58002, le 7 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre :
Monsieur Maxime BOULOUTE, conseiller, et Madame Clara Jeanne Cécile LÉPÉE, prothésiste ongulaire, demeurant ensemble à NEVERS (58000) 34 Bis rue d'Alsace Lorraine.
Monsieur est né à NEVERS (58000) le 7 juillet 1994,Madame est née à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) le 27 août 1997.Mariés à la mairie de NEVERS (58000) le 8 juin 2024 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Monsieur est de nationalité Française.Madame est

ANNONCES LÉGALES

de nationalité Française.Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018935

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, CRPCEN 58002, le 21 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre :
Monsieur Jean-Louis BLANDIN, retraité, et Madame Bérénice Louise CLERADIN, électricien, demeurant ensemble à SAUVIGNY-LES-BOIS (58160) 45 route du Morvan.
Monsieur est né à DECIZE (58300) le 16 juin 1963,Madame est née à NEVERS (58000) le 10 octobre 1997.Mariés à la mairie de SAUVIGNY-LES-BOIS (58160) le 24 décembre 2022 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018938

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA FERTE
Société en liquidation
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 10, rue de l'Etape
58220 Donzy
Siège de liquidation : 7, Le Boulay
58220 Perroy
RCS Nevers 501 616 965

Le 05/05/2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25018862

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 avril 2025, à NEVERS.
Dénomination : PIGROLLES.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 10 B Rue Alfred BRISSET, 58000 Nevers.
Objet : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 100 euros
Montant des apports en numéraire : 100 euros.
Cession de parts et agrément : agrément obtenu à l'unanimité des associés
Gérant : Monsieur LOÏC BOURGEOT, demeurant 6 Rue de Remigny, 58000 Nevers
La société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25018655

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14/05/2025 à SENS BEAUJEU il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associée unique.
Dénomination sociale : CHEZ LORRAINESiège social : 1 Place Sainte Croix, 58400 LACHARITE SUR LOIRE
Objet social : Salon de thé avec vente de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place, vente au détail d'articles de décoration, de bijoux, d'art de la table, de cadeaux, d'accessoires de mode,petite restauration rapide à consommer sur place,location meublée de courte durée,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 €.
Gérance : Madame Lorraine RETIF, demeurant 10chemin du Château, 18300 SENS BEAUJEU,assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25018852

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING DE LANGY
Société par actions simplifiée unipersonnelle
en constitution
au capital de 575 799 euros
Siège social : 3 Route de Langy,
58270 VILLE LANGY
RCS NEVERS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLE LANGY du 29.04.2025,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : HOLDING DE LANGY
Siège : 3 Route de Langy, 58270 VILLE LANGY
Durée : quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 575 799 euros
Objet : La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement,dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :Monsieur François COUTEAUDIER, demeurant 3 Route de Langy, 58270 VILLE-LANGY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL25018897

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

La Plateforme du Bien-être
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
en constitution
au capital de 10 000 euros
Siège social : 39 Route du Champ Brotte
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTSAUCHE LES SETTONS du 07 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : La Plateforme du Bien-être
Siège social : 39 Route du Champ Brotte, 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
Objet social : L'exploitation d'un site internet ayant pour vocation à la mise en relation entre praticiens de médecine douce et leurs clientèles.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Mathieu LEBOUCHER, demeurant 39 Route du Champ Brotte
Lieu-dit Roche 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL25018905

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 21/05/2025, il a été constitué une SAS dénommée : Assaini'Frères
Objet social :
- Toutes activités d'assainissement, d'épuration et de traitement des eaux usées, de vidange de fosses septiques, de puisards ou bacs à graisse, de dégorgement, de curage de réseaux, de plan d'eau ou toute autre installation, concernant des réseaux privés ou publics ;
- Nettoyage, entretien et démantèlement de cuve à fuel ;
- Installation de fosses septiques, de bac à graisse, de puisards etc. ;
- Toutes activités de terrassement ;
- Vente de tout matériel et produit relatifs à l'assainissement, l'épuration ou le traitement des eaux usées ainsi qu'à toutes activités énumérées précédemment ; - Location de ces mêmes matériels.
Siège social : 33, rue Louis Bonnet – 58000 CHALLUY
Capital social : 20 000 euros
Président : Monsieur Quentin FERREIRA demeurant 22, rue Henri Barbusse – 58640 VARRENNES-VAUZELLES
Directeur Général : Monsieur Matthieu FERREIRA demeurant 33, rue Louis Bonnet – 58000 CHALLUY
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Agrément des cessions de parts : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25018908

Regardez-nous sur YouTube

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

EXPLOITATION AGRICOLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE DE LA FERME DES PLANTS
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limité
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Ferme des Plants
89360 Percey
445 057 953 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 13 mai 2025, la collectivité des associés a décider d'augmenter le capital social de 167 010 € pour le porter à 174 510 €.
Pour avis, la gérance.

AL25018890

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA LE MOULIN ROUGE
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 150 210,00 euros
Siège social : chez M. NAUDIN J Luc,
Le Moulin Rouge, route de Vallan
89000 AUXERRE
384 307 559 RCS AUXERRE

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2025, la collectivité des associés a constaté la démission de Mme Lise GUYOU épouse NAUDIN de ses fonctions de gérante, et a nommé aux dites fonctions, Mme Coralie NAUDIN épouse DESBORDES, demeurant à AUXERRE (89000), 97 chemin de Bouffaut.
Pour avis, la gérance.

AL25018907

MODIFICATION DU CAPITAL

JPTAT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 500 euros
Porté à 120 000 euros
Siège social : 2 Rue Saint-Germain
89110 POILLY SUR THOLON
792 979 759 RCS SENS

Par décision du 19 mai 2025, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 117 500 euros par incorporation de report à nouveau bénéficiaire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 2 500 euros
Nouvelle mention : Capital social : 120 000 euros
Pour avis
La Gérance

AL25018914

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
37 Quai Ulysse Besnard
41000 BLOIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MCG INVEST
Forme : SAS
Capital social : 420 000 euros
Siège social : 5 allée des richards
89120 Charny Oree de Puisaye
918548348 RCS de Sens.

Aux termes de l'AGE en date du 25 mars 2025, les associés ont décidé de transférer le siège social à 14 rue des prés verts, 89113 Charbuy.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL25018930

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
37 Quai Ulysse Besnard
41000 BLOIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES PRES VERTS
Forme : SAS
Capital social : 210 000 euros
Siège social : 5 allée des Richards
89120 Charny Oree de Puisaye
918854597 RCS de Sens

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 14 rue des Prés verts, 89113 Charbuy et d'étendre l'objet social à l'exploitation et la gestion d'un complexe sportif et au développement et la pratique du Padel et du Squash.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL25018931

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS
37 Quai Ulysse Besnard
41000 BLOIS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MGR
Forme : SCI
Capital social : 2000 euros
Siège social : 5 allée des Richards
89120 Charny Oree de Puisaye
844515411 RCS de Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 mars 2025, les associés ont décidé de transférer le siège social à 2 hameau de l'étang, 89116 Sepeaux St Romain.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL25018932

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA «DES MARCHAIS»
Capital social : 80 000 €
Siège social : 4 rue des Sables
Les Marchais
89190 BAGNEAUX
RCS SENS 328 162 805

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2024, les associés ont décidé du point suivant, à compter du 15 décembre 2024 :
- Réduction du capital social de 4 000 €, le ramenant à 76 000 €.
- Prorogation de la durée de la société de 42 année pour porter son terme au 05 octobre 2082.
Pour avis,La gérance.

AL25018950

// GÉRANCE

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 28/04/2025, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE 1 le 19/05/2025, dossier 2025 00016236, référence 8904P01 2025 A 00653,
La SAS GUYOT HUBERT, Société par actions simplifiée au capital de 7 622.45 €, dont le siège social est 22 rue du Moulin 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 340 686 963 RCS AUXERRE, représentée par M. Philippe GUYOT,
A CEDE à
La Société GUYOT HUBERT, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est 36 Avenue de Paris 89470 MONETEAU, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 943 301 549 RCS AUXERRE, représentée par M. Ludovic CHARLET,
Un fonds de commerce de réalisation de travaux de Plâtrerie, Cloisons, Isolations, plafonds, tous travaux d'aménagement intérieur neuf ou de rénovation, connu sous l'enseigne de GUYOT HUBERT, sis et exploité en son établissement principal sis 16 rue de la Maladière 89000 AUXERRE,
Moyennant le prix de 90 000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/05/2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet S.J.B., Cabinet d'Avocats, 43 rue du Clos 89000 AUXERRE.

AL25018899

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PRÉCY-LE-SEC
Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0057 du 8 avril 2025
Une enquête publique relative à la demande de cinq permis de construire pour **la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 94,69 ha et d'une puissance totale de 75,74 MWc** sur le territoire de la commune PRÉCY-LE-SEC,déposée par la SAS CONTIS 26 (groupe GLHD), sera ouverte **à la mairie de PRÉCY-LE-SEC pendant 32 jours consécutifs, du lundi 26 mai 2025 (9h) au jeudi 26 juin 2025 (17h).**
Le dossier de demande des cinq permis de construire (comprenant une étude d'impact, un avis de l'Autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales consultées) et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 26 mai 2025 (9h) au jeudi 26 juin 2025 (17h), à la mairie de PRÉCY-LE-SEC**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Monsieur José JACQUEMAIN, est désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal administratif de Dijon et Monsieur André PATIGNIER est désigné commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête.
Monsieur José JACQUEMAIN recevra, en personne, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- à la mairie de PRÉCY-LE-SEC :
lundi 26 mai 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
mercredi 4 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
samedi 21 juin 2025 de 10 h 00 à 12 h 00,
jeudi 26 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-precylesec@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
soit par écrit au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de PRÉCY-LE-SEC (89440), 36 Grande Rue ou
- par courrier adressé à la mairie de PRÉCY-LE-SEC, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse **https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-classees-Loi-sur-l-eau-Declaration-d-Utilite-Publique-Photovoltaique/Enquetes-Publiques**
ainsi que sur le poste informatique mis à disposition dupublic du 26 mai 2025 au 26 juin 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 het de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de PRÉCY-LE-SEC, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.
Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Baptiste VENDEL, responsable du projet pour le groupe GLHD - 8 allée Pierre-Gilles de Gennes - 33650 MARTILLAC
email : b.vendel@glhd.fr
Tel : 06.80.07.71.14

AL25018444

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DES CARRIÈRES DE LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Conformément à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, le préfet de région est chargé d'élaborer et d'approuver le Schéma Régional des Carrières (SRC). Ce document stratégique évalue les besoins en granulats et définit les conditions d'implantation des carrières dans la région, en favorisant une gestion durable des ressources, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement.
Cette consultation est organisée pour recueillir l'avis du public sur le projet avant son approbation finale, comme le prévoit l'article R.515-5 du Code de l'Environnement (CE).
En application des articles L.123-19 et R.123-46-1 du CE, la consultation sur le projet de SRC sera ouvert à la participation du public du vendredi 20 juin 2025 au mercredi 23 juillet 2025.
Les avis exprimés au-delà du 23 juillet 2025 ne seront pas pris en compte.Le dossier de consultation comprend :
- L'avant-projet n°3 de schéma régional des carrières (4 tomes, une notice et un atlas cartographique)
- Le rapport de l'évaluation environnementale
- L'avis de l'Autorité environnementale
- Le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale
- Les avis recueillis lors des phases de consultations et notamment ceux issus de la concertation préalable du public
- Les synthèses de prise en compte de la concertation préalable du public et des différentes phases de consultation.
Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance de ce dossier sur le site internet de la DREAL :
https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/consultations-2025-a10980.html
La participation s'effectue par voie électronique en transmettant vos observations via un formulaire en ligne, disponible à l'adresse ci-dessus.
Pour tout renseignement complémentaire, les services de la DREAL restent disponibles pour répondre à toute question sur le projet de SRC et la procédure de participation :
concertation-consultation-src.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr
Le Préfet de région,

AL25018903

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0157 du 19 mai 2025
une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 23,43 ha et d'une puissance totale de11,96 MWc sur le territoire de la commune PERRIGNY-SUR-ARMANÇON, déposée par la SAS DERRIÈRE LA CRAS(groupe RENNER ENERGIES), **sera ouverte à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON pendant 31 jours consécutifs, du lundi16 juin 2025 (9h) au mercredi 16 juillet2025 (17h).**
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact, une attestation de l'absence d'avis de l'Autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales consultées) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 16juin 2025 (9h) au mercredi 16 juillet 2025 (17h), à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Monsieur Gilles PEYLET, est désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal administratif de Dijon et Madame Jacqueline LAROSE est désignée commissaire enquêtrice suppléante, pour diligenter l'enquête .
Monsieur Gilles PEYLET recevra, en personne, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON :
lundi 16 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
samedi 28 juin 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
lundi 30 juin 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
mercredi 16 juillet 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-pv-perrigny-sur-armancon@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON (89390), 9 chemin des Terres-Vacantes
ou
- par courrier adressé à la mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON,à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adressehttps://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Installations-classees-Loi-sur-l-eau-Declaration-d-Utilite-Publique-Photovoltaique/Enquetes-Publiquesainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 16 juin 2025 au 16 juillet 2025à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.16 ou au 03.86.72.79.89.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de PERRIGNY-SUR-ARMANÇON,ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision d'accorder ou de refuser le permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de :
Monsieur Julien DEPOMMIER, responsable du projet pour le groupe RENNER ENERGIES - 40 Place du théâtre - 59800 LILLE -email : j.depommier@renner-energies.com- Tel : 06.46.15.88.03

AL25018874

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/05/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique MONTESSORI AUXERRE 13-14 quai de la Marine 89000 Auxerre (activités d'enseignement). RCS Auxerre 839371945. CIP 4911. Date de cessation des paiements : 01/01/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018882

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 19/05/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique FRENCH TEX 7 Rue des Jonquilles 89170 Saint-Fargeau (achat vente fabrication textile). RCS Auxerre 918866484. CIP 4909. Date de cessation des paiements : 19/11/2023. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018883

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/05/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl E-QUID 8 Rue Moilleret 89200 Lucy-le-Bois (conception de E-liquides pour cigarette électronique). RCS Auxerre 824549315. CIP 4910. Date de cessation des paiements : 01/05/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25018884

Jugement du Tribunal de Commerce de Troyes en date du 20/05/2025 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl VALIDE COIFFURE 11 Grande Rue 89600 Saint Florentin (salon de coiffure) RCS TROYES 752.438.143. Liquidateur judiciaire : SCP Philippe ANGEL - Denis HAZANE - Sylvie DUVAL en la personne de Maître Sylvie DUVAL 32, boulevard Victor Hugo - 10000 Troyes.

AL25018948

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BAZARNES - bois taillis - 8 ha 14 a 10 ca - 'LES GLANDS' : ZS - 0002 - 'VALLEE BRANLEQUIN' : ZS – 0009 – zonage : zone non constructible de la carte communale
QUENNE – parcelles de terre libres après récolte 2025. - 9 ha 43 a 50 ca - 'GRANDS CHAMPS' : ZA - 0015 - 'LES BALLETS' : ZK - 0008– zonage : zone A du PLUi.
VENOY – parcelles de terre, pré et bois taillis, occupées - 7 ha 51 a 60 ca - 'LA VALLÉE' : ZC - 0022 - 'LES THEUREAUX' : ZV – 0037 – 0038 – zonage : zone A du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/06/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL25018949

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC, Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT,12, Faubourg de la Croix , CRPCEN 89062, le 26 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Alain Raymond CHARBONNIER, retraité, et Madame Patricia DESFORGES,retraitée, demeurant à SAINT-AUBIN-SUR-YONNE (89300) 50 Route Nationale.
Monsieur né à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 8 février 1951,
Madame née à THURY (89520) le 12 avril 1959.
Mariés à la mairie de THURY (89520) le 6 septembre 1980 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Gabriel DESQUELLES,notaire à JOIGNY, le 16 juillet 1980.
Tous deux de nationalité française.Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018937

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 12.5.2025 l'associé unique de la SAS ELEVEN AVENUE au capital de 2000€, dont le siège social est à TOUCY (89130) 11, av. du Gal de Gaulle, 822 832 838 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour.
Mme Lucie MONGEOT, 10, Les Bordats 89240 POURRAIN a été nommée liquidatrice. La correspondance et actes concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à TOUCY (89130) 11, av. du Gal de Gaulle.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du TAE d'AUXERRE.
Cette dissolution met fin aux fonctions du Président.

AL25018918

NON DISSOLUTION

ELYPSE FINANCE

Société par actions simplifiée
A associé unique
Au capital de 1 500,00 €
Siège social : 11 rue du Closeau
89100 MALAY-LE-GRAND
949 297 956 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 juillet 2024, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce.
Pour avis, le président.

AL25018927

// CONSTITUTION

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 8 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LES DRYADES DE LA COTE RENARD
Siège : 1 Côte Renard VILLEFRANCHE SAINT PHAL 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 5 000 euros
Objet : - Location de logements meublés, location de salles de formation équipées, location de salles agencées pour animations et réceptions, location de sites et d'installations, organisation d'événements festifs avec services de restauration, ventes de prestations pédagogiques, agro-écologiques, organisation ateliers à thèmes, de stages, organisation et vente de circuits découverte de la région avec prestations d'accueil, animations touristiques et culturelles, petite restauration, vente de glace, confiseries, parcours acrobatiques en hauteur (accrobranche).
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre.
Présidente : Madame Cécile LASALA, demeurant 2 bis Rue des Forgerons VILLEFRANCHE SAINT PHAL 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE,
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL25018892

Notaire

SCP Maîtres Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître VILLECOURT Vincent, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 20 mai 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : BENELIE
Le siège social est fixé à : CHARNY OREE DE PUISAYE (89120), 4 route des Bonnins St Martin sur Ouanne.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR)
Le premier gérant de la société est : Monsieur Benoît MASSOC.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
Le notaire.

AL25018895

DE LA GARE
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue Commune
89160 ARGENTENAY
En cours d'immatriculation au RCS AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARGENTENAY du 23 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DE LA GARE
Siège social : 3 Rue Commune, 89160 ARGENTENAY
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers, l'exploitation et la mise en valeur de tous terrains pour l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, l'administration, la gestion – par voie de location notamment – et la mise en valeur de tous immeubles dont la société pourrait devenir propriétaire ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Sophie DE JESUS LOPES NUNES demeurant 3 Rue Commune 89160 ARGENTENAY, Monsieur Bruno DE JESUS LOPES NUNES demeurant 3 Rue Commune 89160 ARGENTENAY.
Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément, et ce, même si les cessions sont consenties au conjoint ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25018912

DES BOIS
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Route de Genève
89390 NUITS
En cours d'immatriculation au RCS AUXERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS du 20 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : DES BOIS
Siège social : 5 Route de Genève, 89390 NUITS
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers, l'exploitation et la mise en valeur de tous terrains pour l'édification d'immeubles et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société, l'administration, la gestion – par voie de location notamment – et la mise en valeur de tous immeubles dont la société pourrait devenir propriétaire ; l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Benjamin BRAIN, demeurant 9 rue des Prés, 89160 VILLIERS LES HAUTS, Monsieur Thomas NICOL, demeurant 13 rue de la Gare, 89390 AISY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25018913

ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

58

Affluences et nouveautés chez Buchez à Corbigny

L'édition 2025 des portes ouvertes des Établissements Buchez à Corbigny fut un véritable succès d'affluence, avec plus de 500 agriculteurs le vendredi soir.

Seuls, en couple, en famille avec enfants et poussettes, les clients ont répondu en masse à la soirée du vendredi 16 mai, un événement qu'Olivier Dubreuilh, P.-D.G. de la concession, a fait évoluer cette année avec une animation musicale par le disc-jockey DJ Lily. Sans surprise, les jeunes ont répondu présents plus que d'ordinaire et comme chaque année, bon nombre d'agriculteurs sont revenus le lendemain ou le dimanche.

Durant ces 3 jours, les Établissements Buchez ont présenté plusieurs nouveautés, à commencer par la 6e génération des Valtra S, dotée d'un moteur Agco Power de 8,4 l et de la transmission à variation continue ML260. Cette gamme propose 6 modèles de 280 à 420 CV, une puissance qui évolue de 5 %, tout comme le couple maximal (+ 9 %). Les Valtra S sont conçus et fabriqués en Finlande, ils présentent un nouveau design et reçoivent la cabine du Q, dans laquelle on retrouve l'accoudoir SmartTouch, le grand écran sur le montant droit et la possibilité d'opter pour un poste de conduite inversé. Autre nouveauté présentée pour la première fois à Corbigny : la nouvelle gamme Fendt 600 composée de 4 modèles de 149 à 209 CV, avec 15 CV de puissance additionnelle possible proposée par un nouveau moteur Agco Power à 4 cylindres et 5 litres de cylindrée. Le post-traitement des gaz d'échappement est assuré par un ensemble catalyseur d'oxydation diesel (DOC), filtre à particules diesel (DPF) et système de réduction catalytique sélective (SCR). Son faible rapport poids/puissance en fait un tracteur polyvalent. Les Fendt 600 Vario reçoivent le système d'exploitation FentOne.

Collaboration avec Ponge

En voisin et partenaire, les Établissements Ponge ont présenté pour la première fois leur gamme de véhicules 40 km/h produite de série et conforme au règlement européen 2015/68 applicable depuis le 1er janvier.

Après la présentation d'une bétaillère en présérie au dernier Sommet de l'Élevage, une gamme de plateaux et porte-engins est désormais produite par le constructeur nivernais de Guipy, uniquement en freinage double ligne pneumatique ou hydraulique, comme l'exige la conformité actuelle. *« Nous avons une collaboration étroite avec les Établissements Buchez »* a souligné Sébastien Ponge, présent aux portes ouvertes. *« Ils nous ont accompagnés dans les différentes étapes d'homologation de nos véhicules par le prêt de tracteurs notamment. Pour maîtriser les délais et être prêts au 1er janvier 2025, nous avons fait le choix de réaliser nos propres essais de freinage, validés par un organisme de contrôle extérieur. Il était donc normal que je présente pour la première fois, la version définitive de nos véhicules lors de cet évènement. »*

La nouvelle gamme Ponge homologuée 40 km/h et le nouveau Weidemann T6025, deux des quatre nouveautés présentées.

Issue de cette nouvelle production qui démarre, une bétaillère BSX 11 503 FPAS de 11,50 m, à 3 essieux suiveurs et freinage pneumatique était présentée à Corbigny en version haut de gamme avec habillage alu, suspension pneumatique, portes arrière et pont commandé à distance. Trois plateaux complétaient l'exposition : deux de 8 m présentés en convoi et un 12 m, homologué par la Dreal, en plus de l'homologation européenne, car spécifique à la réglementation française. Du côté des chargeurs télescopiques, le nouveau Weidemann T 6025 était aussi à Corbigny. Ce télescopique compact d'une capacité de levage de 2,5 t pour une hauteur maximale de 6 m affiche des mensurations inférieures à 2 m, aussi bien en largeur qu'en hauteur. Il est doté d'un moteur Perkins de 75 ch et d'une transmission hydrostatique lui permettant d'atteindre 35 km/h. En cabine, l'utilisateur bénéficie des équipements de bord semblables aux modèles plus gros, mais également de fonctionnalités comme le système d'assistance à la conduite Vertical Lift System (VLS), qui automatise le déploiement et la rétractation du bras télescopique, ou encore la mémorisation de position du godet, s'enregistrant et se rappelant directement sur la poignée du joystick. Le T6025 propose trois modes de direction (2 et 4 roues directrices/crabe) et trois modes de conduite : Auto, Éco (conduite à plus faible régime pour réduire la consommation et le bruit) et M-Drive. Dans ce dernier, le régime moteur est régulé par la commande d'accélérateur à main, tandis que l'avancement est géré à la pédale.

LOISIRS

// CONCERTS

Concerts à la ferme : 25 dates dans 8 départements

Ce ne sont pas moins de huit départements qui accueilleront cette année l'événement Concerts à la ferme : Dordogne, Somme, Oise, Savoie, Yvelines, Saône-et-Loire, Seine-Maritime et Eure-et-Loir. L'objectif de ces événements créés par l'association éponyme est « de créer du lien au-delà de la musique, renouer le contact avec la nature et faire connaître différemment le monde agricole et les métiers du vivant » indique le communiqué de Concerts à la ferme du 21 mai. Au programme : de la musique classique, du jazz, des comédies musicales, des airs d'opéra, du tango. Tous les concerts, placés sous le « haut-patronage du Ceneca » sont à participation libre avec réservation recommandée sur : resa.calf@gmail.com ou par téléphone au 01 40 36 04 16. L'ensemble de la programmation est à retrouver sur le site : www.concertsalaferme.fr.



// FFF

Le Crédit agricole donne son nom à la Coupe de France de football

Dans un communiqué du 24 mai, le Crédit Agricole a annoncé devenir le « premier partenaire titre de la Coupe de France de football. Il a pour ce faire conclut un contrat avec la Fédération française de football. (FFF) ». C'est ainsi que la Coupe de France deviendra, pour les trois prochaines saisons (2026, 2027, 2028) la Coupe de France-Crédit Agricole. « Ce partenariat illustre la volonté du groupe de soutenir durablement le football dans toutes ses dimensions, en accompagnant l'ensemble de son écosystème : pratiquants amateurs, éducateurs, bénévoles et supporters », a souligné le communiqué. Le Crédit Agricole sponsorise déjà la Coupe de France féminine, les équipes de France (masculine, féminine et Espoirs) et la Coupe Gambardella-Crédit Agricole. Il était partenaire officiel du football français depuis 1974. Il est devenu partenaire officiel de la Coupe de France de football masculin en 2010.



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 31 mai

// Voir la finale de la Ligue des Champions à Alésia

Le MuséoParc d'Alésia, à Alise-Sainte-Reine, propose une soirée exceptionnelle avec diffusion de la finale de la Ligue des Champions entre le PSG et l'Inter de Milan dans une des salles du musée. Un événement qui s'inscrira dans une soirée festive plus large comprenant le spectacle de la Compagnie FireWorxx et de la musique avec la participation du duo pop dijonnais Les yeux d'Olga, la fanfare semuroise La Peau du Zouk et deux artistes de Risk pour un DJ set en fin de soirée. Le restaurant Le Carnyx s'installera à cette occasion, sur le toit terrasse du MuséoParc.

Tarifs : 9 euros, 6 euros pour les 7 à 17 ans et gratuit pour les moins de 7 ans.

• Jusqu'au 1er juin

// 387e fête de la Bague à Semur-en-Auxois

Au programme : le 24 mai à 22 h 30 : feu d'artifice à la Plaine de la Saussiotte. Le 29 mai à 17 heures : ronde des Jouvenceaux, des Chausses et des Damoiselles (place Notre-Dame). Le 31 mai à partir de 8 heures : foire commerciale. À 14 h 45 : spectacle équestre par Équivie. À 15 h 30 : courses de la Bague sur le cours Charles de Gaulle. Le 1er juin à 14 h 30 : courses à la Timbale sur le cours Charles de Gaulle (trot attelé).

Nièvre

• jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisés, dont la projection du film La rentrée des classes de 1956, suivie de débat à l'Éden Cinéma le 16 mai à 14 heures, 16 heures et 20 h 30.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

• À partir du 7 juin

// Printemps et été à la ferme

Le réseau Bienvenue à la ferme propose un « Un printemps et un été à la ferme » afin de rencontrer certains producteurs locaux du réseau autour de diverses animations prévues pour l'occasion au sein des exploitations. Les 10 et 21 juillet et le 11 août (de 10 h 30 à 11 h 45) à l'Earl fromagerie Berthier (les Feuillets à Avril-sur-Loire). Les 7 et 8 juin (de 10 h à 18 h), chez Marie-Dominique Commaille (Decize). Les 12 et 13 juillet (de 10 h à 18 h), au Domaine de Bel Air (Villiers-sur-Yonne). Les 2 et 3 août (de 9 h à 19 h) chez Fanny Cadoux (Suilly-la-Tour).

Plus de renseignements : 03 86 93 40 20 (Clémence Guillaumet – CA 58)

• 21 et 22 juin

// « Forêt enchantée »

Afin de célébrer la forêt, un week-end dédié est organisé à Murlin. Durant les deux jours, sont proposés : un marché de producteurs et artisans locaux, des démonstrations des tonneliers de la Manufacture Tonnelière La Grange, la découverte de la merranderie, des expositions (Fonds Charlois, œuvres de l'artiste Pascal Oudet ainsi que des savoir-faire de la foudrerie) , la visite du laboratoire Exact ou encore des lectures musicales contées. En sus, toujours durant les deux jours, sont organisées (sur réservations) des dégustations de vins, des minis soins cosmétiques La Chênaie, des ateliers. Le 22 juin, des sorties découverte de la forêt sont orchestrées sur réservation.

Réservations et informations : https://www.fondscharlois.com/ ou au 03 86 38 17 55.

• Dimanche 22 juin

// Balade contée

À 10 h, le Théâtre du Temps Pluriel organise une balade contée de 3 h, au départ du Château de Villars, à Saint-Parize-le-Châtel. Le parcours de 6 km environ sera ponctué par des pauses littéraires et musicales.

Informations : https://maisonculture.fr/spectacle/chemins-de-traverse ; Réservation à nadia.joly@maisonculture.fr

Yonne

• Samedi 31 mai

// Le Domaine Clotilde

Davenne en fête

Le Domaine viticole Clotilde Davenne, à Préhy, célèbre ses 20 ans cette année ! À cette occasion, une fête est organisée, de 9 heures à 20 heures. Une journée pour partager, découvrir et s'amuser, avec des animations inédites pour célébrer deux décennies de passion et de savoir-faire ! Au programme : escape game pour explorer l'histoire du Domaine et du Chablisien, nouvelle salle des arômes : pour une expérience sensorielle, balade guidée dans les vignes en pleine floraison, tours en Citroën Méhari à travers le vignoble, dégustation verticale avec les vins du Domaine et « Duo délicieux » avec les bouchées d'Olivier Vidal, exposition des 20 ans : souvenirs et temps forts à (re)découvrir. Restauration sur place.

Pré-inscription conseillée : https://www.clotilde-davenne.fr/fr/domaine/13-degustation-au-domaine?re-product-id=307853

• Dimanche 6 juin

// Journée découverte

Journée découverte à la Ferme de Flo' (7 rue des Ramoneds, 89140 Évry), pour un moment pédagogique avec plus de 200 animaux et 30 espèces différentes, avec parcours et ateliers (sur réservation).

Contacter la Ferme de Flo' au 03 86 95 29 80

// COURSE DE C15 EN CÔTE-D'OR

21 Un très bon délire

Les Jeunes agriculteurs d'Is-sur-Tille ont organisé une course de C15 le 24 mai. Quarante bolides ont animé la journée sur le circuit Nicolas-Klein.



Encore un podium pour Anthony Guinot, troisième de cette édition au volant de son C15 « BDP Engineering performance » ! L'agriculteur de Verdonnet, deuxième en 2024 sur ce même circuit issois, s'était imposé un an plus tôt à La Barotte, pour la toute première course de C15 organisée par les JA. Son coéquipier Guy Roger, vainqueur à Is l'an passé, a été contraint samedi à l'abandon, sa voiture s'étant fait « rentrer dedans » !



Antoine Fouchet, président des Jeunes agriculteurs d'Is-sur-Tille.



Jacques de Loisy, le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, était lui aussi de la partie ! L'agriculteur d'Hauteville-lès-Dijon a participé à la course avec Axel Frossard, son gendre.

Mais quel spectacle ! Les 7 000 visiteurs estimés se sont régalés. Les participants aussi, avec de superbes C15 customisés. *« Une excellente journée, tout le monde a fait du super boulot. Les retours sont extrêmement satisfaisants, nous sommes tous super contents »*, réagit Antoine Fouchet, le président des JA d'Is-sur-Tille.

Le bilan est tellement positif qu'une idée trotte déjà dans les têtes issoises : celle de proposer le plus rapidement possible rendez-vous de ce type. L'exploitant de Le Meix le reconnaît bien volontiers : *« c'est clair, nous y pensons déjà ! Ce sont de super moments. Maintenant, une telle course ne s'organise pas d'un claquement de doigts, il y a beaucoup de préparation et de choses à faire en amont. Nous allons déjà nous reposer car les courbatures et les ampoules sous les pieds sont très nombreuses chez nos 60 bénévoles ! En effet, nous n'avons pas arrêté de courir pour être partout, mais ça valait le coup ! »*.

La journée s'est prolongée jusqu'au milieu de la nuit, certains JA n'avaient même plus de voix… Antoine Fouchet remercie l'ensemble des visiteurs, les participants, toutes les personnes qui ont donné la main et tous les partenaires et sponsors de cette édition 2025. Côté course, il faudra retenir la performance d'Anthony Guinot (Verdonnet), l'agriculteur le mieux classé de cette édition avec une troisième place dans la grande finale.



Les frangins Aubry (Thibaut et Alexy, de Jours-lès-Baigneux) terminent au pied du podium avec une quatrième place de la grande finale.



Les Jeunes agriculteurs de Précy-sous-Thil étaient là avec trois C15 ! Les pépins mécaniques ont été nombreux et seulement un bolide a terminé l'épreuve. Tout sera réparé pour la prochaine étape, les 23 et 24 août à Hauteroche, le rendez-vous est pris !



Sur la ligne de départ… Sur un magnifique circuit.



Les JA de la Cote, qui organiseront une course de C15 l'an prochain près de Nuits-Saint-Georges, avaient répondu présent. Marc Détain (Agencourt) et Eddy Collardot (Broindon) étaient ravis de leur première participation : ***« C'est la première fois que nous préparons un C15, cette expérience a été très belle pour toute l'équipe ! Nous étions bien placés lors de la petite finale mais nous avons lâché la deuxième place à cause d'une crevaison. Ce n'est que partie remise ! »***.





On se prépare à entrer en scène avec Enzo Lelabousse, Maxime et Alexis Raffiot.



Avant-dernier mais ce n'est pas grave, l'objectif était de s'amuser ! Maxime Durafort, exploitant à Saint-Léger-Triey, avait fait le déplacement avec un C15 à l'effigie d'une célèbre boisson, à découvrir dans la vidéo postée sur notre page Facebook le jour de la course.

Les Jeunes agriculteurs de Montbard/Venarey ont assuré ! Yohan Lefol (la-Roche-Vanneau) et Julien Clemenceau (Benoisey) sont tous les deux montés sur le podium de la deuxième finale. Les deux compères et leur équipe donnent désormais rendez-vous pour la course de C15 qui sera organisée dans le cadre de la fête départementale cet été.

Réaction

Terres de Bourgogne avait annoncé cet évènement par le biais de plusieurs articles, dont l'un était consacré à la préparation de Ben Rougy, du village d'Avot, qui concourrait avec Joël son père, doyen de l'épreuve : *« J'ai vraiment passé une très bonne journée avec une ambiance de folie que j'ai entretenue à grands coups de klaxon et de grosses accélérations fumantes afin de chauffer le public qui était réuni en très grand nombre pour nous soutenir. Mon père, du haut de ses 74 ans, a su gérer d'une main de maître afin de nous placer en quatrième position de la petite finale. Personnellement, j'ai été bluffé et j'en garderai un souvenir éternel. Merci à l'organisation pour faire de tels événements »*.

AG